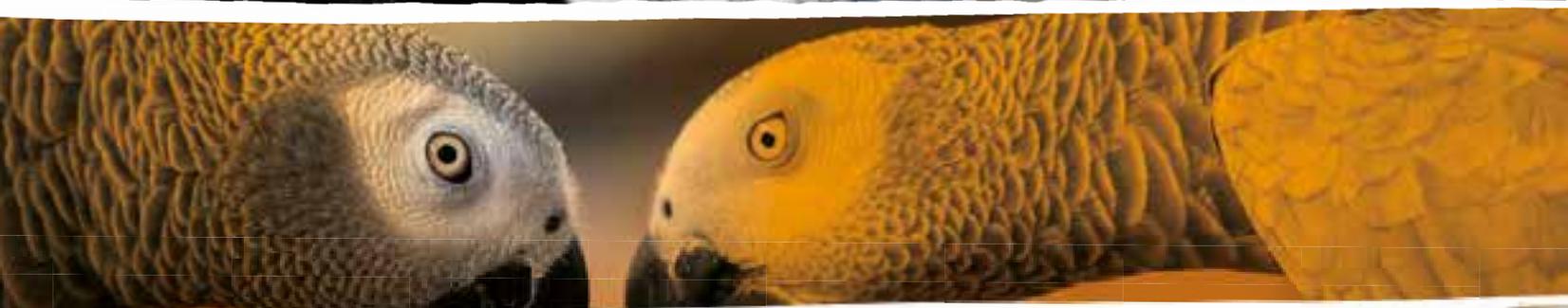




Commission
européenne



AU-DELÀ DES ÉLÉPHANTS



Éléments
d'une approche stratégique
de l'UE pour la conservation
de la nature en Afrique



SYNTHÈSE



Coopération
internationale et
développement

AU-DELÀ DES ÉLÉPHANTS
Éléments d'une approche stratégique de l'UE
pour la conservation de la nature en Afrique – Synthèse

Commission européenne
Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
1049 Bruxelles
BELGIQUE

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Photos couverture: © Shutterstock, Reuters

2015 — pp. 112— 21 x 29.7 cm

Print	ISBN 978-92-79-49561-8	doi:10.2841/891385	MN-02-15-558-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-49562-5	doi:10.2841/310291	MN-02-15-558-FR-N

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2015

© Union européenne, 2015

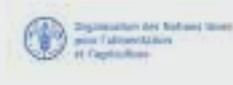
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Commission européenne ou de ses services.

Printed in Belgium

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)

Cette étude est soutenue par



Empowered lives.
Resilient nations.





Cette étude, *Au-delà des éléphants. Éléments d'une approche stratégique de l'UE pour la conservation de la nature en Afrique*, est la réponse opérationnelle du volet «Crise de la vie sauvage» de l'initiative-phare de l'Union européenne «Biodiversité pour la vie» (*B4Life*). *B4Life* est un cadre conceptuel conçu pour assurer une meilleure cohérence et coordination des activités de l'UE dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. *B4Life*, défini en 2014, permet de mieux mettre en évidence les liens solides entre les écosystèmes et les moyens de subsistance, ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté. L'initiative vise à s'attaquer à la perte majeure de biodiversité en favorisant la bonne gouvernance des ressources naturelles, en garantissant des écosystèmes sains au service de la sécurité alimentaire, et en soutenant des approches innovantes de gestion des richesses naturelles dans le cadre de l'économie verte.

AU-DELÀ DES ÉLÉPHANTS

Éléments
d'une approche stratégique
de l'UE pour la conservation
de la nature en Afrique

SYNTHÈSE



a première intervention de l'Union européenne en faveur de la conservation de la nature en Afrique remonte à 30 ans, et contribua à améliorer la gestion du Parc national de la Pendjari au Bénin. Depuis, l'UE a appuyé de nombreux projets et programmes de conservation sur l'ensemble du continent, et plus particulièrement en Afrique centrale. D'autres donateurs sont aussi dévoués à la cause de la protection de la biodiversité africaine.

Malgré tous ces efforts, la protection de la faune et de la flore africaines reste un défi majeur: la perte d'espèces sauvages a continué à une vitesse effrayante ces dernières années. Des espèces emblématiques comme les éléphants et les rhinocéros, parmi beaucoup d'autres, ont été décimées par les braconniers, souvent soutenus par des réseaux criminels internationaux de commerce illégal de produits de la vie sauvage, en utilisant les mêmes stratégies que pour le trafic d'armes, de drogue ou d'êtres humains. Les politiques et les groupes environnementaux, en Afrique et dans le reste du monde, sont à la recherche de nouvelles stratégies pour lutter contre ce problème et en limiter les effets dévastateurs. La conservation de la nature est autant un problème global que local et national.

Le titre de ce rapport est clair: le problème va bien «au-delà des éléphants». La pression croissante pesant sur les territoires et les ressources, comme la viande de brousse et le bois de feu, entraîne la perte d'habitats et une dégradation irréversible d'écosystèmes entiers; de nombreuses communautés sont en train d'épuiser les ressources mêmes qui garantissent leurs moyens de subsistance actuels et futurs. La conservation de la vie sauvage est tout aussi importante pour les gens que pour les plantes et les animaux.

L'initiative *B4Life* («*Biodiversity for Life*») de l'UE allie une augmentation des ressources et une approche stratégique reposant sur la cohérence, la coordination et les partenariats intersectoriels pour s'attaquer au double problème de la protection de la biodiversité et du développement de modes de vie durables.

Au-delà des éléphants est un parfait exemple de l'approche collective et concertée de *B4Life*: le document présente une étude de grande ampleur de la vie sauvage africaine, initiée par la Commission européenne, dont la réalisation et la validation est l'œuvre d'une variété d'organisations spécialisées et d'experts. L'étude confirme que les trafiquants d'espèces sauvages utilisent des réseaux mondiaux, mais ceux qui tentent de les arrêter suivent de plus en plus une stratégie similaire. Le rapport a reçu le soutien de tous les acteurs principaux de la communauté de la conservation et ses conclusions informeront la politique de l'UE en Afrique, y compris en ce qui concerne le trafic d'espèces sauvages.

C'est avec grand plaisir que je présente cette publication, qui illustre l'importance que la Commission européenne accorde à la vie sauvage et aux écosystèmes africains. La prospérité des populations africaines dépend largement de la vie sauvage qui les entoure; la préserver doit demeurer un élément central de nos efforts communs de réduction de la pauvreté.



Neven Mimica

Neven Mimica

*Commissaire européen pour la Coopération internationale
et le Développement*

Editeurs

Enrico Pironio (CE)
Philippe Mayaux (CE)

Auteurs

John MacKinnon
Conrad Aveling
Rob Olivier
Martyn Murray
Carlo Paolini

Supervision de l'étude

Enrico Pironio (CE)
Thierry Dudermeil (CE)
Muriel Vives (Agreco)
Filippo Saracco (CE)

Production des cartes

Bastian Bersky (CE)
Stephen Peedell (CE)
Philippe Mayaux (CE)

Contributeurs

Luis Arranz (APN)
Andrea Athanas (AWF)
Luc Bas (UICN)
Tracy Bain (IFAW)
Omer Barak (Maisha Consulting)
Frank Barsch (Allemagne - BMU)
Roseline Beudels-Jamar (Institut royal des Sciences naturelles de Belgique)
Julián Blanc (CITES/MIKES)
Luigi Boitani (UICN)
Hubert Boulet (FAO)
Birgit Braun (Aktionsgemeinschaft Artenschutz)
François Busson (CE-DG DEVCO)
Romain Calaque (WCS)
Pierre Carret (CEPF)
Dena Cator (UICN)
Philippe Chardonnet (IGF)
Thandiwe Chikomo (Birdlife International)
Guillermina Chiron (FFEM/AFD - France)
Constance Corbier Barathaux (FFEM/AFD - France)
Daniel Cornelis (CIRAD)
Andrea Crosta (Elephant Action League)
Patricia Cremona (PNUE-CMSC)
Fiona Danks (PNUE-CMSC)
Tom De Meulenaer (CITES)
Guy Debonnet (UICN)
Andras Demeter (CE-DG ENV)
Paul De Ornellas (ZSL)
James C. Deutsch (WCS)
Jan De Winter (PAPE)
Carlos Dewasseige (OFAC)
Iain Douglas-Hamilton (Save the Elephants)
Ofir Drori (EAGLE NETWORK)
Holly Dublin (UICN/CSE Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique)
Grégoire Dubois (CE-CCR)
Evelyn Ebert (Allemagne - GIZ)
Paul Elkan (WCS)
Richard Emslie (UICN/CSE Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique)
Charly Facheux Tchoufong (AWF)
Peter Fearnhead (APN)
Kathleen Fitzgerald (AWF)
Jean Marc Froment (APN)
Arnaud Greth (Noé Conservation)
Richard Grimmet (Birdlife International)
Kate Hand (Birdlife International)
John & Terese Hart (Lukuru Foundation)
Paul Harrison (PNUD-FEM)
Peter Howard (African World Heritage Sites)
Jean-Pierre d'Huart
Bas Huijbregts (WWF CARPO)
Arnold Jacques de Dixmude (CE-DG DEVCO)
Oria Jamar
Charles Jonga (CAMPFIRE)
Marcel Jouve (MAE - France)



Cheikh Tidane Kane (UEMOA)
Katalin Kecse-Nagy (TRAFFIC)
Leonie Kelly (Deloitte LLP)
Nir Kelron (Maisha Consulting)
Alie Kelvin (IFAW)
Alex Kennaugh (NRDC)
Robert Kless (IFAW)
Uwe Klug (KfW - Allemagne)
Jean-Denis Kramkimel
Andreas Krolopp (TNC)
Volha Kuzmianok (ONUDC)
Kathleen Laissy (EBCD)
Leon Lamprecht (APN)
Marc Languy (WWF)
Kristin Luhn-Jensen (IFAW)
Sébastien Le Bel (CIRAD)
Lambertus Lenten (PNUE/CMS Secretariat)
Kristin Leus (UICN)
Bruce Liggitt (RSPB)
Fiona (Boo) Maisels (WCS)
Robert Malpas (CITES/MIKES)
Samy Mankoto (RAPAC)
Tamas Marghescu (CIC)
Laurie Marker (Cheetah Conservation Fund)
Oscar Mascagni (CE-DG DEVCO)
Barbara Mathevon (GRET)
Paul Matiku (Birdlife International)
Philip McGowan (UICN)
Elisabeth McLellan (WWF INT)
Roland Melisch (Traffic)
Emmanuel de Merode (Fondation Virunga)
Baudouin Michel (ERAIFT)
Maria Morgado Gandia (PNUE)
Edmond Moukala (UNESCO)
Alister Mungai-Macharia (AWF)
Jaime Muñoz Igualada (MAGRAMA - Espagne)
Robert Nasi (CIFOR)
John Newby (Sahara Conservation Fund)
Jean Bosco Nganongo (Min. Eaux et Forêts - Congo)
Simplice Nouala (IBAR)
Omer Ntougou (ANPN)
Colman O'Criodain (WWF)
John Oates (UICN Groupe de spécialistes des primates)
Patrick Omondi (KWS)
Florence Palla (RAPAC)
Cristiana Pasca-Palmer (CE)
Marc Patry (UNESCO)
Merete Pedersen (SEAE)
Stephen Peedell (CE-CCR)
Cyril Pélissier (WWF)
Sébastien Pinchon (Noé Conservation)
Anouska Plasmeijer (UICN)
Rémi Pognante (Maisha Consulting)
Janny Poley (Affaires étrangères - Pays-Bas)
Nanie Ratsifandrihamanana (WWF)
Julie Raynal (CE-DG ENV)
Elise Rebut (Conservation International)
Mary Rice (EIA)
Klemens Riha (GIZ)
Jorge Eduardo Rios (ONUDC)
Teresia Robitschko (Cheetah Conservation Fund)
Dilys Roe (IIED)
Paolo Roggeri (CE-CCR)
Vera Rosendahl (BMZ - Allemagne)
Karen Ross (AWF)
Gaël de Rotalier (CE-DG ENV)
Sarah Sanders (RSPB)
Susanne Schmitt (WWF)
Rodger Schlickeisen (Philantropy of David Bonderman)
Susan Schmidt (WWF)
Paul Scholte (GIZ)
Katherine Secoy (LZS)
Anne Theo Seinen (CE-DG ENV)
John M. Sellar
Julien Simery (PNUE-UNESCO GRASP)
Satyen Sinha (IFAW)
Celine Sissler-Bienvenu (IFAW)
Diane Skinner (UICN/CSE Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Afrique)
Claudia Sobrevila (Banque mondiale)
Marlène Sternbaum (Maisha Consulting)
Emma Stokes (WCS)
Daudi Sumba (AWF)
Despina Symons (EBCD)
Pierre Taty (Présidence de la République du Congo)
Chris Thouless (Save the Elephants)
Jacques Trouvilliez (PNUE/AEWA)
Marcel van Nijnatten (Min. des Affaires économiques - Pays-Bas)
Lieske van Santen (SGS)
Sonja Van Tichelen (IFAW)
Sandra vander Stuyft (CIRAD)
Emilie Van Der Henst (WWF)
Joseph Van Der Stegen(CE-DG ENV)
Hilde Vanleeuwe (WCS)
Katalin Vehmann
Jean-Christophe Vié (UICN/SOS - Save Our Species)
Barbara Vincke (Coopération belge)
Marie Noëlle de Visscher (CIRAD)
Sophie Vossenaar (APN)
Alice Ward-Francis (Birdlife International)
Patrick Welby
Janice Weatherley Singh (WCS)
Lee White (ANPN)
Cosma Wilungula (ICCN)
Liz Williamson (UICN Groupe de spécialistes des primates)
Helge Zeitler (CE-DG ENV)
Mark Zimsky (FEM)

Table des matières

#0 _ Résumé exécutif	16
----------------------	----

#1 _ Introduction et principales caractéristiques de l'Afrique subsaharienne	22
--	----

1.1	CONTEXTE	22
1.2	L'AFRIQUE, LE CONTINENT DES ESPÈCES-PHARES	23
1.3	LES SCHÉMAS DE DISTRIBUTION DES ESPÈCES SAUVAGES	23
1.3.1	Les approches prioritaires	23
1.4	LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	25
1.5	LES PARTICULARITÉS DES RÉGIONS	27
1.5.1	L'Afrique australe	28
1.5.2	L'Afrique de l'Est	28
1.5.3	L'Afrique de l'Ouest	29
1.5.4	L'Afrique centrale	30
1.5.5	Madagascar et les îles de l'ouest de l'océan Indien	30
1.6	L'INFLUENCE DE L'ASIE	31

#2 _ Les problématiques et les défis de la conservation	34
---	----

2.1	LA DISPARITION DES ESPÈCES	34
2.2	LA PERTE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	36
2.3	LES MENACES DIRECTES	36
2.3.1	La perte et la fragmentation des habitats	36
2.3.2	La surexploitation par la chasse et par la pêche	39
2.3.3	Le commerce illégal de la faune sauvage	39
2.3.4	Espèces invasives non indigènes	39
2.4	LES VECTEURS DE CES MENACES	40
2.4.1	L'accroissement démographique et la pauvreté	40
2.4.2	La faible gouvernance	40
2.4.3	Le droit foncier et les droits d'accès aux ressources non adaptés	40
2.4.4	Les conflits nationaux et régionaux	41
2.4.5	L'indifférence politique et l'absence de sensibilisation	41
2.4.6	Le changement climatique	41
2.4.7	Les maladies émergentes et endémiques	42
2.4.8	Conflit homme-faune	42

#3 _ Les efforts de conservation en cours	46
---	----

3.1	LES CADRES DE PLANIFICATION NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX	46
3.2	LES APPROCHES STRATÉGIQUES	46
3.2.1	Les aires protégées	46
3.2.2	La responsabilité de la gestion de la faune sauvage	47
3.2.3	L'approche paysage et la conservation transfrontalière	47
3.2.4	Combattre le trafic illégal de la faune sauvage	50
3.3	LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE LA CONSERVATION	51

#4 _ Les leçons apprises et les approches prometteuses	54
--	----

4.1	LES AIRES PROTÉGÉES	54
4.1.1	Les aires protégées ont fait la démonstration de leur efficacité mais elles nécessitent un appui sur le long terme	54
4.1.2	Gouvernance et financement des administrations en charge des aires protégées et de la gestion des ressources naturelles	54
4.1.3	La conception des aires protégées: la connectivité et l'approche paysage	54
4.1.4	Les aires de conservation transfrontalières	55

4.1.5	Les partenariats public-privé pour la gestion des aires protégées	56
4.1.6	Les partenariats public-privé pour la gestion de la faune sauvage dans les zones tampons	56
4.1.7	Aménagement du territoire et développement intelligents dans et autour des aires protégées	56
4.1.8	Le monitoring et la recherche	58
4.2	LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES	58
4.3	L'ÉVALUATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	60
4.4	L'APPLICATION DE LA LOI	60
4.5	LES MIGRATIONS DE LA FAUNE SAUVAGE ET LA GESTION DES ÉPIZOOTIES	62
4.6	LE COMMERCE DES PRODUITS DE LA FAUNE SAUVAGE	62
4.7	LA CRISE DE LA VIANDE DE BROUSSE	63
4.8	UNE FAIBLE GOUVERNANCE ET UNE ABSENCE DE VOLONTÉ POLITIQUE S'OPPOSENT À TOUT EFFORT DE CONSERVATION	63

#5 _ Les actions de conservation prioritaires 66

5.1	L'AIDE <i>IN SITU</i> AUX PAYSAGES PRIORITAIRES DE CONSERVATION (PPC) ET AUX SITES IMPORTANTS	68
5.2	LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS – GESTION SECTORIELLE ET COORDINATION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE	72
5.2.1	Au niveau national	72
5.2.2	Au niveau régional	73
5.3	FACILITER LES RÉFORMES DES CADRES LÉGAUX POUR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET LES DROITS SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET SUR LA FAUNE SAUVAGE	73
5.4	COMBATTRE LES MENACES INDIRECTES À LA CONSERVATION	74
5.5	LE TRAFIC DE LA FAUNE SAUVAGE: LE DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX CRIMINELS CONTRE LA FAUNE SAUVAGE ET L'INVERSION DE LA DEMANDE POUR LES PRODUITS NATURELS ILLÉGAUX	75
5.5.1	Renforcer les politiques et les cadres juridiques	76
5.5.2	Stopper le massacre	76
5.5.3	Stopper le trafic	76
5.5.3.1	Un appui poursuivi et renforcé pour la régulation du commerce international	76
5.5.3.2	Appui à la création de réseaux pour l'application de la loi	76
5.5.3.3	Développer un corps international d'officiers pour la sécurité de la faune	76
5.5.3.4	Des laboratoires scientifico-légaux en Afrique	78
5.5.4	Stopper la demande	78
5.5.4.1	Supporter les efforts de l'UNODC et des ONG pour réduire la demande	78
5.5.4.2	Mobiliser des personnalités pour défendre la protection de la faune	78
5.6	TRAITER LA QUESTION DE L'UTILISATION NON DURABLE DES PROTÉINES ANIMALES	79
5.7	RECHERCHE ET MONITORING	81
5.7.1	La gestion de l'information	81
5.7.2	Les éléphants	82
5.7.2.1	Suivi de l'abattage illégal des éléphants et études des populations clés	82
5.7.2.2	Les déplacements de populations d'éléphants	82
5.7.3	L'utilisation des ressources naturelles dans le secteur informel	83
5.7.4	Les oiseaux	83
5.8	L'AMÉLIORATION DE LA SENSIBILISATION ET DE LA COMMUNICATION	84
5.9	LE FINANCEMENT	85

Annexe A 90

LISTE DES PPC PROPOSÉS	90
-------------------------------	-----------

Annexe B 104

LIENS ENTRE L'AGENDA BIODIVERSITÉ DE L'UE ET LES STRATÉGIES PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN AFRIQUE	104
---	------------

Liste des figures

Figure 1	Les principaux biomes africains	24
Figure 2	Pays des quatre régions (+ Madagascar) telles que définies dans ce document	27
Figure 3	Tendances relatives des indices de populations de mammifères en Afrique	35
Figure 4	Les barrières vétérinaires dans le centre de la Namibie	37
Figure 5	Superposition des concessions de pétrole et de gaz avec des aires protégées en Afrique	38
Figure 6	Les aires protégées en Afrique subsaharienne	49
Figure 7	Les principaux PPC proposés et les principales aires prioritaires	71

Liste des tableaux

Tableau 1	Tendances démographiques dans les pays d'Afrique subsaharienne	25
Tableau 2	La superficie des AP terrestres dans les pays d'Afrique subsaharienne	47
Tableau 3	Mécanismes légaux par lesquels la société civile (secteur privé et ONG) peut assister les gouvernements ou les communautés pour la gestion des aires protégées	57
Tableau 4	Estimation des besoins de financement pour la mise en œuvre de l'approche stratégique	87
Tableau 5	Listes des PPC proposés	90
Tableau 6	Relations entre l'agenda biodiversité de l'UE et les stratégies prioritaires mises en œuvre en Afrique	104

Liste des encadrés

Encadré 1	Participation des communautés dans la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages – Le cas du Northern Range Trust au Kenya	48
Encadré 2	Investir dans la gouvernance – Investissements intelligents dans le secteur forestier. L'approche d'une ONG d'application de la loi sur la protection de la vie sauvage pour renforcer la gouvernance dans le secteur forestier	61
Encadré 3	Critères utilisés pour identifier les plus importants paysages prioritaires pour la conservation (PPC)	69
Encadré 4	Élevage de gibier extensif (<i>game ranching</i>) et intensif (<i>game farming</i>)	80

Acronymes

ACF	<i>African Conservation Foundation</i>
ACT	Aire de conservation transfrontalière
ADN	Acide désoxyribonucléique
AEC	Communauté économique africaine
AEMPLAP	Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie
AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
Afropol	Office africain de police
AMV	Vision africaine des mines
AMP	Aire marine protégée
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AP	Aire protégée
APN	<i>African Parks Network</i> (réseau des parcs africains)
ARREST	Programme régional de lutte contre le trafic d'espèces en danger d'Afrique
AT	Assistant technique
BAD	Banque africaine de développement
BIOPAMA	Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées
CAPE	<i>Cape Action for People and the Environment</i>
CBD	Convention sur la diversité biologique
CBNRM	Gestion communautaire des ressources naturelles
CE	Commission européenne
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
Cedeao	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CEPF	<i>Critical Ecosystems Partnership Fund</i>
CHF	Conflit homme-faune
CI	<i>Conservation International</i>
CIFOR	Centre international pour la recherche forestière
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
COMESA	<i>Common Market for Eastern and Southern Africa</i> (Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe)
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
DOPA	<i>Digital Observatory for Protected Areas</i> (Observatoire numérique des aires protégées)
EAGLE	<i>Eco-activists for governance and law enforcement</i>
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
ECOFAC	Écosystèmes forestiers d'Afrique centrale
ECOFAUNE	Écosystèmes fauniques du Nord-Est RCA
EIE	Étude d'impact environnemental
EM	Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire
ESE	Étude stratégique environnementale
ETIS	Système d'information sur le commerce des éléphants
E.-U.	États-Unis
Europol	Office européen de police
FCCA	Fonds pour les changements climatiques en Afrique
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIELD	Fondation pour le droit de l'environnement et le développement
FSC	<i>Forest Stewardship Council</i>
FZS	<i>Frankfurt Zoological Society</i>
GCA	<i>Game Controlled Area</i>
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
GPS	<i>Global Positioning System</i>
GSEAF	Groupe de spécialistes des éléphants d'Afrique



GSRAF	Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique
ICCWC	Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
IFAW	Fonds international pour la protection des animaux
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGF	Fondation internationale pour la gestion de la faune
Interpol	Organisation internationale de police criminelle
LATF	Équipe spéciale sur l'accord de Lusaka
LIFE/LIFE+	Instrument financier de l'UE pour l'environnement
MAB	Programme de l'Unesco sur l'Homme et la biosphère
MIKE	Suivi de l'abattage illicite d'éléphants
MIKES	Minimisation de l'abattage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction
NACSO	<i>Namibian Association of CBNRM Support Organisations</i>
NC	non classé
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NICECG	Groupe de collaboration pour la mise en œuvre de la CITES de la Chine
NRT	<i>Northern Rangelands Trust</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCFSA	Organisation pour la conservation de la faune sauvage en Afrique
OFAC	Observatoire des forêts d'Afrique centrale
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMT	Organisation mondiale du tourisme des Nations unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	Position africaine commune
PAPE	Programme d'appui aux parcs de l'entente
PDDAA	Programme de développement de l'agriculture africaine
PETS	Enquête de suivi des dépenses publiques
PFBC	Partenariat des forêts du bassin du Congo
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PN	Parc national
PNT	Parc national transfrontalier
PPC	Paysage prioritaire pour la conservation
PPP	Partenariat public-privé
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PSE	Païement pour services environnementaux
PT	Parc transfrontalier
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
REDD/REDD+	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
RF	Réserve forestière
RG	Réserve de gibier
RN	Réserve naturelle
RRI	<i>Rapid Result Initiative</i> (initiative à résultat rapide)
R.-U.	Royaume-Uni
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SEA	Sommet de l'éléphant d'Afrique
SIG	Système d'information géographique
SNF	Sanctuaire national de faune
SPM	Site du patrimoine mondial
SSC	Commission de l'UICN pour la survie des espèces
TEEB	Économie des écosystèmes et de la biodiversité
TNS	Tri-National de la Sangha



TRAFFIC	Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages
TRIDOM	Paysage Tri-National Dja-Odzala-Minkebe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNODC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
VGL	<i>Veterinary Genetics Laboratory</i> (laboratoire de génétique vétérinaire)
WCCB	<i>Wildlife Crime Control Bureau</i> (Inde)
WCS	Société pour la conservation de la vie sauvage
WEMS	<i>Wildlife Enforcement Monitoring System</i> (Système de monitoring de l'application des lois relatives à la vie sauvage)
WEN	<i>Wildlife Enforcement Network</i> – Réseau d'application de la loi
WCMC	Centre de surveillance de la conservation mondiale du PNUE
WMA	<i>Wildlife management area</i> (aire de gestion des espèces sauvages)
WR	<i>Wildlife reserve</i> (réserve d'espèces sauvages)
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZC	Zone de conservation
ZGF	Zone de gestion de la faune
ZICO	Zone d'importance pour la conservation des oiseaux



#0

Résumé exécutif



#0 _ Résumé exécutif

Le déclencheur de la préparation de cette approche stratégique est indéniablement l'augmentation de la prise de conscience globale de la gravité de la menace pesant sur la vie sauvage en Afrique. Si la forte médiatisation de cas de braconnage d'éléphants et de rhinocéros africains a mis en lumière le problème au niveau international, les professionnels de la conservation qui travaillent sur le terrain savent depuis longtemps que la crise qui touche la vie sauvage ne se limite pas seulement à quelques espèces phares de la biodiversité africaine. Ce qui nous a été révélé n'est que la partie émergée d'un iceberg masquant la constante érosion d'un large éventail d'espèces sauvages dans tous les biomes. L'ampleur de cette crise est sans précédent et l'un des principaux objectifs de ce document est de a) mettre en évidence ce qu'il convient de faire et pourquoi; et b) définir, en termes de priorités stratégiques, l'approche la plus réaliste et efficace compte tenu du taux de croissance démographique et de la destruction d'habitats qui y est associée. Ce document doit également servir à fédérer les différents acteurs engagés dans la protection de la vie sauvage, tant en Afrique qu'ailleurs, autour d'une vision et d'une approche commune.

Parmi les points émergeant de la réflexion menée, on compte l'ostensible augmentation en Afrique, au cours des dernières décennies, de la pression sur les terres et sur les ressources naturelles, tendance qui va probablement s'accroître comme corollaire des évolutions démographiques et économiques. Plus que jamais, les aires protégées (AP) doivent être au cœur de toute approche stratégique pour la conservation de la nature car, au sein de ces ensembles protégés, on trouve les milieux naturels les plus intacts. Un second point essentiel est que les populations africaines vivant dans des zones à forte biodiversité ont besoin de percevoir les bénéfices tangibles de la conservation de ces milieux s'ils doivent a) être prêts à accepter le coût de la cohabitation avec la faune sauvage et b) être à même de continuer de les utiliser de manière durable. Troisièmement, la lutte contre le commerce international illégal nécessite des actions concertées pour stopper les destructions, les massacres et la demande en produits forestiers et espèces sauvages. Quatrièmement, il est essentiel de disposer d'une information de qualité et régulièrement mise à jour pour communiquer les choix en termes d'options stratégiques et en suivre les résultats. Tout cela nécessitera, pour être efficace, un accompagnement se traduisant par une série de changements et d'améliorations institutionnels, politiques ou législatifs.

Ce qui précède nous amène vers l'objectif général, ou résultat escompté, d'une approche stratégique pour la conservation de la nature.

Un ensemble complet de populations viables représentant la biodiversité unique de l'Afrique subsaharienne, vivant dans des écosystèmes préservés, résilients et fonctionnels qui peuvent subvenir aux besoins et au développement des populations humaines.

Par conséquent, l'approche stratégique développée ici est principalement destinée à la protection de vastes ensembles écosystémiques ou paysagers abritant les principales espèces sauvages du continent africain. Ce faisant, elle implique des objectifs de conservation plus larges, par exemple en protégeant de nombreuses petites aires de grande importance pour des taxons particulièrement menacés lorsque ces zones s'inscrivent dans ces larges paysages de conservation. Une tactique secondaire, visant des objectifs de conservation plus globaux, consiste à libérer des fonds pour la protection de petits sites importants pour la biodiversité mais qui ne peuvent être intégrés dans les paysages prioritaires identifiés.

L'approche stratégique est disponible sous forme d'un résumé et sous forme détaillée. La version détaillée de l'approche stratégique pour la conservation de la nature en Afrique comprend les cinq chapitres suivants: (i) Afrique australe, (ii) Afrique de l'Est, (iii) Afrique centrale, (iv) Afrique de l'Ouest, (v) sections transversales (éléphants, rhinocéros, commerce illégal, oiseaux).

L'approche stratégique décrit les caractéristiques spécifiques de chaque région, les défis et problèmes rencontrés pour la conservation et les efforts de conservation en cours. Se fondant sur les leçons apprises et les approches prometteuses identifiées dans chaque région, les documents proposent des actions indicatives de conservation détaillées.

Trois types d'actions sont proposées: au niveau des sites, au niveau national et au niveau international.

Au niveau des sites



Développement durable et conservation

- Conservation axée sur 85 paysages prioritaires pour la conservation (PPC)
- Amélioration du niveau de vie autour des PPC par des projets de développement (agriculture, énergie...)
- Gestion participative des ressources naturelles
- Gestion durable des ressources biologiques (viande de brousse, bois de feu...)

Au niveau national



Renforcement des capacités institutionnelles

- Amélioration des capacités techniques des responsables et gardiens de parcs
- Réformes légales et institutionnelles des services nationaux pour une meilleure gouvernance
- Sensibilisation des décideurs de tous les secteurs économiques
- Lutte contre la corruption

Au niveau international



Mettre fin à l'abattage et au commerce illégaux, ainsi qu'à la demande en produits de la faune et de la flore

- Application de la loi par les services de police, de douane et judiciaires
- Collaboration internationale pour démanteler le crime organisé
- Renforcement des sanctions pour les crimes contre la vie sauvage

Systemes d'information pour une meilleure prise de décision



^
Addax, désert de Tin-Toumma, Niger

Au *niveau des sites*, le plan stratégique se base sur les 85 paysages prioritaires pour la conservation (PPC) qui couvrent environ 300 aires protégées principales. Ces zones auront la capacité de supporter des populations viables d'espèces de la mégafaune africaine au sein d'écosystèmes fonctionnels, ceci en dépit de la croissance des pressions extérieures sur le territoire anticipée pour ce siècle. En même temps, elles serviront de foyers de développement de l'économie rurale grâce à l'utilisation durable des ressources naturelles. Un réseau approprié de PPC assurera la protection des espèces emblématiques de la région tout en stimulant la croissance économique. Les aires de conservation transfrontalières (ACT) sont l'un des outils centraux de cette approche stratégique.

Des projets de développement locaux bénéficiant aux populations vivant à proximité des aires protégées doivent être proposés pour réduire la pression sur les habitats et la vie sauvage. En particulier, des projets agricoles et énergétiques bénéficiant aux communautés locales feront le lien entre la conservation proprement dite et le développement économique.

Enfin, le problème de l'utilisation non durable des ressources biologiques (viande de brousse, bois de feu), doit être abordé. Le plan identifie trois secteurs où des actions doivent être menées en réduisant la demande, en fournissant des sources alternatives et en créant un environnement institutionnel et réglementaire assurant aux utilisateurs locaux un accès fiable aux ressources et la motivation pour les gérer de façon durable.

Ils seront aidés au *niveau national* par une approche de réforme réglementaire, de renforcement des institutions et de sensibilisation. Ceci inclura l'extension des capacités nationales et régionales existantes de formation de niveau intermédiaire et élevé en gestion de la nature. Les aires de conservation transfrontalières seront de plus supportées au *niveau régional* par l'accent mis sur les réformes des lois nationales accordant aux propriétaires et aux communautés locales le droit de gérer les espèces sauvages et les zones forestières dans leur propre intérêt.

Des formations sur le terrain seront toujours une composante importante du soutien aux AP; la contrainte principale pesant sur la gestion efficace des AP est la faiblesse des autorités responsables et l'absence de carrière professionnelle pour encourager les agents de conservation compétents (à tous les niveaux) à continuer leur carrière avec les autorités de conservation. L'aide au renforcement institutionnel et/ou à la réforme des autorités nationales responsables des AP doit donc être une priorité stratégique de ce plan.

En plus de l'approche paysagère de la conservation et du démantèlement des réseaux de trafiquants, la sensibilisation est prioritaire. Dans le cadre du programme de sensibilisation recommandé, une stratégie de communication fournira du matériel et des informations concernant la conservation de la nature pour une variété d'audiences cibles.



^
Aigle pêcheur d'Afrique, lac Malawi, Malawi

Des actions de démantèlement des réseaux de crime contre la vie sauvage au niveau international sont aussi une partie importante du plan, et devront se concentrer sur trois thématiques: (i) développer la coopération entre les organisations et les agences; (ii) renforcer l'application des lois; (iii) sanctionner le crime contre la vie sauvage de manière appropriée. Des initiatives répressives régionales doivent être soutenues, ainsi que les efforts des réseaux de maintien de la loi des organisations non gouvernementales (ONG).

Les écosystèmes marins et les îles océaniques sont également durement touchés par les menaces pesant sur les espèces sauvages, y compris les prélèvements non durables. Les problèmes liés à l'appauvrissement de l'environnement marin et des îles océaniques sont aussi importants que ceux qui affectent l'environnement terrestre. Une approche stratégique distincte, mais néanmoins liée, est donc nécessaire pour les écosystèmes marins et les îles océaniques. De même, une approche stratégique distincte, mais liée, peut être nécessaire pour des écosystèmes d'eau douce, une approche qui reconnaisse les éléments uniques de la faune aquatique. Certains écosystèmes d'eau douce sont intégrés dans cette stratégie, en particulier les zones humides importantes pour les oiseaux d'eau, les composantes aquatiques d'écosystèmes terrestres spécifiques (comme le delta de l'Okavango, les zones de forêts marécageuses d'Afrique centrale, les lacs de la vallée du Rift, le Sudd, le lac Tchad, le delta du fleuve Sénégal et le delta intérieur du Niger), ou encore ceux qui sont d'une importance exceptionnelle pour la biodiversité (comme par exemple les lacs Malawi et Tanganyika).

L'Union européenne (UE) souhaite contribuer à l'élaboration d'une approche stratégique globale de la conservation de la nature en Afrique, qui implique toutes les parties prenantes politiques et organisationnelles œuvrant pour le bien de l'Afrique, de son patrimoine naturel et de ses populations. Ce document peut être considéré comme la première étape du processus d'élaboration d'un consensus, suite à quoi les différents éléments stratégiques proposés devront être traduits en actions dans une série de programmes et de projets pour lesquels il faudra définir des résultats attendus et des indicateurs détaillés et appliquer un contrôle rigoureux des performances et des mesures de responsabilisation. Grâce à la coopération, nous pensons qu'il est possible d'assurer l'avenir à long terme de la nature africaine, et que cela se fera de façon à apporter les plus grands bénéfices aux nations et aux populations africaines, sans oublier celles qui vivent et dépendent des écosystèmes naturels les plus spectaculaires de la planète. Le patrimoine naturel de l'Afrique enrichit considérablement le patrimoine naturel mondial, et nous espérons que cette approche stratégique de sa conservation encouragera d'autres à adopter des approches stratégiques compatibles dans d'autres régions.



#1

**Introduction et principales
caractéristiques
de l'Afrique subsaharienne**



.....

#1 _ Introduction et principales caractéristiques de l'Afrique subsaharienne

1.1 CONTEXTE

L'Afrique – berceau de l'Humanité et continent hôte d'espèces extraordinaires, des éléphants aux flamants et au crapaud de Tai (*Amietophrynus taiensis*) – fait face à une crise sans précédent touchant ses ressources naturelles. La combinaison de la destruction et de la dégradation d'habitats, du braconnage et du changement climatique, dans un contexte de pauvreté, d'instabilité politique, de faible gouvernance et de frontières internationales poreuses, entraîne vers l'extinction d'une grande partie de l'exceptionnelle faune et flore du continent. Cela représente la perte d'un héritage irremplaçable, de ressources indispensables aux communautés locales, de services environnementaux vitaux, et l'effondrement des couloirs de déplacement de la faune sauvage, ce qui va alimenter un cycle insidieux de pauvreté encore plus grande, de corruption et d'opérations illégales menées par des organisations terroristes. Cependant, l'Afrique est aussi un continent en développement rapide, avec une augmentation des produits intérieurs bruts (PIB) qui dépasse régulièrement les 5%. Le paysage politique, économique et physique de l'Afrique est en pleine évolution, et ce changement s'accélénera dans les prochaines décennies. Les actions prises tout au long de la durée de cette stratégie détermineront la place occupée par la nature et la vie sauvage dans cette Afrique future. Il existe un besoin urgent d'investissements pour s'assurer que le futur de l'Afrique se construira dans le respect et la protection de la vie sauvage.

L'objectif de ce document est d'identifier, à l'échelle de l'Afrique subsaharienne, les principales menaces pesant sur la vie sauvage (flore et faune) et ce faisant, les réponses les plus appropriées. Cela inclut des interventions qui auront à la fois comme objectif de considérer les besoins globaux de conservation et plus spécifiquement, le problème croissant du commerce illégal des espèces sauvages (incluant l'ivoire, les cornes de rhinocéros, les espèces endémiques, la viande de brousse et les essences forestières rares). Une attention toute particulière est accordée à l'amélioration de la qualité de vie des populations en milieu rural, dans la périphérie des aires riches en biodiversité, avec l'objectif de réduire leur dépendance à une exploitation non soutenable des ressources naturelles et à un usage illégal des espèces protégées. Un préalable fondamental pour atteindre ces objectifs est d'inverser, au niveau national et international, l'indifférence et la faible sensibilisation de la société civile à ces questions par une communication et une éducation adaptées.

Le document dresse une approche stratégique à divers niveaux – international, régional et local – en distinguant une échelle des urgences, avec des actions prioritaires et des actions sur le long terme. Son objectif est d'aider à identifier les interventions et de permettre une meilleure coordination des programmes de conservation en Afrique. Les manquements dans les approches qui prévalent actuellement sont identifiés et des démarches innovantes proposées. Celles qui ont déjà fait la démonstration de leur succès sont recommandées pour être appliquées à une plus grande échelle.

Le document est structuré en cinq chapitres:

- **Afrique australe** – Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.
- **Afrique de l'Est** – Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Tanzanie.
- **L'Afrique centrale** – Cameroun, Congo, Guinée-équatoriale, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Príncipe, Tchad
- **Afrique de l'Ouest** – Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
- **Problématiques spécifiques** – éléphants, rhinocéros, commerce illégal, oiseaux.

La crise environnementale actuelle en Afrique suscite des inquiétudes au niveau mondial, y compris en Europe. D'une façon plus générale, la biodiversité est un facteur important du développement durable. Ceci est bien mis en évidence dans la communication de la Commission européenne «*Une vie décente pour tous: éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable*» du 27 février 2013 (COM(2013)92) et «*Un partenariat mondial pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable après 2015*» (communication du 5 février 2015, COM(2015) 44). De plus, l'intensification des mesures prises pour résoudre la crise mondiale affectant la biodiversité et empêcher une perte de biodiversité globale est une des actions reprises dans la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 du 3 mai 2011 (COM(2011)244final). Cette stratégie concorde avec le plan stratégique en matière de biodiversité adopté sous la Convention sur la diversité biologique (CBD)¹.

(¹) CBD: <https://www.cbd.int/sp/> et les objectifs d'Aichi associés: <https://www.cbd.int/sp/targets/>

1.2 L'AFRIQUE, LE CONTINENT DES ESPÈCES-PHARES

L'Afrique offre de vastes paysages sauvages de forêts, de savanes, de montagnes, de zones marécageuses, de zones côtières et de déserts, avec une variété extraordinaire d'espèces animales, de l'okapi au manchot. C'est le continent des fameux «big five» – éléphant, rhinocéros, buffle, lion et léopard – qui attirent tant de touristes dans des safaris. L'Afrique est aussi le berceau de l'humanité, origine de notre espèce et de nos ancêtres primates mais également la partie du monde où se produisent les dernières migrations de grande faune, littéralement des millions d'antilopes migrant à travers de vastes espaces au gré des saisons. Elle abrite également les quartiers d'hiver de millions d'oiseaux migrateurs, dont beaucoup arrivent de leurs zones de nidification en Europe. Le continent abrite plusieurs milliers d'autres espèces sauvages, qui présentent un haut niveau d'endémisme, résultat d'une longue histoire d'isolation géologique. L'île de Madagascar constitue un mini-continent unique avec sa propre faune de lémuriers et des niveaux inégalés d'endémisme dans la plupart des taxons. Les rivières et lacs d'Afrique recèlent des milliers d'espèces de poissons uniques dont les cichlidés endémiques, familiers des amateurs d'aquariums et des gastronomes (tilapia). On estime que le bassin du Congo à lui seul possède 1 250 espèces de poissons². Se trouvent en Afrique trois des 17 pays au monde avec une méga-diversité, la République démocratique du Congo (RDC), l'Afrique du Sud et Madagascar³.

1.3 LES SCHÉMAS DE DISTRIBUTION DES ESPÈCES SAUVAGES

La faune sauvage n'est pas distribuée uniformément sur le continent, mais est influencée par la géographie, le climat, la végétation, les barrières naturelles, les zones refuges du Pléistocène et les transformations de paysages résultant d'activités humaines. Il n'est clairement pas possible de tout conserver sur le continent. Le défi consiste dès lors à identifier les zones les plus importantes pour la vie sauvage et à concentrer les activités de conservation là où elles peuvent apporter les meilleurs résultats.

La distribution de la végétation présente un noyau de forêts humides sempervirentes dans la zone tropicale du bassin du Congo, la côte de Guinée et l'est de Madagascar alors que les déserts dominent au nord de l'Afrique et dans les zones côtières

au sud-ouest du continent. Entre ces extrêmes évoluent différents niveaux de végétation, des zones boisées à la savane et aux savanes arbustives arides. Ce modèle se complique avec l'influence de lacs et de zones humides, et de quelques hautes montagnes et plateaux (figure 1).

Différentes espèces se sont imposées dans diverses zones de végétation mais leur distribution reflète également des facteurs d'isolation géographique, de radiation et de refuges. Les plantes elles-mêmes montrent d'anciennes phytodivisions avec de hauts niveaux d'endémisme dans des régions de radiation floristique historique⁴. Les taxons animaux se distribuent selon des modèles très différents. La vie aquatique présente une grande richesse et un endémisme élevé dans des lacs isolés et dans de vastes systèmes fluviaux. Les insectes, les oiseaux et les primates sont mieux représentés dans les régions forestières alors que les ongulés et les grands carnivores sont principalement distribués en zones de savanes. De nombreux endémiques sont confinés dans des zones de montagne isolées. D'autres espèces, comme l'éléphant d'Afrique, ont un habitat plus large et sont dispersés sur tout le continent.

1.3.1 Les approches prioritaires

Plusieurs approches ont été développées pour évaluer et prioriser l'importance biologique de différentes zones en Afrique en tenant compte de critères variés tels que la diversité, l'endémisme, les espèces menacées, l'intégrité des sites, etc. Chacune a ses avantages mais aucune ne permet de couvrir tous les critères. Elles comprennent la sélection par le Fonds mondial pour la nature (WWF) des 200 écorégions les plus importantes⁵, l'approche Méga-diversité de *Conservation International* (CI) pour les zones de plus grande biodiversité, ou son approche *Hotspot* pour les sites combinant une importance biologique élevée avec de forts niveaux de menaces⁶⁻⁷, les profils d'écosystèmes du *Critical Ecosystems Partnership Fund* (CEPF) pour identifier les *Hotspots*⁸, les efforts spécifiques pour identifier des sites importants pour les plantes⁹, les oiseaux¹⁰ ou tout autre taxon, ainsi que l'intéressante approche du concept d'irremplaçabilité globale¹¹. Référence est faite à toutes ces approches au cours du présent travail et les zones identifiées (section 5.1) couvrent les principaux écosystèmes et confirment leur grande importance pour la majorité des taxons.

(²) Darwall, W.R.T., K.G. Smith, D.J. Allen, R.A. Holland, I.J. Harrison, et E.G.E. Brooks, (Eds.). (2011). *The Diversity of Life in African Freshwaters: Under Water, Under Threat. An analysis of the status and distribution of freshwater species throughout mainland Africa*. IUCN Cambridge, Royaume-Uni et Gland, Suisse: IUCN. xiii+347pp+4pp de garde.

(³) Mittermeier R.A., P. Robles Gil et C. Goettsch Mittermeier, (Eds) (1997). *Megadiversity. Earth's Biologically Wealthiest Nations*. EMEX, Mexique.

(⁴) White, F. (1983). *The vegetation of Africa: A descriptive memoir*, UNESCO, Paris.

(⁵) Olson, D. M. et E. Dinerstein (2002). The Global 200: Priority ecoregions for global conservation. *Annals of the Missouri Botanical Garden* 89(2): pp.199-224.

(⁶) Myers, N. et al. (2000). Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403, pp 853-858.

(⁷) Mittermeier, R.A., N. Myers, P. Robles Gil, et C. Goettsch Mittermeier (2004), (Eds.). *Hotspots Revisited: Earth's Biologically Richest and Most Endangered Ecoregions*. CEMEX, Mexico City, Mexique.

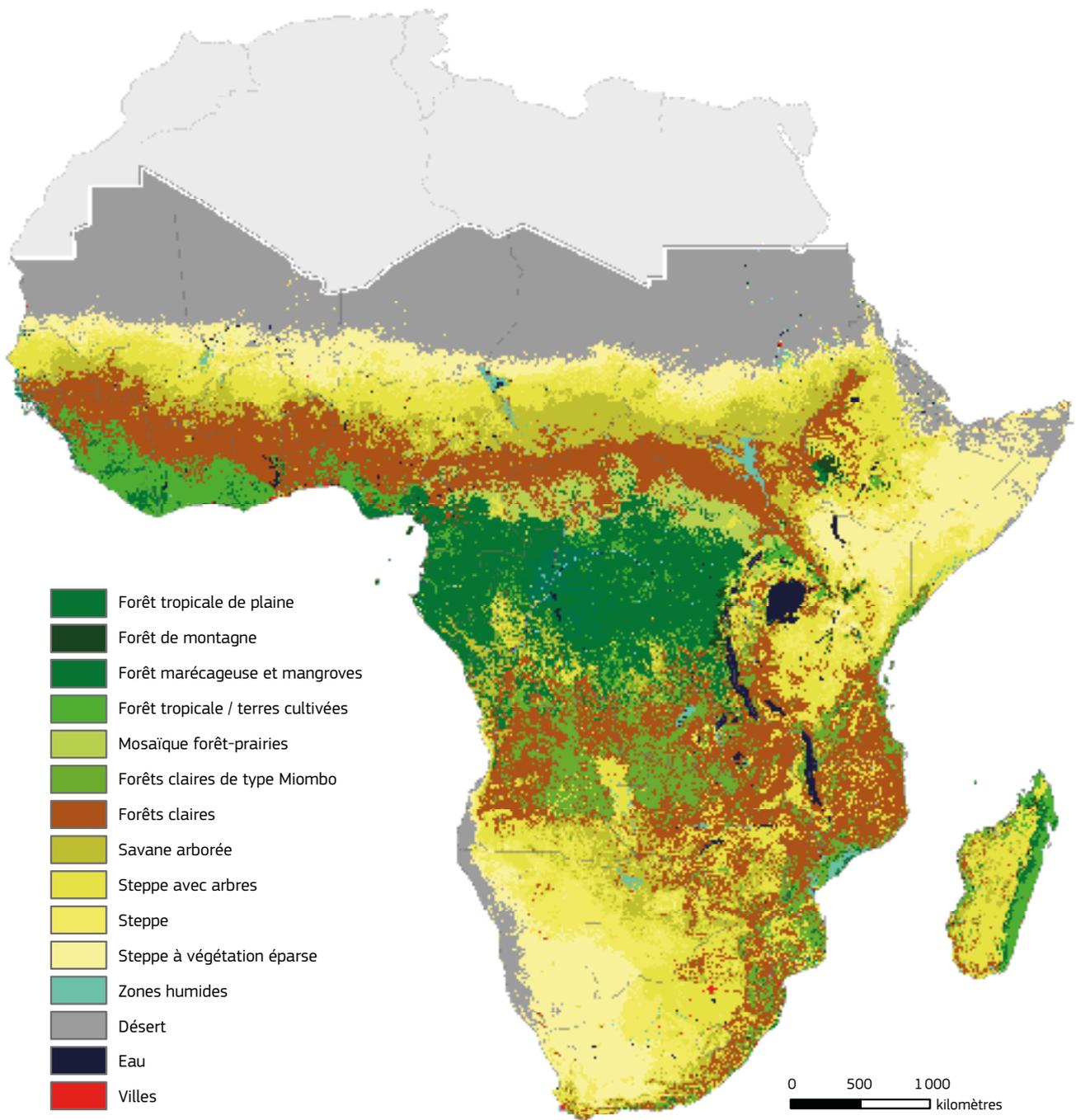
(⁸) <http://www.cepf.net/fr/Pages/default.aspx>

(⁹) Davis, S.D. et al. (1994, 1995, 1997) *Centres of Plant Diversity: A Guide and Strategy for their Conservation*. Volumes 1-3. WWF, Gland, Suisse et IUCN, Cambridge, R.-U.

(¹⁰) BirdLife International (2013). *State of Africa's birds 2013. Outlook for our changing environment*. Nairobi, Kenya: BirdLife International Africa Partnership.

(¹¹) Le Saout et al. (2013). Protected areas and effective biodiversity conservation. *Science* 342, pp 803-805.

FIGURE 1. Les principaux biomes africains
(basé sur GLC2000, Mayaux et al., 2004)



1.4 LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les unes après les autres, les anciennes colonies européennes vont obtenir leur indépendance et induire, pendant la seconde moitié du XXe siècle, de massifs changements économiques et sociaux à travers l'Afrique subsaharienne. La stabilité des jeunes nations a été malmenée avec de fréquentes guerres civiles, des coups d'état, des rébellions et des violations de frontières. La population du continent a augmenté drastiquement de 220 millions en 1950 à 800 millions au tournant du siècle et les prévisions démographiques tablent sur 2,1 milliards en 2050 et près de 4 milliards en 2100 (tableau 1). **Cet accroissement exponentiel de la population humaine sur le continent africain aura un impact profond sur la distribution et l'abondance de la vie sauvage.** Le cas de la Tanzanie, dont le PIB est largement dépendant du tourisme de safari, illustre fortement ce point. Au taux de croissance actuel et d'ici la fin du siècle, la population de la Tanzanie équivaldra aux deux tiers de celle des États-Unis d'Amérique (É.-U.) mais dans un espace dix fois plus petit. Pire, le Nigeria, également avec un territoire globalement dix fois plus petit que les États-Unis, projette une population qui sera le double de celle de ce pays.

De nouvelles industries ont émergé sous la forme de grands élevages bovins, de plantations commerciales pour des cultures traditionnelles telles que bananes, mangues, ignames, arachide, cola et huile de palme, sans compter les nouvelles cultures telles

que cacao, hévéa, café, thé, sisal. Les régions forestières ont contribué au développement d'un secteur et d'une industrie forestière. Plusieurs pays ont été capables de construire un secteur économique avec l'éco-tourisme. De manière générale, la production agricole (incluant les pêcheries) approvisionne la plus grande part de l'économie domestique mais seulement environ 30 % des exportations africaines. La part la plus importante des exportations est générée par les secteurs pétrolier et minier, avec des réserves substantielles en or, diamants, cuivre, chrome, cobalt, manganèse, phosphore, aluminium et uranium, plus quelques rares métaux s'imposant comme de précieuses ressources (ex: coltan – minerai de colombite et tantalite utilisé dans la fabrication de composants électroniques).

En dépit de cette immense richesse en ressources naturelles, le développement économique du continent a été décevant. Avec pourtant des niveaux de revenus similaires dans les années 60, l'Asie a depuis supplanté l'Afrique. Des 49 pays listés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) comme «pays les moins développés», 34 se trouvent en Afrique. La faible performance du continent est imputée au manque d'infrastructures, à l'instabilité politique et à la corruption. La corruption a perverti le commerce et l'industrie, et ses revenus ont été investis à l'étranger plutôt que réinjectés dans l'économie locale. On estime que de 1970 à 1990, la fuite des capitaux de 30 pays d'Afrique subsaharienne totalise 187 milliards de dollars, un montant supérieur à la dette de ces pays¹².

TABLEAU 1. Tendances démographiques dans les pays d'Afrique subsaharienne (pays couverts par ce document)

Source: Median variant projection; dans: *World Population Prospects, The 2012 Revision*, UN, NY (2013).

	Taille de la population (millions)		
	2013	2050	2100
Afrique australe	152	300	527
Afrique du Sud	53	63	64
Angola	21	54	97
Botswana	2	3	3
Lesotho	2	3	3
Malawi	16	41	85
Mozambique	26	60	112
Namibie	2	4	4
Swaziland	1.2	1.8	2.1
Zambie	15	44	124
Zimbabwe	14	26	33
Afrique de l'Est	313	714	1 208
Burundi	10	27	56
Djibouti	0.9	1	1
Éthiopie	94	188	243
Érythrée	6	14	22

(12) Wrong, Michela. When the money goes west. *New Statesman*, 14 mars 2005. Accès le 28 août 2006.

Taille de la population (millions)			
	2013	2050	2100
Kenya	44	97	160
Ouganda	38	104	205
Rwanda	12	25	36
Somalie	10	27	54
Soudan	38	77	116
Sud Soudan	11	25	39
Tanzanie	49	129	276
Afrique centrale	114	261	448
Cameroun	22	49	82
Congo	4	11	21
Guinée-équatoriale	0,7	2	2
Gabon	2	3	5
République centrafricaine	5	8	12
République démocratique du Congo	67	155	262
São Tomé-et-Príncipe	0,1	0,4	0,6
Tchad	13	33	63
Afrique de l'Ouest	333	811	1634
Bénin	10	22	33
Burkina Faso	17	41	75
Côte d'Ivoire	20	42	76
Gambie	2	5	8
Ghana	26	46	57
Guinée	12	24	36
Guinée-Bissau	2	3	6
Liberia	4	9	16
Mali	15	45	101
Mauritanie	4	8	12
Niger	18	69	204
Nigeria	174	440	913
Sénégal	14	33	58
Sierra Leone	6	10	14
Togo	9	14	25
Madagascar	23	55	105
Afrique & Madagascar	935	2 141	3 922

Depuis 2000, l'économie du continent africain s'est considérablement améliorée. En 2013, l'Afrique était le continent avec le plus fort taux de croissance, à 5,6% par an, et son produit intérieur brut devrait augmenter en moyenne de 6% par an entre 2013 et 2023¹³. La croissance a concerné la totalité du continent, avec plus d'un tiers des pays d'Afrique subsaharienne affichant 6%, ou des taux supérieurs, alors que 40% du continent ont une croissance comprise entre 4% et 6% par an. La Chine et l'Inde sont des partenaires commerciaux de plus en plus importants; 12,5% des exportations partent en Chine et 4% à destination de l'Inde. Les importations d'Afrique représentent 5% de l'ensemble des importations de la Chine et 8% de celles de l'Inde. Le groupe des 5 (Indonésie, Malaisie, Arabie Saoudite, Thaïlande

et les Émirats Arabes Unis) est un autre marché de plus en plus important pour les exportations de produits africains¹⁴.

Un des secrets du revirement de l'économie africaine a été l'émergence de groupes économiques et commerciaux effectifs associée à une maturité politique croissante. Depuis 1975, plusieurs unions politiques et économiques ont vu le jour, incluant l'Union africaine (UA), la Communauté économique africaine (AEC), le Marché commun pour l'Afrique de l'Est et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

⁽¹³⁾ <http://www.worldbank.org/en/region/afri/overview>

⁽¹⁴⁾ Economic Report on Africa 2012. United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), p. 44. Accès le 2 mars 2013.

(CEMAC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un programme économique de l'Union africaine. Ces structures peuvent jouer un rôle clé dans le secteur de la conservation. Par exemple, la SADC est étroitement impliquée dans le développement des parcs pour la paix et les zones de conservation transfrontalières grâce à son protocole sur la conservation de la faune sauvage et l'application de la loi. En Afrique de l'Est, l'EAC a promulgué un accord sur la gestion des ressources naturelles et l'Assemblée législative est-africaine a voté une loi sur les écosystèmes transfrontaliers de la communauté est-africaine. En Afrique centrale, la CEEAC a créé une cellule anti-braconnage en réponse à la forte expansion du grand braconnage et du trafic et leurs liens avec les problèmes de sécurité nationale.

1.5 LES PARTICULARITÉS DES RÉGIONS

Par facilité, l'Afrique subsaharienne est séparée en quatre régions: Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique australe (figure 2). Madagascar est biologiquement tellement distinct que l'île fait l'objet d'un traitement spécifique. Chaque région partage des spécificités géographiques, linguistiques ou affinités politiques. Chaque région a aussi des caractéristiques distinctives en termes de vie sauvage et de priorités de conservation.

FIGURE 2. Pays des quatre régions (+ Madagascar) telles que définies dans ce document





^

Oryx parmi les fleurs printanières du désert du Karoo au Namaqualand, en Afrique du Sud, un «hotspot» de biodiversité abritant la plus forte concentration de plantes succulentes du monde

1.5.1 L'Afrique australe

Les dix pays d'Afrique australe représentent la partie la plus prospère et la plus développée d'Afrique subsaharienne, même si le développement des pays est inégal. Ils abritent également une très grande diversité d'habitats et d'espèces. Une grande partie de la région est constituée d'un plateau bordé d'un grand escarpement sur son côté sud-est, incluant la chaîne du Drakensberg et la montagne de la Table. Ce relief, combiné avec la localisation géographique, se traduit par des hivers plus froids que dans le reste de l'Afrique, avec des manchots présents dans les zones les plus australes du continent.

Les merveilles de la région comprennent le grand marais salant d'Etosha, le delta de l'Okavango et les chutes Victoria sur le Zambèze. La région contient également de grands déserts comme le Kalahari, berceau des bushmen. L'ancien désert du Namib, aride depuis 55 millions d'années, est considéré comme le plus vieux désert au monde. Il s'étend le long de la côte de Namibie, se confondant avec le désert Kaokoveld en Angola et le désert du Karoo en Afrique du Sud, qui possède la flore de plantes succulentes la plus riche au monde. Les savanes arbustives de Fynbos forment un élément majeur de la région floristique du Cap, reconnue comme un des six royaumes floristiques du monde avec quelque 9 000 espèces de plantes vasculaires dont 69% endémiques à l'Afrique du Sud. Un autre important centre d'endémisme végétal est situé sur la côte est, sous le grand escarpement.

Le lac Malawi est le lac le plus austral du rift est-africain. Il est long de 570 km. Le lac contient plus d'espèces de poissons que n'importe quel autre lac au monde, dont une exceptionnelle variété de plus de 1 000 espèces endémiques de cichlidés. Il héberge aussi le tilapia, une espèce importante pour l'alimentation, quatre espèces de chambo (Nyasalapia), ainsi que de nombreux mollusques endémiques.

Avec certains des plus anciens et des plus grands parcs et réserves d'Afrique, l'Afrique australe compte plus d'éléphants et de rhinocéros que le reste du continent. Certaines parties de la région subissent une forte pression en raison de l'expansion des populations rurales, même si la Namibie a le plus bas niveau de densité humaine. Avec le faible potentiel de l'agriculture en zone aride, c'est l'élevage qui est favorisé, induisant l'érection de milliers de clôtures qui perturbent la vie sauvage.

Les pays d'Afrique australe possèdent une longue expérience de conservation et de gestion de la faune et ont été pionniers dans la gestion communautaire participative des ressources naturelles, la conservation transfrontalière et d'autres approches de conservation innovantes.

1.5.2 L'Afrique de l'Est

L'Afrique de l'Est est la plus complexe et la plus diverse des quatre régions en termes de géographie, de climat, de biodiversité et de cultures et langages. La région comporte les points les plus hauts et les plus bas du continent, avec une gamme d'habitats allant de la forêt tropicale et des récifs côtiers jusqu'aux déserts. Ces caractéristiques uniques comprennent la faune et la flore des hauts plateaux éthiopiens, les sommets et les glaciers du massif du Ruwenzori, du mont Kenya et du Kilimandjaro; les escarpements de la vallée du Rift, les grands lacs d'Afrique, y compris les lacs salés alcalins avec leurs incroyables colonies de millions de flamants roses, la fascinante corne de l'Afrique, les plus grandes et spectaculaires migrations de faune de savane – les gnous, les zèbres, et les antilopes et gazelles associées, tous pourchassés par les carnivores – dans la région du Serengeti-Mara entre la Tanzanie et le Kenya, les cobes de Buffon à oreilles blanches et les tiangs, une sous-espèce du topi, dans le Gambella-Boma entre l'Éthiopie et le Sud-Soudan, sans oublier les importantes forêts reliques sur les côtes d'Afrique de l'Est. La région héberge plusieurs des aires protégées les plus connues et les plus spectaculaires du continent.



^
Montagnes dans le parc national du Simien et SPM, Éthiopie

^
Migration des gnous traversant la rivière Mara, parc national du Serengeti et SPM, Tanzanie

Le fameux cratère du Ngorongoro en Tanzanie témoigne de l'activité volcanique de la région et les volcans Virunga, qui démarquent l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, sont encore en activité.

Avec ses 676 km, la faille du Tanganyika est le plus long lac d'eau douce au monde, seulement supplanté par le lac Baïkal en Russie en termes de profondeur et de masse globale. Sa profondeur maximale est de 1 470 m. On y a inventorié 250 espèces de cichlidés et 150 autres espèces de poissons. La plupart des cichlidés (98%) sont endémiques. Le lac Victoria, bien que peu profond, couvre une plus grande surface et, n'étant pas un lac de la faille du rift, il présente moins d'endémisme tout en restant un centre de pêche important pour les populations des trois pays.

La région est connue pour ses importants sites fossiles d'hommes préhistoriques et d'hominidés ancestraux, avec leur faune associée.

.....

1.5.3 L'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest, regroupant quinze pays, présente un gradient d'aridité avec, au nord, les franges ouest du Sahara, la région du Sahel, la savane boisée saisonnièrement sèche et diverses forêts sempervirentes humides sur la côte de Guinée, bordée par les forêts de mangroves. L'homogénéité de ces zones est interrompue par des blocs montagneux tels que le mont Nimba, le mont Loma, le Fouta Djallon, les plateaux Aïr et Jos, ainsi que quelques larges lacs et rivières. Les forêts guinéennes sont divisées en deux blocs distincts par la fosse de Dahomey. La forêt du sud du Nigeria et du Cameroun forme une transition entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, tout en étant en elle-même une zone refuge du pléistocène distincte, recelant une très forte diversité biologique. La région se caractérise par une très grande biodiversité vivante dans un large éventail d'écosystèmes, mais avec une gestion faible et insuffisamment financée de la protection de la biodiversité. La faune particulièrement significative d'Afrique de l'Ouest regroupe des espèces endémiques et emblématiques telles que l'hippopotame nain, plusieurs primates, des antilopes,

des oiseaux, des amphibiens et des reptiles. Parmi les espèces dont les besoins de conservation sont importants, on trouve l'éléphant, le lion, le chimpanzé, le guépard du désert, le gorille de la rivière Cross, l'éléphant de Derby, la girafe et plusieurs antilopes (addax, oryx, antilope rouanne, etc.). Les zones humides sont d'une importance extrême pour la migration des oiseaux d'eau, ainsi que pour la pêche locale. L'Afrique de l'Ouest est la principale zone d'hivernage pour une grande partie des espèces d'oiseaux paléarctiques. La richesse en biodiversité est très élevée dans la petite zone forestière.

Aux modèles climatiques correspondent des modes de vie distincts. Les régions du désert et du Sahel se caractérisent par un pastoralisme nomade, alors que les secteurs plus humides du sud sont peuplés d'agriculteurs. Les conditions au Sahel devenant de plus en plus improductives du fait du changement climatique, du surpâturage, de l'exploitation non soutenable des quelques ressources forestières pour le charbon de bois et la production d'énergie, les éleveurs ont été obligés de migrer toujours plus au sud. Les frontières nationales ou politiques dressées au fil des ans ont modifié les modèles de migration pastorale. L'accroissement de la densité de population dans les zones agricoles a entraîné le déboisement dans les zones forestières et au nord. Il en a résulté des conflits entre groupes ethniques et religieux dont les modes de vie sont différents, et les guerres civiles ont régulièrement dévasté la région. La faible gouvernance et le manque de suivi, l'absence de planification, des politiques et approches sectorielles avec un aménagement du territoire et une utilisation des ressources non soutenables caractérisent la région.

La biodiversité de la riche zone forestière est menacée par la fragmentation de l'habitat, la chasse de la viande de brousse, la conversion des terres pour l'agriculture, alors que les zones de savanes arides ont été quasi dépouillées de leur grande faune, avec un grand système d'aires protégées mais dégradées et vidées de leurs animaux.



^

*Zone de transition forêt-savane,
au nord de la RDC*



^

*Le bonobo, une espèce de grand singe endémique
à la RDC*

1.5.4 L'Afrique centrale

L'Afrique centrale contient le plus grand bloc forestier ininterrompu de tout le continent. Le bloc de forêt humide désigné comme bassin du Congo représente la principale caractéristique de la région en termes de superficie, de richesse des espèces et de diversité, de séquestration du carbone et d'influence sur le climat. Les forêts marécageuses du bassin du Congo sont les plus étendues de la planète. Les îles du golfe de Guinée de Guinée-équatoriale et de São Tomé-et-Príncipe (dénommées les Galapagos d'Afrique pour le niveau de leur endémisme) contiennent de petites, mais biologiquement importantes, zones de forêt tropicale humide. Au nord et au sud du bloc forestier humide, la transition écologique vers les savanes et espaces boisés produit plusieurs écosystèmes uniques et biologiquement importants.

La diversité globale, notamment végétale, des forêts d'Afrique centrale est élevée sans égaler celle de l'Afrique australe. Ce qui rend ces forêts particulièrement intéressantes est que la plupart de leur faune et de leur flore ne se trouve nulle part ailleurs sur la planète et ceci est vrai non seulement au niveau des espèces mais également des genres, voire des familles. Les espèces emblématiques et endémiques incluent l'éléphant de forêt, l'okapi, et quatre sous-espèces de gorille, bonobo, genette aquatique et paon congolais. La forêt de montagne et les formations afro-alpines du mont Cameroun et des zones d'altitude à l'ouest, ainsi qu'à l'est avec le rift Albertin, sont des zones de biodiversité particulièrement élevée et avec un fort taux d'endémisme.

Le bassin du Congo est également un gigantesque puits de carbone et comme tel joue un rôle essentiel en régulant les émissions de gaz à effet de serre de la planète. Il exerce une influence dominante sur les modèles climatiques locaux, puisque plus de 50% des pluies arrosant le bassin du Congo proviennent de la transpiration et évapotranspiration de la forêt elle-même. Il est important de souligner que le niveau de précipitations moyen du bassin du Congo est relativement bas (environ 2 000 mm) comparé à celui de l'Amazonie ou de l'Asie du Sud-Est, le plaçant près du seuil de celui des forêts sèches. Ce qui signifie

que la plupart des espèces d'arbres de la forêt humide, si pas toutes, pourraient disparaître si le niveau de précipitations devait significativement diminuer du fait du changement climatique ou d'une déforestation à grande échelle. En évoluant vers des forêts plus sèches, le feu pourrait avoir un effet dévastateur sur les forêts restantes; les régimes hydrologiques en seraient profondément affectés et l'impact sur les modes de vie des populations humaines de la région serait énorme. L'étendue et l'apparente intégrité des forêts tropicales humides du bassin du Congo masquent leur grande précarité.

Une différence essentielle par rapport aux autres régions d'Afrique est le caractère généralement intact de vastes zones d'habitats en dehors des aires protégées, en particulier dans les zones forestières humides avec une faible densité démographique. Cela signifie qu'il n'est pas trop tard pour intervenir pour la conservation. Ailleurs en Afrique, beaucoup des habitats naturels en dehors des aires protégées ont disparu ou sont sévèrement dégradés.

1.5.5 Madagascar et les îles de l'ouest de l'océan Indien

Bien que séparée du continent africain par une distance d'à peine 400 km, l'île de Madagascar a évolué en isolation de l'Afrique pendant 165 millions d'années et de l'Inde pendant 65 millions d'années. Elle montre à la fois une grande richesse en espèces et un extraordinaire niveau d'endémisme. Il y a plus d'espèces de plantes à Madagascar que dans tout le bassin du Congo. Les forêts au nord et à l'est sont humides tandis que celles à l'ouest et au sud sont de plus en plus sèches. L'île constitue une région d'importance de conservation hors norme, avec un haut niveau d'endémisme et une forte proportion d'espèces menacées.

La faune particulière de Madagascar inclut les fameux lémuriers, les tenrecs et les caméléons. Nombre d'espèces de grande faune furent exterminées après l'arrivée de l'homme, y compris les tortues géantes et les énormes oiseaux-éléphants, dont les coquilles d'œuf fracturées peuvent encore être trouvées de nos jours.

La principale menace pesant sur l'île est la culture sur brûlis, appelée *tavy* à Madagascar. Dans l'est, le *tavy* sert principalement à étendre la culture du riz alors que dans l'ouest et le sud, il est pratiqué pour implanter un mélange de cultures, en général le manioc et divers légumes. Avec l'accroissement de la population humaine, les périodes de jachère diminuent et la déforestation s'est accélérée. La coupe pour la production de charbon de bois et pour l'exploitation illégale d'essences rares comme le palissandre augmente le problème de déforestation. La chasse pour le gibier est une menace qui pèse directement sur la faune sauvage et l'exploitation minière pour l'ilménite, le nickel et le cobalt représente une nouvelle et croissante menace affectant directement plusieurs aires protégées dont les parcs nationaux d'Ankarana et d'Isalo.

Les écosystèmes terrestres des petites îles de l'ouest de l'océan Indien (Seychelles, Union des Comores, Maurice, avec les îles françaises de la Réunion, Mayotte et les Îles Éparses) sont d'une importance considérable pour la conservation car elles font partie du *hotspot* de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien, et abritent de nombreuses espèces et écosystèmes endémiques et menacés.

1.6 L'INFLUENCE DE L'ASIE

La croissance rapide des économies asiatiques, et plus notamment le développement économique de la Chine au cours des dernières décennies, a un impact profond sur les ressources naturelles d'Afrique. La Chine n'est pas seulement le plus grand marché pour les richesses minérales du continent, elle est aussi le principal débouché pour le bois (autant légal qu'illégal) et pour la faune sauvage (là aussi, autant légal qu'illégal). Les importations concernent des bois rares, des orchidées, tous les types de reptiles, des pangolins, des primates, des perroquets, les produits dérivés des rhinocéros et l'ivoire. La Thaïlande est également une destination importante pour l'ivoire illégal, et le Vietnam est désormais le plus gros importateur de corne de rhinocéros illégale.



^
L'indri, l'une des 105 espèces et sous-espèces de lémuriens présentes uniquement à Madagascar

An aerial photograph of a river delta with a complex network of channels and islands. A semi-transparent, torn paper effect is applied over the center of the image, containing the text and graphics.

#2

Les problématiques
et les défis
de la conservation



#2 _ Les problématiques et les défis de la conservation

L'attention internationale, souvent attirée par des personnes célèbres (membres de familles royales, leaders politiques, acteurs et sportifs célèbres) a été sensibilisée par l'horreur et les niveaux dévastateurs atteints par le braconnage des éléphants et des rhinocéros au cours des dernières années. La sensibilisation s'est également focalisée sur le commerce de gibier et le massacre et la consommation des grands singes. La classe politique et l'Assemblée générale des Nations unies sont désormais conscientes des liens entre le trafic de la faune sauvage, le crime organisé et les organisations terroristes¹⁵. Mais ces événements qui font la une des journaux ne sont que la partie émergée de l'iceberg de ce que nous devons considérer comme une crise écologique majeure pour l'Afrique.

Même si nous pouvions stopper immédiatement le braconnage et le commerce de la faune sauvage, l'Afrique continuerait de faire face à une dégradation sérieuse et profonde de ses ressources naturelles, affectant la vie sauvage mais en même temps les services écosystémiques indispensables au développement du continent. L'incapacité de traiter les diverses causes de cette dégradation met en péril la survie des espèces les plus emblématiques, des oiseaux migrateurs, des pêcheries et des possibilités d'utiliser de manière durable les ressources naturelles telles que le bois, les poissons, les sols et les pâturages. La perte des services écologiques conduira inévitablement à l'appauvrissement, aux famines, aux contestations sociales, aux guerres, à des épidémies, à des mouvements de réfugiés et à l'effondrement de nombreuses institutions économiques, bien au-delà des limites du continent africain.

2.1 LA DISPARITION DES ESPÈCES

La liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et les rapports des spécialistes continuent de mettre en évidence un déclin drastique du nombre d'espèces à travers l'Afrique.

- Les éléphants d'Afrique sont passés d'une population de 5-10 millions dans les années 1930 à seulement 500 000 individus de nos jours. On les trouve toujours dans 35-38 pays mais la recrudescence du braconnage de l'ivoire a renforcé la menace. On estime que 35 000 éléphants ont été braconnés en 2013. L'espèce la plus sérieusement menacée est l'éléphant de forêt, *Loxodonta africana cyclotis*, qui pourrait avoir perdu 62 % de sa population entre 2002 et 2013.
- Le rhinocéros blanc du Sud a été sauvé de l'extinction et on en compte maintenant environ 20 000 individus. Mais le rhinocéros blanc du Nord est, lui, considéré éteint dans son habitat naturel, et les trois sous-espèces de rhinocéros noir ont toutes fortement diminué avec une population estimée aujourd'hui à tout juste 4 000 individus.
- L'Afrique a perdu entre 30 et 50 % de ses populations de lions au cours des vingt dernières années, qui devraient totaliser à ce jour environ 32 000 individus. En Afrique de l'Ouest la situation est particulièrement désespérée. Un récent recensement étalé sur six ans a montré que le lion, connu dans 21 aires protégées en 2005, n'est plus désormais confirmé que dans quatre d'entre elles, ne se déployant plus que dans 1,1 % de son domaine de répartition historique en Afrique de l'Ouest, et est totalement éteint dans son ancien domaine d'Afrique du Nord.
- Les grands singes sont de plus en plus menacés par le commerce de gibier, la déforestation, le trafic des animaux sauvages et les maladies transmises par l'homme. Ils sont globalement menacés et leur survie est une hypothèse plausible uniquement dans quelques sites emblématiques d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.
- De nombreuses autres espèces de mammifères sont listées comme globalement ou localement menacées, notamment le guépard, l'hippopotame, la girafe, les grandes antilopes, l'oryctérope, etc.
- Un dixième des oiseaux africains sont listés comme globalement menacés. Sur 119 espèces afro-paléarctiques migrant sur de longues distances, (celles nichant en Europe et hivernant en Afrique subsaharienne), 48 (soit 40 %) montrent un déclin de leurs populations. Les vautours sont particulièrement menacés: ils sont empoisonnés par les carcasses placées pour éliminer les carnivores, tués en consommant le médicament vétérinaire diclofenac dans les carcasses de bétail, et tués pour ne pas attirer l'attention sur les actes de braconnage.
- Les amphibiens africains sont de plus en plus menacés du fait de la propagation de maladies et de l'assèchement des habitats humides.
- La riche diversité d'ichtyofaune d'eau douce africaine n'est supplantée que par celle d'Amérique du Sud et est quasiment totalement endémique. Ces espèces sont essentielles pour le fonctionnement des écosystèmes d'eau douce et leur importance économique est primordiale. Des millions de personnes dépendent de la pêche pour leur approvisionnement et pour leurs revenus; nombre d'espèces de perches et de tilapias sont devenues des espèces commercialement essentielles. Vingt-huit pour cent des espèces de poissons d'eau douce d'Afrique

⁽¹⁵⁾ Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le trafic et commerce illégal de la faune sauvage, novembre 2014.



^
Braconnage des éléphants, parc national de Zakouma, Tchad. On estime que 35 000 éléphants ont été braconnés en 2013.

^
Poisson-chat pêché dans la rivière Lomami, RDC. 28 % des espèces de poissons d'eau douce d'Afrique sont considérés comme menacés. La surpêche est un des facteurs contribuant.

sont considérés comme menacés. Les principales causes sont l'amenuisement des superficies lacustres, la pollution des voies d'eau, les plantes invasives (comme la jacinthe d'eau), la surpêche, et l'introduction d'espèces non indigènes de poissons.

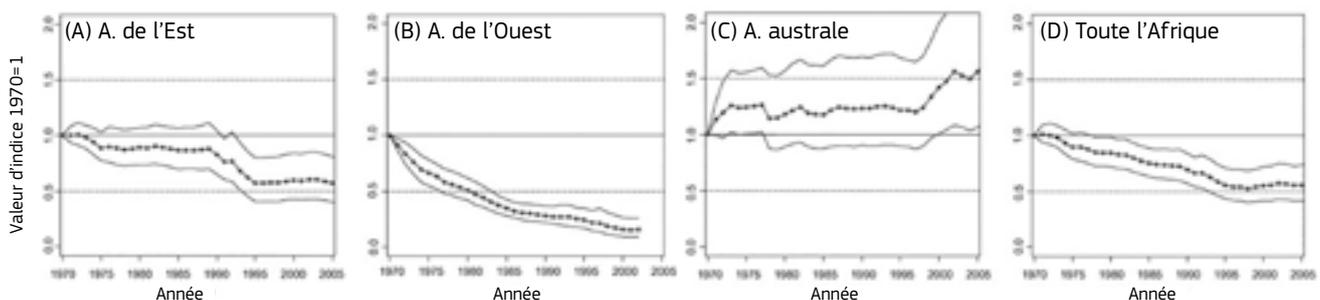
L'Afrique échoue à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, ainsi que les objectifs généraux de la Convention sur la diversité biologique (CBD) pour réduire et inverser ces tendances de perte de biodiversité.

La commission de l'UICN pour la survie des espèces (SSC) publie des listes rouges d'espèces menacées et dont le statut est noté en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (V) ou préoccupation mineure (LC) et encourage les efforts des pays pour la production de listes rouges nationales. L'Afrique liste un pourcentage élevé d'espèces menacées dans la plupart des taxons et chaque révision ou mise à jour voit la liste s'allonger avec de nouvelles espèces. Plusieurs espèces significatives ont déjà disparu, comme le couagga, l'hippotrague bleu, le rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest, etc. D'autres espèces ont disparu d'une grande partie de leur aire de répartition.

Les données disponibles montrent une variation régionale dans les modèles de perte des espèces. Quand on compare les indices d'abondance de 69 espèces de grands mammifères dans 78 aires protégées pendant une période de 35 ans, les résultats (figure 3) montrent les pertes les plus sévères en Afrique de l'Ouest (et centrale) et un léger regain en Afrique australe où les disparitions d'espèces ont été les plus élevées au cours des siècles précédents.

FIGURE 3. Tendances relatives des indices de populations de mammifères en Afrique

Source: Craigie, I.D. et al. 2010. Large mammal population declines in Africa's protected areas. *Biological Conservation* 143, pp. 2221-2228.



2.2 LA PERTE DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le «capital naturel» – nos écosystèmes, biodiversité et ressources naturelles – est étroitement lié aux économies, aux sociétés et au bien-être des individus. La valeur de cette myriade de bénéfices est souvent omise ou faiblement comprise. Ils sont rarement pris en compte dans les calculs économiques des marchés, ou dans les décisions quotidiennes prises par le monde des affaires ou les citoyens, ni même reflétés de manière adéquate dans les comptabilités publiques.

Le déboisement, la fragmentation et la dégradation des habitats naturels ont déjà conduit à une perte massive de services écologiques comme le déclin et la pollution des sources d'eau, la disparition de zones de pâturages et de chasse (services d'approvisionnement), la réduction de la fixation du carbone conduisant à l'accélération du changement climatique (services de régulation), une diminution des sites de récréation, de maintien des paysages, de potentiel touristique et spirituel (services culturels), la désertification, la formation des sols et la production de photosynthèse (services de support).

Les principales pertes sont causées par:

- La dégradation des savanes herbeuses. Ceci est subtil et difficile à évaluer en comparaison avec les forêts dont la disparition est évidente. Changement climatique, surpâturage, feux, diminution des nappes phréatiques et expansion de l'agriculture, tous ont contribué à la dégradation des savanes d'Afrique.
- L'assèchement et la pollution des sources d'eau, causant la propagation des maladies.
- La dégradation des zones de pâturage, provoquant la migration de populations.
- La perte de fertilité des sols, entraînant des famines, et des programmes d'aides coûteux et des emprunts.
- La perte de produits non forestiers (viande de brousse, poisson, miel, plantes médicinales, etc.).
- La perte de revenus et de potentiels touristiques.

L'élimination des espèces «clés de voute» (*keystone species*) comme les éléphants et les primates disséminateurs de graines a un impact réel sur la régénération de la végétation. La disparition d'abeilles et autres pollinisateurs affecte également la pollinisation des fruits et légumes, autant que celle des plantes sauvages.

Le programme TEEB (*The Economics of Ecosystems and Biodiversity*) a compilé et révisé plusieurs études évaluant la valeur

économique de ces services écosystémiques. La valeur des services des zones humides, des forêts, des espèces pollinisatrices excède largement la valeur de conversion. Ces services ont été globalement évalués à 125 milliers de milliards de dollars par an en 2008¹⁶, révisant un montant estimé à 33 milliers de milliards de dollars par an en 1997¹⁷. Le chiffre pour l'Afrique, qui représente 20% de la superficie terrestre, est supérieur à 10 milliers de milliards de dollars par an, un chiffre bien supérieur à son produit intérieur brut. La valeur de ces services diminue rapidement puisque les écosystèmes vont continuer à se détériorer si aucune mesure de restauration n'est entreprise.

La perte des services écologiques engendre un cercle vicieux de pauvreté menant à l'émigration et aux guerres civiles, aux confrontations ethniques, à l'effondrement de la gouvernance et à un pillage toujours plus accéléré des ressources biologiques.

2.3 LES MENACES DIRECTES

La faune sauvage et les écosystèmes font face à des menaces variées. Les plus sérieuses sont décrites ci-après.

2.3.1 La perte et la fragmentation des habitats

Trois types principaux de perte et de fragmentation des habitats peuvent être distingués en Afrique: (i) perte et fragmentation des habitats causées par tous les types d'agriculture (y compris les agro-plantations et les clôtures), (ii) perte et fragmentation des habitats causées par les développements pétroliers, gaziers, miniers et hydro-électriques, (iii) perte et fragmentation des forêts.

La déforestation nette des forêts humides a été estimée à 0,28 % par an entre 1990 et 2000 et à 0,14 % par an entre 2000 et 2010. L'Afrique de l'Ouest et Madagascar se caractérisent par un taux de déforestation bien supérieur à celui du bassin du Congo – trois fois supérieur pour l'Afrique de l'Ouest et neuf fois plus élevé pour Madagascar¹⁸. Dans les écosystèmes plus secs, la déforestation entre 1990 et 2000 était estimée à 0,34 % par an¹⁹. L'agriculture et la production de bois de feu sont les principaux agents de la déforestation: le bois de feu et le charbon de bois représentent 90 % de tous les prélèvements de bois des forêts d'Afrique²⁰. Les taux de déforestation vont probablement continuer d'augmenter de manière significative dans les prochaines années du fait de l'accroissement

⁽¹⁶⁾ Costanza, R., R. de Groot, P. Sutton, S. van der Ploeg, S. J. Anderson, I. Kubiszewski, S. Farbe, et R. K. Turner (2014). Changes in the global value of ecosystem services. *Global Environmental Change* 26, pp. 152–158.

⁽¹⁷⁾ Costanza R. et al. (1997). The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* 387, pp. 253-260.

⁽¹⁸⁾ Mayaux P, J-F Pekel, B. Desclée, F. Donnay, A. Lupi, F. Achard, M. Clerici, C. Bodart, A. Brink, Nasi R, et A. Belward (2013). State and evolution of the African rainforests between 1990 and 2010. *Philosophical Transactions B, Royal Society* 368: 20120300. <http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2012.0300>.

⁽¹⁹⁾ Bodart, C., Brink, A., Donnay, F., Lupi, A., Mayaux, P., et F. Achard. (2013). Continental estimates of forest cover and forest cover changes in the dry ecosystems of Africa between 1990 and 2000. *Journal of Biogeography* (2013) 40, pp. 1036–1047.

⁽²⁰⁾ Forests of the Congo Basin, *State of Forests* 2010 p. 39.



^
Barrière vétérinaire, Namibie

démographique, des nouvelles terres nécessaires pour l'agriculture de subsistance et commerciale, des plantations industrielles et de l'exploitation minière, avec un accès facilité par un nouveau réseau de routes. L'agriculture et l'élevage à grande échelle en Afrique de l'Est et australe est un autre facteur de perte et de fragmentation d'habitats. En Afrique australe, une des causes principales du déclin des populations de faune sauvage est la fragmentation de l'habitat due à l'érection de clôtures pour contenir les animaux sauvages, comme illustré pour le centre de la Namibie sur la figure 4 ci-dessous. De tels paysages de clôtures se trouvent désormais partout en Afrique du Sud et au Botswana. La situation a été considérablement aggravée par la création d'une zone d'exportation du bœuf avec des subsides offerts dans le cadre des accords de Lomé et de Cotonou,

qui ont favorisé l'émergence de vastes clôtures, la fragmentation des habitats et l'effondrement des migrations de la grande faune sauvage²¹.

L'exploitation pétrolière et l'industrie minière sont identifiées comme des menaces croissantes, en particulier en zone forestière et dans les zones humides. De nombreux permis empiètent sur des aires protégées, y compris des sites du patrimoine mondial (SPM). Le WWF a calculé que le pourcentage de recouvrement spatial entre concessions de gaz et de pétrole et aires protégées pour l'ensemble de l'Afrique était de 26,65%. Si les concessions non encore allouées étaient ajoutées, ce taux atteindrait 46,57% (figure 5).

FIGURE 4. Les barrières vétérinaires dans le centre de la Namibie ont eu un impact profond sur la migration des espèces animales

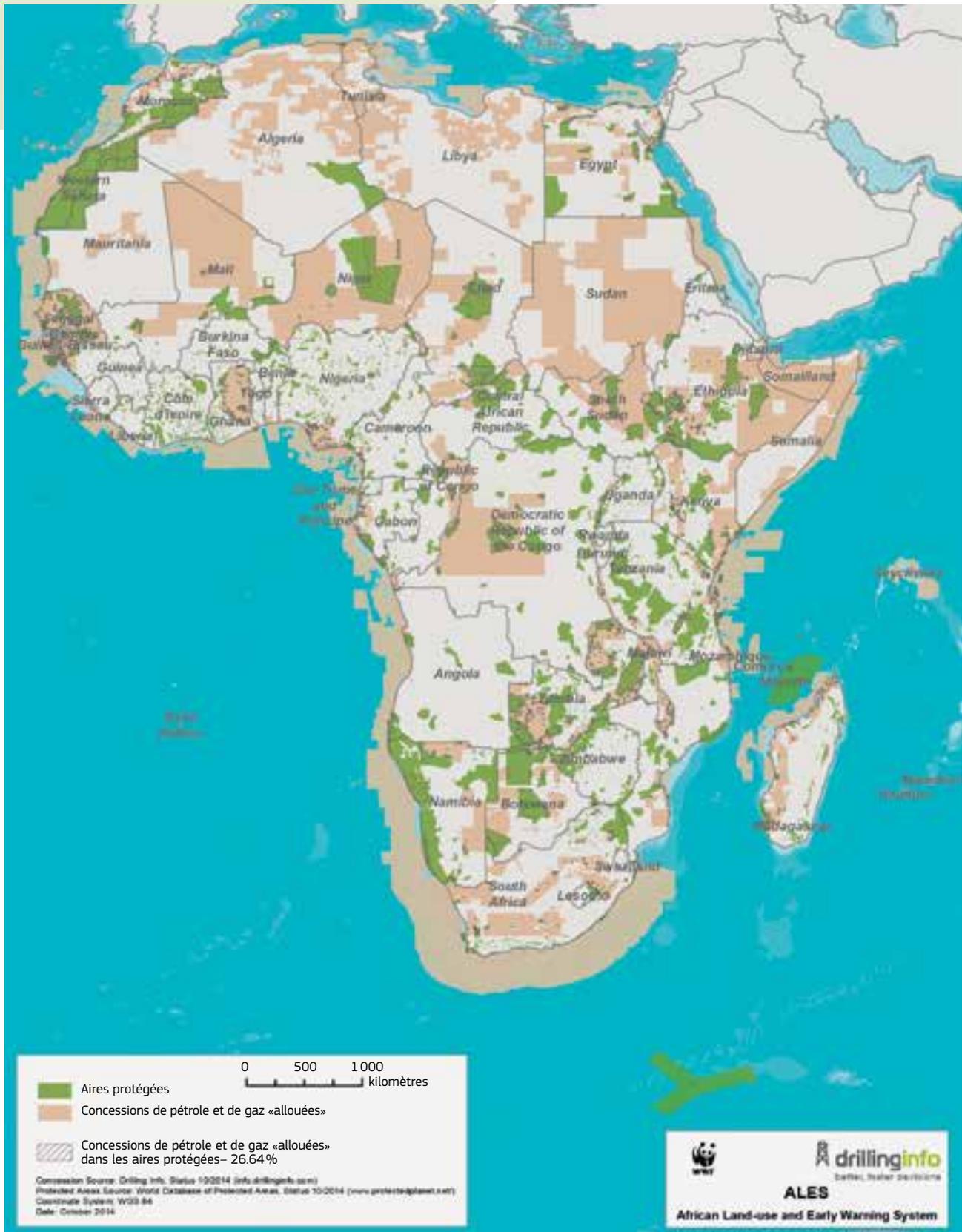
(Eckardt – communication personnelle)



⁽²¹⁾ EIE document de briefing pour les membres du conseil économique et social de l'Assemblée parlementaire conjointe ACP-UE; Ljubljana, Slovénie, 15-20 mars 2008.

FIGURE 5. Superposition des concessions de pétrole et de gaz avec des aires protégées en Afrique

Source: WWF





^

Des poissons sèchent dans un campement de pêche sur la rive ouest du Lac Turkana, dans le nord du Kenya. La pêche dans les eaux douces intérieures n'est pas viable dans la plus grande partie de l'Afrique subsaharienne.

La fragmentation des forêts a un impact désastreux sur les populations de faune sauvage forestière. Les principaux facteurs sont l'agriculture sur brûlis, la collecte de bois de feu et la production de charbon de bois. La fragmentation est également causée par l'exploitation forestière et l'exploitation minière (avec leurs réseaux associés de routes et de voies ferrées), les plantations agro-industrielles (les plantations d'huile de palme devenant une menace de plus en plus sérieuse), et les barrages hydro-électriques. La disparition et la fragmentation d'autres habitats (savanes boisées, savanes et mangroves), du fait de l'expansion de l'activité agricole, isole les aires protégées et les corridors potentiels.

Les populations de nombreux oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie connaissent un déclin significatif du fait des menaces pesant sur les routes de migration. En Afrique subsaharienne, le principal facteur est la perte d'habitat et la dégradation des milieux naturels, particulièrement dans le Sahel et les zones humides au sud.

2.3.2 La surexploitation par la chasse et par la pêche

Le commerce de viande de brousse vide de vastes étendues de savanes et de forêts intactes en apparence (syndrome de la forêt vide). La gamme des espèces chassées est large, des grands singes et plus petits primates aux ongulés et rongeurs. C'est la problématique principale pour la faune sauvage en Afrique de l'Ouest et centrale, mais; elle est sous-estimée en Afrique de l'Est, à Madagascar et dans certaines zones d'Afrique australe.

La pêche en eau douce est non soutenable dans pratiquement toute l'Afrique subsaharienne en raison d'une rare application des réglementations (taille des mailles des filets, saisons, protection des frayères, etc.). En outre, l'intensité de la pêche est proportionnelle à la raréfaction de la viande de brousse du fait du caractère non soutenable de la chasse.

2.3.3 Le commerce illégal de la faune sauvage

Les organisations criminelles impliquées dans le trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros sapent les efforts de sécurité et de bonne gouvernance, et ce faisant, une conservation efficace. Alors que les populations d'éléphants en Afrique australe apparaissent stables, celles du reste de l'Afrique chutent dramatiquement, en particulier l'éléphant de forêt *L. a. cyclotis*. Les rhinocéros sont exterminés même au sein des réserves très protégées d'Afrique du Sud, comme le parc national du Kruger. Ce braconnage affecte les autres espèces, car; les braconniers répandent du poison autour des carcasses pour éviter les survols de vautours qui permettent de repérer les endroits où des animaux ont été abattus.

Le trafic illégal menace également d'autres espèces telles que les grands singes (en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), d'autres primates (toutes régions), les reptiles (notamment à Madagascar), le pangolin (en zone tropicale humide), les perroquets (en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale), des essences forestières à forte valeur ajoutée (en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale ainsi que Madagascar pour le palissandre), les orchidées (en zone tropicale humide), et l'ormeau ou oreille de mer (en zone côtière).

2.3.4 Espèces invasives non indigènes

Les espèces invasives non indigènes sont également une menace sérieuse et croissante dans toutes les régions d'Afrique. L'ouverture des forêts, le changement climatique et les introductions délibérées d'espèces se traduisent par une liste toujours plus longue d'espèces remplaçant la faune et la flore originelles, avec un impact négatif sur l'écologie. Les introductions de pins, de l'acacia australien, des eucalyptus, d'espèces végétales aquatiques, de poissons, d'insectes, de mollusques et autres oiseaux et mammifères sont les principaux coupables.



Guet Ndar, Saint-Louis, Sénégal

La croissance de la population augmente la pauvreté et la surexploitation des ressources naturelles.

2.4 LES VECTEURS DE CES MENACES

2.4.1 L'accroissement démographique et la pauvreté

Croissance démographique et augmentation de la pauvreté sont inextricablement liées dans la plus grande partie de l'Afrique. Bien que les densités de population dans le bassin du Congo et en Namibie soient basses comparées à d'autres régions d'Afrique, les taux de croissance démographique sont les plus élevés de la planète et on attend un doublement de la population africaine d'ici 2050 (tableau 1). La manière dont l'Afrique va nourrir cette population représente le principal défi à venir. L'agriculture pratiquée dans de nombreux pays du continent est de faible rendement, peu développée et peut être considérablement améliorée. L'extrême pauvreté dans les zones rurales conduit à une surexploitation des ressources naturelles disponibles car le dénuement des populations locales leur interdit une vision à long terme de l'utilisation des ressources. L'accroissement démographique est également à l'origine d'une augmentation des conflits homme-faune (section 2.4.8) qui entraîne la perte de faune sauvage.

2.4.2 La faible gouvernance

La faible gouvernance est un problème majeur en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et elle repose sur une série de déficits: pauvreté des lois²² et de leur application, services de santé, d'éducation et de justice inopérants, manque de moyens de communication, faible planification, hygiène insuffisante, agriculture peu efficace, mauvais usage des ressources naturelles, pollution des sources d'approvisionnement en eau, corruption et pauvreté. À cela se rajoute un phénomène d'accaparement des terres favorable aux intérêts de grands groupes agro-alimentaires (ex. huile de palme) qui se portent acquéreurs de vastes superficies de terrain sans aucune planification d'affectation des sols préalable ni respect de schéma d'aménagement du territoire, et sans aucune transparence lors de l'attribution des terres. Les secteurs minier, forestier et pharmaceutique sont aussi impliqués dans ces pratiques.

2.4.3 Le droit foncier et les droits d'accès aux ressources non adaptés

La question du droit foncier et de l'aliénation des ressources naturelles par les populations rurales est une des principales causes de la dégradation de la vie sauvage. Presque partout en Afrique, l'État est le propriétaire de la terre et de la vie sauvage; les cadres légaux et réglementaires n'incitent pas les populations rurales à gérer de manière durable la faune sauvage sur les territoires où elles cohabitent. Cela conduit à une situation de «tragédie des biens communs» quand le libre accès aux ressources naturelles aboutit à un tragique appauvrissement, voire parfois à la disparition d'espèces et d'habitats.

⁽²²⁾ Le cadre législatif actuel ayant un impact sur la nature et sur la biodiversité n'est pas adéquat, bien que sa médiocrité varie d'un pays à l'autre. Cet état de fait limite la capacité des pays de remplir leurs obligations relatives aux accords internationaux qu'ils ont signés, ainsi que leur capacité à répondre aux menaces émergentes nécessitant une réponse légale coordonnée de grande ampleur. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale possèdent des structures légales qui ont évolué en Europe au cours des siècles, développées dans le cadre de relations à la vie sauvage et à l'environnement très différentes de celles d'Afrique de l'Ouest et centrale. Les relations traditionnelles, inscrites dans les lois coutumières et se basant sur des systèmes de propriété et d'accès différents, sont rarement codifiées dans la législation nationale. (Source: Mallon et al., sous presse, 2015.)



Collecte du bois de feu en Afrique du Sud

La collecte de bois énergie est un des facteurs de perte d'habitat les plus importants en Afrique.

2.4.4 Les conflits nationaux et régionaux

De nombreux pays d'Afrique ont été bouleversés par des conflits, notamment dans la région d'Afrique centrale. Plusieurs de ces conflits sont en réalité des luttes pour l'accès aux ressources naturelles. Conflits et faible gouvernance se renforcent mutuellement et se traduisent par des pertes de biodiversité.

2.4.5 L'indifférence politique et l'absence de sensibilisation

Le faible niveau de connaissance et d'appréciation des problèmes écologiques, l'absence de reconnaissance des services environnementaux essentiels délivrés par des écosystèmes fonctionnant correctement, et la faible compréhension de l'impact de l'activité humaine et de son développement sur ces biomes sont généralisées à tous les niveaux. L'absence de sensibilisation parmi les citoyens européens et leurs dirigeants, parmi les communautés, les planificateurs et les développeurs africains, ainsi que parmi les dirigeants et consommateurs asiatiques, concourt à une exploitation non durable et à une protection inadéquate des écosystèmes et de la vie sauvage. Lorsqu'on leur refuse le droit d'utiliser la faune sauvage, les communautés locales les considèrent alors comme des menaces pour leur vie, leurs cultures et leurs biens, en compétition pour leur développement.

2.4.6 Le changement climatique

Le changement climatique est une menace dont les causes sont à la fois globales et locales. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé de nouveau que l'influence humaine sur le climat est claire. La désertification accompagne le surpâturage, le défrichage et le brûlis, ainsi qu'une mauvaise gestion des ressources en eau. L'ouverture des forêts réduit le taux de transpiration à l'origine des pluies qui tomberont à des centaines de kilomètres de là. L'élévation du niveau de la mer menace les plages et les récifs coralliens, qui subissent aussi la pression de l'augmentation de la température de l'eau et de l'acidification des océans. Les experts sont particulièrement inquiets face à l'accélération de l'acidification des océans. L'élévation de la température provoque la fonte des glaciers et modifie la végétation des zones afro-montagnardes. Les zones marécageuses au nord et à l'ouest de l'Afrique s'assèchent. Les périodes de sécheresse ont des impacts sévères sur la végétation, la vie sauvage et les hommes.

On peut déjà détecter des changements dans divers écosystèmes africains, comme des changements dans les périodes de reproduction, ainsi que dans les comportements migrateurs, alimentaires et nidificateurs. Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes africains aura probablement un effet négatif sur le tourisme: selon une étude, entre 25 et 40% des espèces de mammifères des parcs nationaux d'Afrique subsaharienne deviendront des espèces menacées. Certains botanistes s'attendent à d'importantes pertes d'espèces, entre 25 et 68%, selon la sévérité de l'augmentation moyenne des températures²³.

⁽²³⁾ Sommer, J. H., (2008), *Plant Diversity and Future Climate Change – Macroecological analyses of African and global species distributions*. Thèse doctorale, Mathematisch-Naturwissenschaftliche Fakultät, Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität Bonn.



^
*Inspection d'une carcasse de gorille tué par le virus Ebola,
parc national d'Odzala, République du Congo*

Cette dynamique doit être prise en compte dans les stratégies de conservation et les investissements relatifs à la création et à la gestion des aires protégées, et la conservation des espèces doit être planifiée en tenant compte des prédictions climatiques. En particulier, le changement climatique devrait être considéré comme une raison supplémentaire de mettre en œuvre les actions de conservation décrites dans ce document, y compris la nécessité d'étendre les aires protégées et d'améliorer la représentation des biomes, d'améliorer la gestion du patrimoine foncier protégé, d'assurer la connectivité entre les habitats, de réhabiliter les fonctions des écosystèmes et de réduire la pression sur la biodiversité.

2.4.7 Les maladies émergentes et endémiques

Les maladies endémiques affectent la conservation principalement de deux manières. Des maladies telles que la malaria (transmise par les moustiques), l'onchocercose (la cécité des rivières), la trypanosomiase africaine (la maladie du sommeil) et la nagana (toutes deux transmises par la mouche tsé-tsé), l'éléphantiasis et la peste bovine, ont servi pendant longtemps de défense naturelle, maintenant de vastes régions vierges de toute intervention humaine. L'éradication de la peste bovine et un meilleur contrôle des autres maladies ont fait sauter ce verrou et ouvert ces régions à l'occupation humaine et au développement. Cependant, des maladies qui restaient stables parmi les populations animales sont maintenant au contact des populations humaines, et ont infecté ce nouvel hôte pour devenir des zoonoses humaines sérieuses, comme le VIH et Ebola. Les épidémies qui en résultent créent des mouvements de population avec l'effondrement des économies locales, des services sociaux et de la protection de la vie sauvage. La chytridiomycose, présente à présent sur tous les continents, a décimé plusieurs espèces d'amphibiens. Elle tue en bloquant le transfert de substances

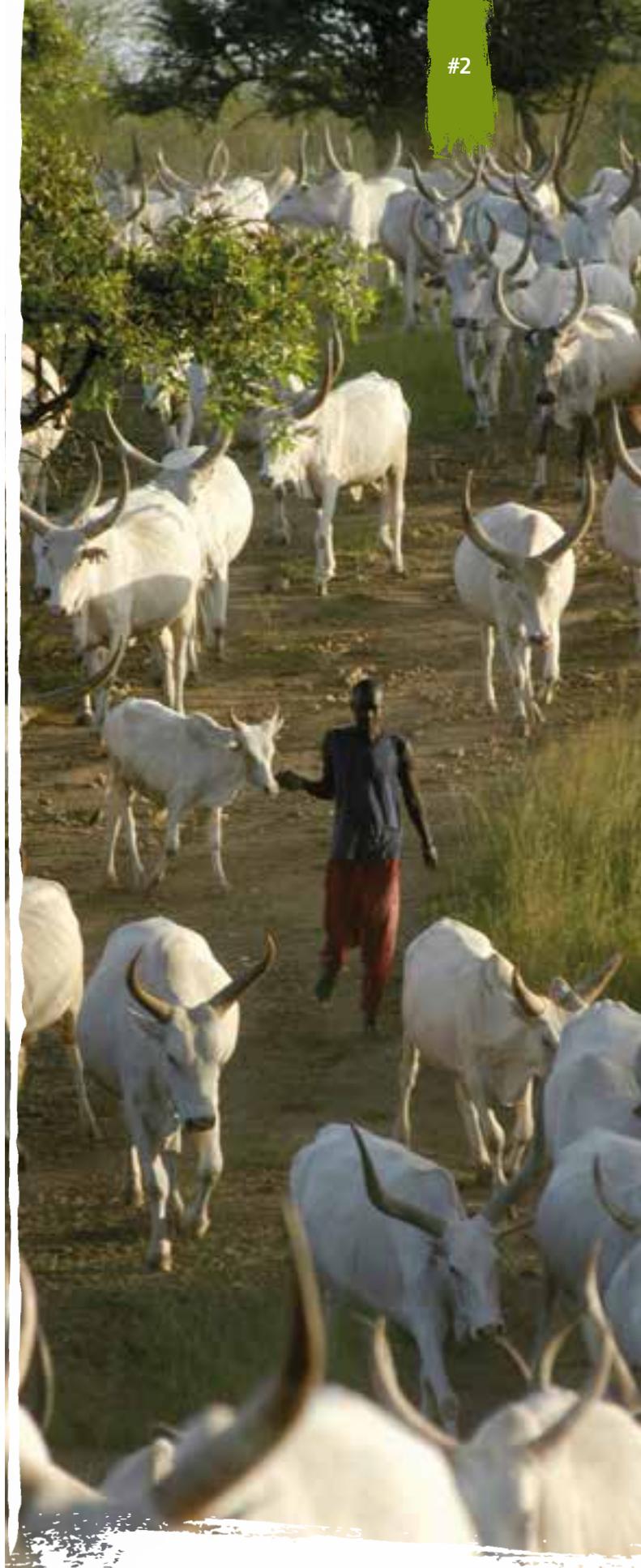
vitales à travers leur peau, provoquant des arrêts cardiaques. La maladie, originaire d'Afrique australe, a probablement été propagée lors de commerce d'animaux, ou lors l'exportation de xénopes utilisés pour des tests de grossesse.

2.4.8 Conflit homme-faune

Lorsque les humains et la vie sauvage partagent les mêmes paysages et les mêmes ressources, des conflits homme-faune (CHF) s'ensuivent souvent, dont les impacts ne sont pas seulement négatifs pour la vie sauvage, mais aussi pour la vie sociale, économique et culturelle des populations humaines. Les causes de ces conflits sont attribuées aux changements d'utilisation des terres et à la croissance démographique élevée. Les effets négatifs des CHF sur les communautés locales est un problème de plus en plus important pour les autorités gouvernementales à tous les niveaux, en particulier quand la situation est exacerbée par les médias mettant l'accent sur les perceptions négatives du public à l'encontre des espèces qui causent le plus grand nombre de conflits. Pour les communautés locales rurales, les interactions entre homme et faune sont souvent synonymes de pertes et de peur, de perturbation des moyens de subsistance et d'insécurité alimentaire, qui à leur tour sapent les stratégies de conservation et de réduction des CHF. Les interactions homme-faune ont souvent été au détriment des mammifères sauvages; de nombreuses espèces ont vu leurs effectifs réduits par la chasse, le pastoralisme, la modification des habitats, les contrôles sanitaires ou le contrôle des animaux à problèmes. Pour une espèce charismatique comme l'éléphant, une corrélation positive a été établie entre le niveau de conflit et la chasse illégale. Les conflits homme-éléphant sont devenus un objectif prioritaire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour la gestion des populations d'éléphants dans de nombreux sites.

>
*Bétail au sud du Soudan.
La connexion entre santé humaine,
santé du bétail et santé de la faune sauvage
est un problème particulièrement important
résultant du partage des paysages
par les humains et la faune sauvage.*

La connexion entre santé humaine, santé du bétail et santé de la faune sauvage est un problème particulièrement important résultant du partage des paysages par les humains et la faune sauvage. En Afrique australe, le tourisme naturaliste, qui extrait des profits importants de terrains marginaux, contribue autant au produit intérieur brut de l'Afrique australe que l'agriculture, la sylviculture et l'industrie de la pêche combinées²⁴. Cependant, les agriculteurs-éleveurs présents sur ces terres dépendent de leur bétail pour leur survie, et le besoin de réconcilier leur niveau de vie et leur sécurité environnementale avec le développement d'utilisations alternatives des sols crée toute une série de problèmes de développement complexes relatifs à la santé humaine, animale et environnementale. La gestion des maladies des animaux sauvages et domestiques (y compris les maladies transmissibles à l'homme) représente un défi, pour lequel il n'y a pas de solution facile.



(²⁴) Osofsky, S.A., D.H.M. Cumming, et M.D. Kock (2008). Transboundary Management of Natural Resources and the Importance of a 'One Health' Approach: Perspectives on Southern Africa, pp. 89-98, in Feam, E. et Redford, K.H. (Eds.), *State of the Wild 2008-2009: A Global Portrait of Wildlife, Wildlands, and Oceans*, Island Press, Washington, D.C.

#3

Les efforts
de conservation
en cours



.....



#3 _ Les efforts de conservation en cours

3.1 LES CADRES DE PLANIFICATION NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

La plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont signé les principales conventions internationales sur l'environnement, en particulier la Convention Ramsar sur les zones humides, (1971), la Convention du patrimoine mondial (1972), la CITES (1975), la Convention de Bonn sur les espèces migratrices (1979), la Convention sur la biodiversité (1992), et la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (1994). La plupart des pays sont également membres de l'UICN qui, avec ses multiples commissions, fixe les critères et normes de gestion internationaux pour les différentes catégories d'aires protégées, et coordonne les efforts de conservation pour une vaste gamme de taxons végétaux et animaux d'importance.

Pratiquement, tous ces traités et institutions exigent de leurs États-membres de produire des plans nationaux d'actions, tels que des plans d'action pour une stratégie nationale de la biodiversité dans le cadre de la CBD et dans le cadre national, des plans d'action pour l'ivoire dans 10 pays africains dans le cadre de la CITES, et, de plus, il existe un ensemble de plans d'action non contraignants spécifiques à des niveaux régionaux et nationaux conduits par les groupes spécialistes de la commission de sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN, entre autres, éléphants, rhinocéros, lions, hyènes, girafes, grands singes, et flamants nains. Les niveaux de mise en œuvre de ces plans d'action varient largement à travers le continent et, dans de nombreux cas, leur implémentation a été difficile pour les États africains.

Les réponses apportées par les pays aux problématiques de la faune sauvage sont aussi influencées de manière plus ou moins importante par les institutions politiques régionales telles que l'AEC, la COMESA, la CEEAC, la Cedeao, la SADC, le NEPAD, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ou la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC).

3.2 LES APPROCHES STRATÉGIQUES

3.2.1 Les aires protégées

Les aires protégées sont au centre de la conservation de la nature en Afrique et constituaient, déjà à l'époque coloniale, la première approche stratégique développée pour la conservation de la faune. Aujourd'hui, elles représentent une partie substantielle de l'affectation des sols, et en Afrique de l'Est et en Afrique australe, participent de manière significative à l'emploi et aux recettes en devises des pays. D'autres concepts ont évolué au cours des années et ont été utilisés pour guider et informer la conservation de la faune et la planification des aires protégées en Afrique. Il s'agit des «points chauds de biodiversité» ou *hot-spots*, des écorégions, des bassins versants, de la conservation pour le développement, des réserves de biosphère, et de la conservation transfrontalière. Le *Critical Ecosystems Partnership Fund* (CEPF) a développé un système consultatif de profils écologiques pour identifier les priorités dans de nombreux points chaud de biodiversité africains²⁵.

Les aires protégées en Afrique subsaharienne couvrent actuellement 14,3% du territoire avec plus de 1 000 aires protégées assignées actuellement aux catégories I-IV de l'UICN listées dans la base de données des aires protégées du Centre de surveillance de la conservation mondiale du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE-WCMC). Les aires protégées de catégories I-IV apparaissent sur la figure 6. Les proportions régionales sont indiquées dans le tableau 2. Ces données montrent que l'Afrique subsaharienne est loin de l'objectif des 17% fixé par la CBD (objectifs d'Aichi) mais bien au-dessus de nombreux pays européens. La plupart des plus anciennes et plus vastes aires protégées sont situées dans des habitats essentiellement savaniques, car destinées aux grands mammifères africains. Au cours des décennies suivantes, les créations de nouvelles aires protégées ont comblé ces lacunes et permis une couverture des écosystèmes les plus représentatifs, incluant les forêts humides, les écosystèmes d'altitude, les zones boisées, ainsi que le Karoo et le Fynbos. Plusieurs grandes aires protégées de forêt tropicale humide ont été créées dans le bassin du Congo au cours des 20 dernières années, notamment un réseau de 13 parcs nationaux au Gabon, dont la création fut promulguée en 2007.

Si les grandes aires protégées sont écologiquement les plus résilientes et offrent de meilleures fonctions écosystémiques, elles sont les plus difficiles à gérer et ont montré qu'elles ne

⁽²⁵⁾ <http://www.cepf.net/fr/Pages/default.aspx>

TABLEAU 2. La superficie des AP terrestres dans les pays d'Afrique subsaharienne couverts par ce document

Région	Superficie des AP (km ²)	Nombre d'AP (toutes catégories)	Nombre d'AP de catégorie I-IV*	% du territoire national couvert par les AP
Afrique de l'Ouest	675 713	1 934	245	11,0
Afrique centrale	652 318	230	216	12,2
Afrique de l'Est	824 578	1 676	365	13,2
Afrique australe	1 236 557	1 984	250	21,0
Total	3 389 164	5 824	1 076	14,3

* Inclut les nombreux parcs nationaux qui ne sont pas encore inscrits comme AP catégorie II dans la base de données du WCMC World Database of Protected Areas (Octobre 2014).

pouvaient résister aux bandes de braconniers surarmées qui passent d'un pays à l'autre pour massacrer les populations de grands mammifères. Dans la plupart des pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, et dans certains pays d'Afrique de l'Est et australe, de nombreux parcs sont des «parcs sur papier» sans réelle capacité de gestion du fait du manque de personnel qualifié et de moyens financiers. La biodiversité a décliné drastiquement dans ces zones. Les aires protégées où les ressources naturelles sont les mieux préservées sont celles qui reçoivent un appui technique direct des bailleurs de fonds et de leurs partenaires, des partenariats publics privés (voir sections 4.1.4 et 4.1.5) ou d'autres arrangements.

3.2.2 La responsabilité de la gestion de la faune sauvage

En Afrique de l'Est et en Afrique australe, des changements importants sont survenus concernant l'attribution de responsabilité pour l'utilisation de la faune et la gestion dans divers types d'aires protégées (zones de gestion de la faune sauvage, réserves forestières villageoises, zones de conservation privées ou communautaires, etc.). Les résultats en termes de protection de la faune ont été globalement positifs, avec parfois de spectaculaires repopulations par des espèces sauvages. Au Kenya par exemple, plusieurs zones de conservation privées ou communautaires se sont engagées dans une utilisation durable de la faune (par ex. avec le tourisme). L'État est propriétaire de la faune sauvage et responsable ultime de sa gestion, et ce, indépendamment du fait qu'il soit ou ne soit pas représenté dans l'aire protégée; dès lors, les zones de conservation sont d'une grande assistance à l'administration kenyane chargée de la faune, qui se contente de les enregistrer et de les assister dans le développement d'une gestion efficace. L'encadré 1 ci-dessous décrit la façon dont la participation des communautés locales dans le *Northern Range Trust* (NRT) au Kenya contribue à la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. De manière similaire en Namibie, des utilisations consommatrices et non consommatrices de la faune sauvage dans des zones de conservation communales enregistrent des résultats positifs en générant des bénéfices significatifs pour les communautés.

À l'exception du Ghana, les pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest n'ont pas encore complètement intégré le principe de délégation de responsabilité de la gestion de la faune sauvage aux communautés, et de fait, cette approche est peut-être prématurée considérant la faible capacité des institutions et de la société civile, et du déficit général en termes de gouvernance. Cependant, quelques changements dans la gestion de la faune et la législation environnementale, par exemple en République démocratique du Congo (RDC) commencent à rendre possible ce type d'approche pour le futur.

3.2.3 L'approche paysage et la conservation transfrontalière

L'approche paysage de la conservation est celle qui permet de protéger des complexes d'aires protégées en travaillant main dans la main pour un développement écosensible et favorable à la gestion de la faune. L'approche paysage a été largement intégrée par les agences de conservation en Afrique comme une façon de renforcer la connectivité écologique et le flux génétique le long d'habitats viables reliant les aires protégées.

L'approche de conservation transfrontalière est une initiative relativement nouvelle, d'abord développée en Afrique australe, qui rassemble une mosaïque diverse et complexe d'utilisation des sols à travers les frontières, dans une structure de gestion conjointe ou partagée. Elle regroupe des parcs nationaux, des réserves de chasse, des réserves forestières, des zones de gestion de la faune et du gibier, des zones privées ou communautaires etc. Elle a pour vocation de faire se rejoindre conservation et développement et de promouvoir la culture et la paix en offrant une approche prometteuse pour la conservation des espèces de la faune emblématiques dans des écosystèmes intacts. L'approche de conservation transfrontalière se répand également en Afrique centrale et de l'Ouest, même si le concept y reste moins développé et ne réunit pas encore divers statuts de zones de protection sous une même structure de gestion. À la place, ce sont des accords intergouvernementaux qui permettent une gestion coordonnée des zones transfrontalières où se trouvent dans la plupart des cas (mais pas toujours), des aires protégées contiguës.



^
*Destruction d'ivoire confisqué,
parc national du Tsavo ouest, Kenya*

ENCADRÉ 1. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DANS LA LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES – LE CAS DU *NORTHERN RANGE TRUST* AU KENYA

Les réserves communautaires de conservation sont des partenaires de plus en plus efficaces dans la lutte contre les trafiquants d'ivoire au Kenya. Dans le nord du pays, les sociétés de conservation gèrent plus de 2,5 millions d'hectares de terres communautaires, dont la plupart sont vitales pour l'éléphant africain. Établies tout d'abord dans le nord du Kenya en 1995, la demande de la part des communautés d'établir de nouvelles réserves a augmenté depuis le milieu des années 2000. Le *Northern Range Trust* (NRT) a été un acteur important de leur développement au Nord Kenya depuis 2005, en contribuant à la création et à la gestion de 19 réserves de conservation dans cette partie du pays.

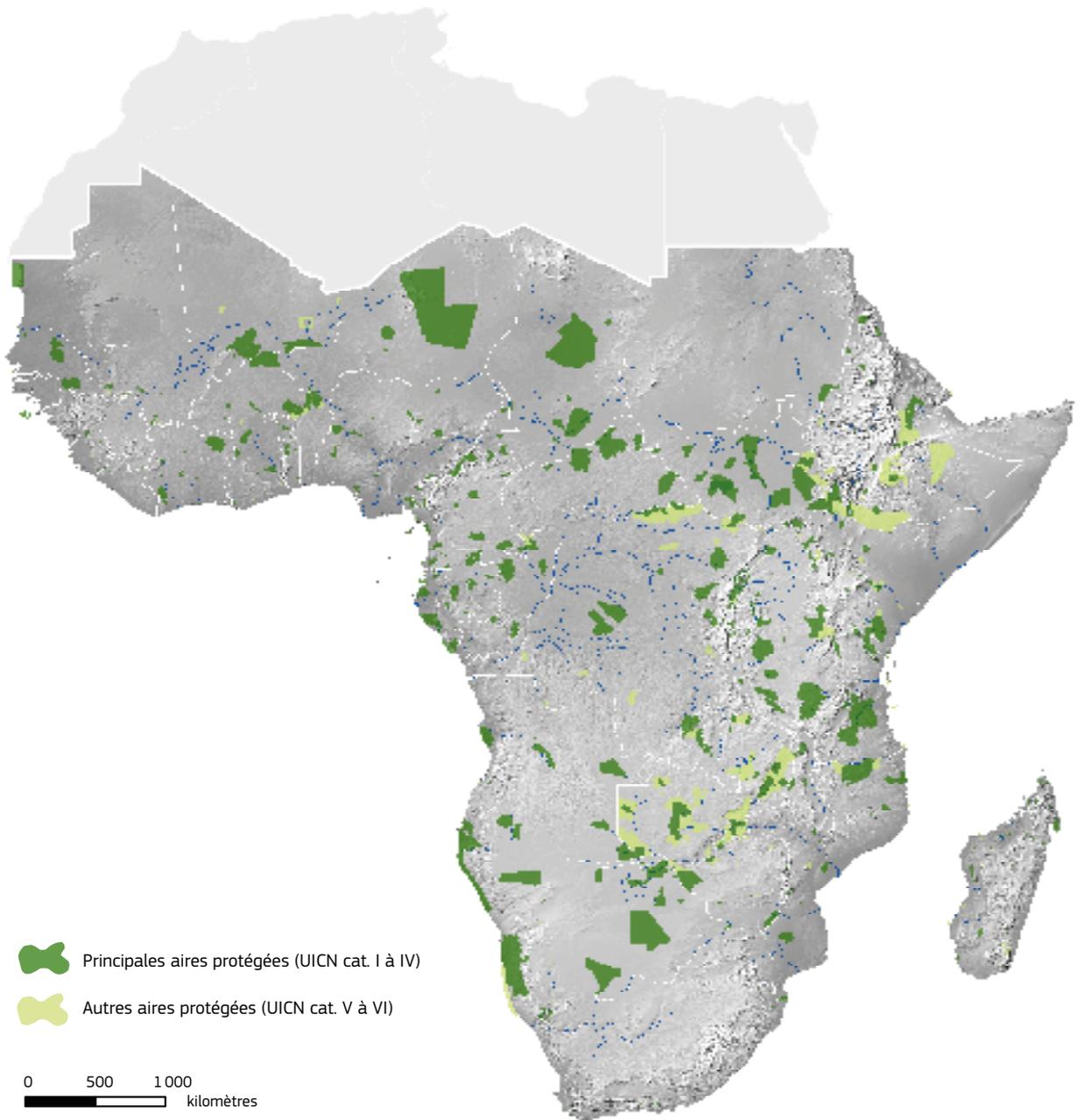
En 2013, les réserves du NRT avaient créé 700 emplois à temps plein (dont des opérations touristiques) et 800 emplois à temps partiel. Les revenus du tourisme se montaient à 545 000 dollars américains (USD), dont 60% ont été utilisés pour financer des projets de développement communautaires se fondant sur les priorités déterminées par les communautés elles-mêmes. Des programmes conjoints de conservation du NRT ont augmenté les ventes de bétail et les revenus des femmes en créant des microentreprises. Les avantages non financiers pendant la même période comprennent une meilleure sécurité (ce qui est considéré par les communautés plus important que des avantages financiers directs), des pâturages de meilleure qualité et d'accès plus aisé, l'utilisation des moyens de transport des réserves en cas d'urgence et une meilleure cohésion sociale.

Les réserves communautaires ont joué un rôle important pour la conservation. La plupart semblent diminuer efficacement le braconnage. L'approche des réserves communautaires dans la lutte contre le braconnage des éléphants est multiple, comprenant des gardes locaux, des équipes mobiles de réponse rapide, la collecte d'information et la pression sociale. Des observations ponctuelles, le comptage de carcasses et des comptages aériens d'éléphants entre 2002 et 2008 montrent que les populations d'éléphants ont augmenté de 27% pendant cette période, et la proportion d'éléphants abattus était significativement inférieure à l'intérieur des réserves communautaires du NRT qu'à l'extérieur. Bien que les réserves n'aient pas pu atténuer la hausse du braconnage en 2011 et 2012, elles ont redoublé d'efforts ces deux dernières années, en travaillant en collaboration avec le *Kenya Wildlife Service* et la police, et en augmentant les investissements. Ces deux dernières années, le braconnage a décliné de 59% en 2013 à 43% en 2014. Les rapports des gardes suggèrent que le nombre d'observations d'éléphants est stable dans les réserves, malgré le déclin général des populations. Ceci semble indiquer que les éléphants se concentrent dans les zones qu'ils considèrent sûres.

La raison de l'efficacité des réserves communautaires repose sur les avantages généraux qu'elles fournissent aux communautés locales. En substance, ces institutions autonomes, communautaires et bien gérées sont créées dans le but d'améliorer le bien-être social, l'aménagement du territoire et la conservation de la nature. La nature inclusive de ces réserves communautaires est le secret de leur influence et de leur succès. Elles n'érigent pas de frontières entre les gens et la nature; elles n'empêchent pas non plus les gens d'utiliser les ressources.

Source: King, J. et I. Craig, 2015. Northern Rangelands Trust in Roe, D. (Ed.). Conservation Crime and Communities: Case studies of efforts to engage local communities in tackling illegal wildlife trade, IIED, Londres.

FIGURE 6. Les aires protégées en Afrique subsaharienne



Lorsque les aires protégées dans les zones transfrontalières du bassin du Congo ne sont pas contiguës, les interzones sont largement occupées par l'exploitation forestière ou des concessions minières avec lesquelles l'objectif est de développer des relations de collaboration pour la conservation.

3.2.4 Combattre le trafic illégal de la faune sauvage

L'Afrique n'est pas épargnée par les ravages du commerce illégal de la faune sauvage et de ses produits, le quatrième plus gros trafic après celui de la drogue, le trafic humain et celui de la contrefaçon. De toutes les espèces emblématiques d'Afrique, peu ont autant d'importance pour la préservation des espèces sauvages du continent que l'éléphant ou le rhinocéros. On estime que, quotidiennement, 100 éléphants et trois rhinocéros disparaissent et cela est devenu une préoccupation internationale, un véritable catalyseur pour la préparation de ce document. Cependant, de nombreuses autres espèces africaines, végétales et animales, sont également concernées par le trafic illégal, des bois précieux aux singes, en passant par les oiseaux, les reptiles, les amphibiens et les poissons.

Plusieurs stratégies sont en cours de développement pour lutter contre le braconnage des éléphants et des rhinocéros et le trafic illégal de l'ivoire et des cornes de rhinocéros. Elles comprennent une plus grande sensibilisation, le suivi de populations et des niveaux de braconnage, (par exemple la Minimisation de l'abat-tage illégal des éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction ou MIKES), le suivi du commerce (par exemple le système d'information sur le commerce des éléphants ou ETIS), l'application de la loi (incluant les opérations paramilitaires), la diminution de la demande pour l'ivoire et la corne de rhinocéros, des investigations scientifico-légales permettant de déterminer la provenance des cornes de rhinocéros ou de l'ivoire, le traitement des conflits homme-éléphant. Sur la question générale du commerce illégal d'espèces sauvages, les principaux acteurs en termes de suivi et de régulation du commerce pour l'Afrique sont le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), la CITES, le Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages (TRAFFIC), L'organisation internationale de police criminelle (Interpol), l'office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'organisation mondiale des douanes (OMD). Une nouvelle initiative est la *Wildlife Justice Commission* à La Haye, un outil international de responsabilité qui effectue des enquêtes et les utilise pour faire pression sur les gouvernements.

Les membres de la cellule anti-braconnage du parc national de Pilanesberg montent la garde pendant que les conservationnistes et la police inspectent la scène d'un incident de braconnage, en Afrique du Sud.



3.3 LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX DE LA CONSERVATION

Les ONG jouent un rôle considérable dans la protection de l'environnement en Afrique, en prenant des mesures de conservation sur place, en contribuant au développement des institutions, à la sensibilisation et à la promotion, fournissant une expertise, des services d'étude et de surveillance, des financements (domestiques et internationaux) pour la conservation et contribuant au développement des politiques de conservation. Ils peuvent aussi servir de catalyseurs pour les actions gouvernementales.

La conservation de la faune sauvage en Afrique est largement tributaire de l'appui international, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest où les problématiques de conservation ne figurent pas en tête des agendas politiques nationaux et où les institutions publiques en charge de la conservation de la faune sauvage et de l'application des lois sont particulièrement faibles. Dans ces régions, la protection des ressources naturelles passe par l'aide internationale, les ONG de conservation, et d'autres intervenants techniques travaillant en partenariat avec les administrations nationales en charge des forêts, de la faune et des aires protégées. Les ONG travaillent avec les financements mis à disposition par les bailleurs de fonds mais mobilisent également des sources de financement privées. Même si le rôle des ONG de conservation en Afrique de l'Est et en Afrique australe reste important, les institutions nationales sont généralement

mieux organisées qu'en Afrique centrale et de l'Ouest et moins dépendantes de leur aide pour la gestion des aires protégées. Elles demeurent toutefois largement dépendantes des financements bi- et multilatéraux des agences de coopération, et des donateurs privés pour financer les activités de conservation et de politique de développement.

Les aires protégées africaines bénéficient de plusieurs programmes globaux. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) fournit un soutien à 41 sites du patrimoine mondial désignés pour leur «valeur universelle exceptionnelle». Un autre programme de l'Unesco soutient 52 «Réserves de biosphère» (MAB) en Afrique subsaharienne, sélectionnées pour étudier l'impact de l'activité humaine sur les sites naturels. Il y a 168 zones humides d'importance significative listées comme sites Ramsar. Plus de 1 200 sites sont identifiés comme zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) par *BirdLife International*, qui travaille avec des partenaires locaux pour assurer la protection de plusieurs d'entre eux. Les programmes de plusieurs ONG internationales ont pour vocation de supporter une longue liste de zones essentielles et de *hotspots* pour la biodiversité et d'autres sites d'importance pour des espèces spécifiques de faune sauvage sur tout le continent.

L'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN) fournit l'assistance et établit les normes pour de nombreuses zones de conservation de la faune dans le monde, grâce à ses diverses commissions spécialisées. La Commission mondiale sur les aires protégées fournit de l'aide en révisant la programmation et la gestion des aires protégées et publie une série de guides de bonnes pratiques pour soutenir plusieurs aspects de ce travail. La Commission soutient aussi les Nations unies dans la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées dans le cadre de la Convention sur la biodiversité (CBD). Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) fournit des financements et projets pour supporter ce programme.

Être listé ou reconnu comme site d'importance mondiale peut aider une aire protégée à négocier de meilleurs investissements de son gouvernement national et le placer dans une bonne position pour solliciter des financements additionnels ou des projets auprès des sources internationales; mais ce n'est toutefois pas une garantie d'obtenir un appui adéquat. De fait, 12 des 41 sites du patrimoine mondial sont actuellement reportés sur la liste des sites du patrimoine mondial en danger.

En dépit de ces différents programmes, le niveau des aides externes aux aires protégées d'Afrique reste loin des besoins réels.





#4

Les leçons apprises
et les approches
prometteuses



.....

#4 _ Les leçons apprises et les approches prometteuses

Malgré plusieurs décennies d'initiatives, de projets et de programmes par plus de cent agences de conservation et d'ONG, le statut de la biodiversité à travers l'Afrique continue à se détériorer. Pourquoi ces efforts échouent-ils et quels sont les espoirs d'amélioration? Des quatre analyses régionales, un certain nombre de thèmes communs émergent ainsi que des thèmes spécifiques à chaque région..

4.1 LES AIRES PROTÉGÉES

4.1.1 Les aires protégées ont fait la démonstration de leur efficacité mais elles nécessitent un appui sur le long terme

Progressivement, les populations de faune sauvage et les habitats fragiles se retrouvent confinés dans des aires protégées au sein de paysages plus larges. Pratiquement dans toute l'Afrique subsaharienne, les zones avec les assemblages de biodiversité les plus intacts sont dans des aires protégées, ou dans des zones faisant l'objet d'une gestion active comme les zones de chasse sportive. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale en particulier, les aires protégées où la biodiversité est la plus effectivement préservée sont celles qui reçoivent un appui financier des agences d'aide au développement ou de leurs partenaires techniques, la plupart des administrations ou institutions en assurant la gestion souffrant de forts déficits, en capacités ou en ressources financières. Il en ressort que **l'appui financier pour les aires protégées doit être conçu sur le long terme**. C'est particulièrement le cas pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest mais également pertinent pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. Sur le continent, le coût de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées dépasse largement le niveau de ressources que la plupart de ces pays peuvent mobiliser de leurs budgets nationaux et à l'exception de quelques rares cas, la quasi-totalité des aires protégées en Afrique ne seront jamais en mesure de générer suffisamment de fonds pour couvrir leurs frais de gestion. Il faut cependant noter que, bien que le financement soit une condition nécessaire au succès, le financement seul n'est pas une condition suffisante au succès. Le critère le plus important est probablement la qualité de la gestion. En général, là où l'expertise en gestion existe, le financement nécessaire existe. En fait, un financement adéquat est tout autant le résultat d'une bonne gestion qu'un prérequis d'une bonne gestion.

4.1.2 Gouvernance et financement des administrations en charge des aires protégées et de la gestion des ressources naturelles

La sous-évaluation de services environnementaux et de la biodiversité par les gouvernements est une des causes fondamentales des faiblesses institutionnelles qui produisent une gestion inefficace et des pratiques de corruption. Ces faiblesses sont en lien avec des ressources humaines insuffisantes, misérablement rémunérées, sous équipées, mal formées et mal encadrées. Que ce soit pour des opérations de routine ou pour des investissements plus conséquents, le niveau de ressources disponible pour les agences en charge de la gestion des aires protégées et des ressources naturelles est invariablement insuffisant. Mal payé et mal encadré, le personnel de terrain en particulier sera toujours enclin à la corruption. Il n'existe aucun mécanisme de responsabilité au sein de l'approche traditionnelle de conservation, où les aires protégées sont sous la responsabilité du gouvernement ou des agences de gestion des ressources naturelles. Dans une démocratie, la responsabilité s'applique par les urnes. Cependant, si la conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées ne mobilise pas les électeurs, ce mécanisme ne produira pas de responsabilisation. En séparant les aspects politiques et réglementaires des aires protégées des aspects exécutifs (par exemple par des partenariats public-privés comme décrits dans la section 4.1.5), la responsabilité peut être rétablie.

4.1.3 La conception des aires protégées: la connectivité et l'approche paysage

Les tendances récentes mettent en évidence les faiblesses dans la conception des systèmes d'aires protégées. Cela inclut l'absence d'exemples représentatifs des principaux écotypes, mais aussi l'érosion de la connectivité avec la transformation accélérée des zones non développées entre les aires protégées. Par exemple, les éléphants passent rarement, si pas jamais, une année complète dans une aire protégée. Ils sont ainsi l'espèce la plus affectée par l'appropriation progressive des espaces non protégés avec comme résultat d'être l'espèce générant le plus de conflits avec l'homme. En réponse, de nouvelles aires protégées et corridors doivent être aménagés lorsque c'est possible, afin d'améliorer la résilience et la viabilité à long terme de ces espaces. Cette politique est en ligne avec l'approche paysage développée pour la conservation (3.2.3) qui vise l'amélioration de la connectivité écologique et le flux génétique le long des habitats viables reliant les aires protégées.



^
Un gorille mâle des plaines de l'Est se nourrissant de joncs à Bai Houkou, dans la section centrafricaine du site du patrimoine mondial du trinational de la Sangha

Il est largement accepté que les barrières vétérinaires érigées pour contenir les épidémies en Afrique australe ont été, d'un point de vue environnemental, particulièrement destructrices, notamment en ce qui concerne les migrations des grands mammifères. Des alternatives plus sensibles aux questions environnementales sont désormais développées telles que les approches de commerce axé sur les communautés locales et les autres modèles de gestion intégrée des maladies; dont on espère un impact considérablement moins négatif sur les migrations de faune sauvage.

4.1.4 Les aires de conservation transfrontalières

Comme les écosystèmes ne tiennent pas compte des frontières internationales, l'approche paysage a évolué vers l'émergence d'un concept d'aires de conservation transfrontalières (ACT) (section 3.2.3). Ce nouveau paradigme de conservation est né en Afrique australe avec le premier parc de la paix en 1990. Il se définit comme une zone, ou la composante d'une région écologique plus large, qui chevauche les frontières de deux pays ou plus, englobant une ou plusieurs aires protégées, ainsi que diverses zones d'utilisation des ressources. L'ACT regroupe les politiques sur la gestion de la faune sauvage, l'approche du développement communautaire, ainsi que la promotion de la culture et de la paix dans un même ensemble. Elle réunit une mosaïque complexe et variée d'utilisation des ressources au sein d'une même structure partagée ou d'une structure de gestion conjointe. Ce concept a été approprié au plus haut niveau politique par les pays de la SADC, où on compte actuellement 18 ACT à divers stades de développement.

Un des principaux avantages de l'approche transfrontalière de la conservation est la possibilité de programmer et d'entreprendre conjointement conservation et développement à l'échelle du paysage en intégrant plusieurs écosystèmes. Cela permet une conservation plus effective, une utilisation plus efficace des ressources naturelles, et une plus grande implication économique et sociale des communautés. Cinq niveaux de gestion d'ACT existent: i) la gestion des paysages pour les espèces migratrices, ii) la gestion des paysages pour l'amélioration des conditions de vie, iii) la gestion des bassins versants, iv) la gestion des aires protégées, v) la promotion de la culture et de la paix. Dans des pays touchés par les conflits, la conservation transfrontalière présente l'avantage de fournir une protection aux espèces communes, dans l'éventualité de conflit et d'effondrement de la loi et de l'ordre. La forme de gestion d'utilisation des sols la plus profitable dans les ACT en Afrique australe est une combinaison du tourisme nature avec un mélange d'activités basées sur la valorisation des ressources naturelles. Cela regroupe des activités de tourisme d'observation, de tourisme cynégétique, d'élevage de gibier, d'artisanat et de produits forestiers non ligneux, ainsi que la fourniture de services environnementaux tels que la fourniture d'eau et la séquestration de carbone.

L'approche de conservation transfrontalière est progressivement intégrée en Afrique de l'Ouest, centrale et de l'Est, bien que le concept soit moins développé et ne permette pas encore de réunir une mosaïque d'utilisation des sols au sein d'une structure de gestion partagée. La situation diffère également par le fait que, contrairement à l'Afrique australe où la plupart des ACT sont situées sur des terres marginales en termes de productivité et de services, les forêts tropicales humides d'Afrique centrale sont loin d'être des zones de moindre intérêt, avec l'exploitation

forestière ou l'exploitation minière comme utilisation dominante. Cependant, la présence d'opérateurs industriels organisés est une opportunité pour améliorer la conservation de la vie sauvage à travers des partenariats publics privés (voir 4.1.6).

4.1.5 Les partenariats public-privé pour la gestion des aires protégées

Une des contraintes majeures des projets d'assistance technique classique aux aires protégées est le fait que les partenaires techniques responsables de la mise en œuvre du projet n'ont pas un mandat assez fort pour entreprendre les actions requises et prendre les décisions difficiles (comme remplacer un personnel incompetent ou corrompu). Ceci est étroitement lié au problème de manque de responsabilités décrit à la section 4.1.2. Les accords de partenariats public-privé (PPP) donnent au partenaire gestionnaire un mandat plus fort et plus clair avec une totale indépendance de décision (incluant le droit de recruter et de licencier) et une plus grande flexibilité administrative et financière. Dans un PPP, la société civile entre en partenariat avec le gouvernement et/ou les communautés pour partager la gestion des aires protégées. La société civile comprend deux composantes principales, les ONG sans but lucratif et les sociétés commerciales motivées par les profits. Plusieurs catégories de PPP existent, comprenant (i) seulement deux partenaires comme le gouvernement et une société privée (par exemple, un lodge d'observation de la faune ou une concession de chasse), (ii) trois partenaires, comme le gouvernement, les communautés locales et une société privée (par exemple une réserve privée), (iii) quatre partenaires comme le gouvernement, les communautés locales, une société privée et des ONG (par exemple les programmes CBNRM de Gestion communautaire des ressources naturelles).

Dans 28 des 54 pays africains, des sociétés de chasse gèrent des zones de chasse qui sont officiellement désignées comme aires protégées. Dans environ 35 pays africains, des sociétés de tourisme d'observation de la faune gèrent des lodges situés dans ou aux abords des aires protégées. Le partenaire privé introduit généralement une approche plus professionnelle à la gestion des parcs. L'implication d'un partenaire du secteur privé est également un levier important pour mobiliser d'autres sources de financement. Les PPP sont particulièrement pertinents dans les pays où les capacités nationales pour la gestion des aires protégées sont très faibles. Le tableau 3 ci-contre résume certains des différents mécanismes légaux permettant au secteur privé de contribuer à la gestion des aires protégées. Il est utile de noter, cependant, que le tableau 3 présuppose que le gouvernement est le législateur et l'exécutif du mandat de conservation de l'état, un principe jugé dépassé dans certains milieux de la conservation.

4.1.6 Les partenariats public-privé pour la gestion de la faune sauvage dans les zones tampons

Étant donné que les concessions forestières vont prochainement couvrir toutes les forêts exploitables du bassin du Congo, des partenariats avec des exploitations correctement aménagées, particulièrement quand elles sont adjacentes à une aire protégée bien gérée, peut considérablement accroître la surface sur laquelle des résultats positifs de conservation peuvent être réalisés. Les lois forestières d'Afrique centrale sont globalement adéquates et, si appliquées correctement, peuvent générer des impacts positifs pour la conservation. Les exploitants forestiers contrôlent l'accès à leur concession et sont légalement obligés d'intégrer la protection de la vie sauvage et les autres mesures de conservation dans leurs plans d'aménagement (ce qui fournit un mécanisme de responsabilité). Les sociétés certifiées par le *Forest Stewardship Council* (FSC), dont le nombre est croissant en Afrique centrale, sont généralement prêtes à collaborer avec des organismes de conservation. Dans les grandes ACT comme le paysage Tri-national Dja-Odzala-Minkebe (TRIDOM)/Tri-national de la Sangha (TNS) en Afrique centrale, des accords de collaboration de cette nature permettraient de considérablement renforcer la connectivité entre les aires protégées.

4.1.7 Aménagement du territoire et développement intelligents dans et autour des aires protégées

Des accords précoces avec le secteur du gaz, du pétrole et minier, dont l'expansion est très rapide en Afrique, seront cruciaux pour la conservation. Dans le paysage TRIDOM en Afrique centrale, les concessions minières industrielles planifiées se superposent de manière considérable à des aires protégées. Pour le secteur gaz et pétrole, plus de 26 % des aires protégées en Afrique se chevauchent avec des concessions et si l'on considère les concessions sur le point d'être attribuées, ce pourcentage passe à 46,6 % (figure 4, section 2.3.1). L'engagement à un stade précoce de toutes les parties prenantes dans le processus de planification intégrée de l'utilisation des terres sera un élément clé. Ceci présente des défis évidents dans des pays avec des ressources humaines et financières limitées, une coordination interministérielle inexistante, l'absence de données de qualité, une société civile mal structurée et dans certains cas, des conflits réels ou potentiels, parmi d'autres problèmes. Selon une évaluation des besoins, l'acquisition de meilleures données et une cartographie informatique (SIG) sont un prérequis fondamental pour aider à la décision en termes d'aménagement du territoire et de planification socio-économique. De tels investissements peuvent permettre d'identifier les meilleures zones de développement et les zones indispensables à la conservation de services environnementaux essentiels, de la biodiversité et des principaux processus écosystémiques et grands spectacles de la vie sauvage, telle la migration annuelle des gnous entre le Kenya et la Tanzanie.

TABLEAU 3. Mécanismes légaux par lesquels la société civile (sociétés privées ou ONG) peut assister les gouvernements ou les communautés pour la gestion des aires protégées (*adapté de WCS*)

Mécanisme	Description	Exemples	Forces	Faiblesses
ASSISTANCE TECHNIQUE	L'entité privée fournit le conseil, gère l'appui financier et/ou l'assistance technique par la mise en œuvre de tâches techniques ou scientifiques mais le gouvernement (ou la communauté) conserve l'autorité de gestion.	FZS au Serengeti; WCS à Cross River.	Les agents de l'État ont la capacité de faire appliquer la loi; participe au renforcement des capacités nationales.	Le succès dépend de la capacité du partenaire du gouvernement et/ou de la volonté de suivre le conseil fourni par l'assistance technique; de fréquentes tensions se créent entre l'assistant technique (AT) et le directeur de l'AP et dès lors, le succès repose sur la capacité à gérer les relations humaines. La collaboration peut manquer de transparence avec, de fait, une situation plus proche de la cogestion ou de la concession.
COGESTION	L'accord entre le gouvernement et l'entité privée partage les responsabilités et établit des mécanismes pour une mise en œuvre cogérée et pour une résolution de conflit à plusieurs niveaux hiérarchiques.	WCS à Niassa; Fondation Carr à Gorongosa; Fondation IGF à Gilé; Peace Park Foundation à Limpopo.	Désignation des responsabilités transparente et légitime, effet de l'autorité du gouvernement, capacité du partenaire privé, et opportunités de renforcement de capacités.	Des arrangements complexes induisant fréquemment des coûts significatifs; peut échouer si la confiance entre partenaires se détériore; le pouvoir entre les partenaires peut être déséquilibré.
GESTION CONJOINTE	Un ou plusieurs gestionnaires cadres supérieurs sont en poste au sein de l'administration avec simultanément des responsabilités au sein de l'entité privée.	ACF aux Virunga.	En principe, partenariat de cogestion transparent.	Les résultats vont dépendre de la capacité et de la collaboration entre les principaux acteurs; potentiel manque de transparence et risque de conflit d'intérêt.
ENTITÉ LEGALE CONJOINTE	Le gouvernement et un partenaire privé (avec potentiellement d'autres parties prenantes) crée une nouvelle entité et lui délègue la responsabilité de gestion.	APN à Zakouma; WCS à Nouabalé Ndoki.	Combine la légitimité nationale de l'AT avec l'expertise de conservation de la concession.	Coûts de transaction légale et administrative élevés. De nombreux gouvernements refusent la délégation de leurs pouvoirs régaliens. Potentielle perte de capacités sur le long terme/dérogation de responsabilité par l'état. Problèmes possibles avec la responsabilité conjointe pour l'application de la loi.
ACCORD DE COOPÉRATION, LOCATION/VENTE OU CONCESSION	Le gouvernement cède la terre ou des subventions, ou vend l'autorité de conservation à une entité privée.	WCS à Makira; APN à au PN Garamba; Dans plus de la moitié des 54 pays africains, de nombreuses sociétés touristiques privées gèrent la chasse sportive ou l'observation de la faune dans ou aux abords des AP.	Les gestionnaires de l'aire protégée sont investis de la pleine autorité; structure de gestion simplifiée.	Peut générer une opposition politique concernant les questions de souveraineté nationale qui peuvent conduire à des problèmes d'autorité pour l'application de la loi. N'intervient pas dans le renforcement de capacités de gestion nationales.
PROPRIÉTÉ PRIVÉE	Le gouvernement vend la terre à une entité privée.	Ranches de gibier au Kenya, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, au Mozambique (<i>Fazenda do Bravio</i>).	Autorité clairement établie avec une forte incitation pour une bonne gestion sur le long terme.	Mêmes défis que pour les concessions; peut ne pas être légalement possible dans les pays francophones par exemple. La participation des communautés peut être faible. Faible renforcement de capacités de gestion nationales.



^

Pose d'un collier sur un éléphant anesthésié dans le parc national de la Garamba (RDC), dans le cadre du programme de monitoring de l'aire protégée

4.1.8 Le monitoring et la recherche

Les écosystèmes des aires protégées répondent aux changements internes (comme des épidémies, des incendies ou des modifications de végétation) tout comme aux changements d'origine externe (ex. introduction de nouvelles espèces, changement climatique, et modification de l'utilisation des terres autour du parc). Avec l'accélération de ces changements, il y a un besoin accru de mise en œuvre de programmes de recherche et de suivi de qualité pour concevoir et gérer les réponses adaptées à la conservation. Les systèmes de gestion basés sur les patrouilles, utilisant le *Global Positioning System* (GPS) et des logiciels de système d'information géographique (SIG) (ex. MIST et son successeur SMART ou *Cybertracker*²⁶), fournissant l'information sur la localisation des signes de braconnage de la faune et les efforts de patrouilles, sont progressivement intégrés dans les systèmes de gestion des aires protégées et se révèlent des instruments de gestion extrêmement utiles.

La recherche fondamentale et appliquée en conservation sera toujours une composante essentielle de la gestion des aires protégées et de leurs zones périphériques, avec une gamme de thématiques très large. La compréhension de la manière dont les écosystèmes et les espèces répondent à la pression des activités humaines (chasse, exploitation forestière, agriculture, clôtures, feux, pastoralisme, irrigation, etc.) va être de plus en plus nécessaire au fur et à mesure que la croissance de la population humaine s'accélère.

⁽²⁶⁾ <http://www.cybertracker.org>

4.2 LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LA GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES

Collaborer avec les communautés locales autour des aires protégées et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles est certainement une des questions les plus sensibles que les agences de conservation ont à appréhender à travers l'Afrique. Le principe de base soutenant la gestion communautaire des ressources naturelles (CBNRM) est que l'utilisation illégale et la gestion non durable peuvent être stoppées en confiant la propriété et la responsabilité de gestion des ressources aux communautés rurales, qui dès lors, peuvent en tirer des bénéfices pour améliorer leurs conditions de vie. De cette manière, les communautés locales ont un intérêt réel à les préserver d'une exploitation non durable.

La chasse sportive et le safari photo peuvent générer des revenus significatifs pour les communautés locales, en particulier dans les biotopes d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe où l'accès est relativement aisé et où abondent les espèces de savane les plus emblématiques. Les expériences de développement touristique se sont révélées beaucoup moins aisées en zone forestière humide où l'accès est difficile, la visibilité limitée et l'environnement plus « hostile » pour le visiteur, avec une capacité de charge (en termes de nombre de touristes) bien plus limitée.

Outre le fait de générer des bénéfices directement liés à l'utilisation de la faune sauvage, la gestion communautaire des ressources naturelles peut également prendre en compte d'autres manières d'améliorer les conditions de vie des populations, en minimisant les dommages environnementaux par exemple. Cela peut inclure des mesures pour réduire les coûts de cohabitation avec la faune sauvage (dans le cas de conflit homme-faune), ou la promotion d'exploitations agricoles alternatives, ou une amélioration des techniques d'agriculture ou d'élevage. Cela peut aussi impliquer l'introduction d'approches plus globales pour une meilleure utilisation des terres, ainsi que de nouvelles techniques d'agriculture pour la conservation des sols et limitant le rejet de carbone. Dans les zones forestières, l'approche pour une gestion des forêts communautaires inclut la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), le paiement pour les services environnementaux (PSE) et la certification pour ajouter de la valeur aux produits forestiers commercialisés.

Les efforts des professionnels de la conservation pour développer des profits économiques à partir des mesures de conservation ont mené au développement de modèles d'«entreprises de conservation»²⁷. Une entreprise de conservation est une activité commerciale qui engendre des bénéfices économiques tout en aidant à atteindre les objectifs de conservation. Les entreprises de conservation fournissent une motivation pour les communautés et les propriétaires pour protéger la vie sauvage sur leurs terres en créant des avantages monétaires et non monétaires. Les entreprises peuvent être des sociétés ou interventions uniques dans la chaîne de valeur d'un produit, comme dans le secteur forestier ou agricole. Vu la difficulté de diriger une entreprise en Afrique, les entreprises de conservation les plus prospères sont des partenariats entre les responsables de la conservation, les communautés et les opérateurs du secteur privé.

Toutefois, la gestion communautaire des ressources naturelles n'est pas la panacée qui, à elle seule, va régler les problèmes d'exploitation non soutenable largement imputables aux problèmes de pauvreté. Plusieurs facteurs jouent un rôle et montrent qu'en la matière, il ne peut y avoir une solution simple et unique.

- Dans de nombreux pays d'Afrique, les populations rurales n'ont pas de droits clairement définis en termes d'utilisation des ressources naturelles; elles n'ont donc aucun intérêt à en assurer la durabilité. Le droit foncier est souvent complexe, se superposant au droit traditionnel avec lequel il peut entrer en contradiction (ex. en Afrique centrale). Cela conduit à des situations d'accès libre aux ressources et à leur surexploitation. En Afrique australe, le droit foncier a progressé plus sensiblement que dans les autres régions, en reconnaissant des droits d'usage, mais même là, la faible capacité de gouvernance au niveau local a vite montré les limites de l'approche de la gestion communautaire des ressources naturelles dans certaines zones.

- Les modèles de gestion communautaire des ressources naturelles et notamment l'expansion de l'agriculture, ne peuvent pas s'exempter de la question fondamentale du rythme d'accroissement de la population humaine par rapport à des ressources naturelles qui, elles, n'augmentent pas. Dans la situation d'un nombre toujours plus grand d'utilisateurs, afin que le niveau des ressources naturelles reste stable (c'est-à-dire durable), chaque individu doit accepter une part réduite du prélèvement, c'est-à-dire un revenu réduit. La gestion communautaire des ressources naturelles est dès lors un concept plus difficile à mettre en œuvre là où la pression humaine sur les terres est forte et la gouvernance faible.
- La notion de «communauté» parmi les peuples forestiers en Afrique centrale est trompeuse car l'utilisation des ressources par ces populations repose sur une conception très individualiste des relations au sein du groupe. Dès lors, mobiliser des populations forestières autour de l'idée d'une gestion commune pour l'intérêt général est éminemment complexe, impliquant un fort investissement en temps, des processus coûteux et exige une expertise variée.

La solution optimale pour une gestion communautaire efficace des ressources naturelles va reposer sur la combinaison de deux facteurs. Le premier concerne des efforts accrus au niveau gouvernemental pour introduire une législation qui va dans le sens d'une appropriation locale avec des droits d'usage pour une exploitation raisonnée de la faune sauvage et des autres ressources naturelles associée à un accompagnement pour le démarrage d'activités économiques et le suivi de l'utilisation durable des ressources. Le second repose sur une limitation du taux de croissance de la population afin de minimiser le défi imposé par la paupérisation des populations. Certains pays dans le monde, notamment la Chine, ont pris ce problème en compte, et l'ont traité avec des mesures souvent impopulaires, contrairement à la plupart des pays africains qui restent dans le déni de ce problème fondamental. Une politique de planning familial doit être associée à la mise en œuvre de la gestion communautaire des ressources naturelles si l'objectif recherché est une durabilité sur le long terme.

Enfin, le lien fait entre conservation et développement (pour la lutte contre la pauvreté) et qui a dominé au cours des dernières années les approches de protection de la biodiversité, s'est traduit trop souvent par une responsabilisation des projets de conservation pour traiter tous les déficits socio-économiques affectant les populations riveraines aux aires protégées, en fournissant rarement les ressources financières et l'expertise adéquate pour s'atteler à ces problèmes, additionnels à ceux de la gestion des parcs.

⁽²⁷⁾ African Wildlife Foundation (2011). *Conservation Enterprise: A Decision Support Toolkit*, 50pp., AWF, Washington, D.C.



^
Un citoyen chinois traduit en justice pour trafic d'ivoire, Nairobi, Kenya

4.3 L'ÉVALUATION DES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Les services environnementaux sont largement sous-évalués, même dans les pays où le lien entre parcs et tourisme est économiquement important et bien reconnu. La sous-évaluation des services environnementaux et de la biodiversité par les gouvernements est un des facteurs fondamentaux de leur altération et de la faible gouvernance qui engendre des pratiques de gestion inefficaces et corrompues. De toute évidence, une meilleure compréhension des valeurs écosystémiques permettraient aux gouvernements d'investir de manière significative premièrement dans des structures responsables pour l'aménagement du territoire, les études d'impact environnemental (EIE) et les études stratégiques environnementales (ESE) et deuxièmement dans celles qui sont responsables pour la protection des ressources naturelles et/ou la gestion de leur utilisation. Par exemple, les entreprises de l'Union européenne (UE) qui opèrent en Afrique devrait être tenues d'appliquer les normes environnementales de l'UE en accord avec la cible 6 de la Stratégie biodiversité de l'UE à l'horizon 2020, la future initiative «pas de perte nette» de l'UE²⁸ et les principes internationaux de compensation²⁹. Ce plus grand «investissement» revêt plusieurs formes, allant des réformes politiques, légales et structurelles, à de plus substantiels budgets d'investissement et de fonctionnement. Ces derniers devraient aussi augmenter le nombre des ressources humaines, améliorer les niveaux de rémunération et de conditions de travail (en particulier sur le terrain), ainsi qu'une meilleure et plus régulière formation.

⁽²⁸⁾ http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/nnl/index_en.htm

⁽²⁹⁾ http://bbop.forest-trends.org/documents/files/bbop_principles.pdf

Des efforts considérables ont été fournis ces dernières décennies pour renforcer l'argument économique des actions politiques pour enrayer la perte de biodiversité, en particulier l'étude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), qui définit clairement la plus-value créée par les services écosystémiques pour la société, et pour plaider pour que ces plus-values soient plus visibles dans les discours politiques où les décisions qui affecteront la biodiversité seront prises. Un plus grand effort doit être fourni pour intégrer les valeurs écosystémiques dans la prise de décision en Afrique, y compris dans les études stratégiques environnementales, les études d'impact environnemental, les mécanismes de compensation et de dédommagement, la comptabilité verte, les normes et certifications environnementales, et les décisions d'approvisionnement public. Les pays doivent créer un environnement fiscal et réglementaire qui reconnaisse la valeur des écosystèmes et des services qu'ils fournissent pour protéger leur futur dans une Afrique moderne.

4.4 L'APPLICATION DE LA LOI

Alors que, sur le terrain, l'anti-braconnage sera toujours une composante essentielle de la gestion de la faune sauvage, les échecs récents de protection de l'éléphant et plus spécialement du rhinocéros dans des zones qui étaient considérées comme sûres, ont mis en évidence le fait que les mesures de protection sur le terrain ne sont jamais infaillibles. Les résultats de la conservation s'améliorent considérablement si des ressources sont mobilisées

ENCADRÉ 2. INVESTIR DANS LA GOUVERNANCE – INVESTISSEMENTS INTELLIGENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER. L'APPROCHE D'UNE ONG D'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE SAUVAGE POUR RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR FORESTIER

Les donateurs sont souvent frustrés par la manière dont leur financement est utilisé par les gouvernements et les institutions. Même lorsque des conditions sont introduites dans les accords institutionnels et de gestion pour les projets financés par les donateurs internationaux, en pratique, la «mauvaise gouvernance» est toujours possible dans l'implémentation des mandats plus généraux des institutions bénéficiaires (recrutement, délivrance de permis en accord avec la réglementation, application de la loi, utilisation efficace et transparente des budgets, etc.), qui ne sont en général pas couverts par les interventions et conditions du projet. Le réseau EAGLE d'application de la loi relative à la vie sauvage, une ONG active en Afrique centrale et de l'Ouest, a produit un manuel d'investissement dans la gouvernance appelé *Investir dans la gouvernance – Investissements intelligents dans le secteur forestier*. Ce manuel est un outil décrivant plusieurs approches éprouvées qui peuvent être financées par les bailleurs de fonds pour encourager une meilleure gouvernance dans le but de sauver les forêts et la vie sauvage.

Audits comptables: les audits comptables évaluent de manière indépendante le niveau de dépenses réelles nécessaire pour atteindre un résultat donné, et le compare aux figures officielles. Les audits comptables peuvent se focaliser sur la responsabilité individuelle et pointer vers la preuve irréfutable d'un détournement. Cependant, le principal atout des audits comptables n'est pas la répression, mais la prévention, par le déterrent créé par leur présence.

Examen approfondi de la gestion financière: similaire à un audit financier classique, cette approche évalue également les processus de gestion financière et conduit des vérifications physiques (sur le terrain) des actifs et résultats du projet.

Contrats de performance individuelle: un outil de gestion de la performance, où une formule de calcul de la performance est utilisée pour évaluer les résultats d'une personne de manière continue. Parfois, le contrat de performance s'accompagne de primes financières pour les plus performants. Les contrats de performance augmentent dramatiquement les résultats, établissent une approche basée sur les résultats et fait la distinction entre les fonctionnaires honnêtes et malhonnêtes.

Enquêtes de suivi des dépenses publiques et suivi du budget: les enquêtes de suivi des dépenses publiques (PETS) sont une méthodologie qui a fait ses preuves. Les PETS se sont montrés efficaces pour l'identification des délais dans les transferts financiers et en nature, des fuites et des inefficacités dans la gestion financière publique.

Initiatives à résultats rapides: une initiative à résultats rapides (RRI) est un processus d'apprentissage centralisé sur les résultats, dont le but est d'initier des changements majeurs et d'augmenter la capacité d'implémentation. Elle encourage des changements comportementaux de grande ampleur à moyen et long terme par une série d'initiatives à petite échelle productrices de résultats et d'impulsion.

Protection des lanceurs d'alerte et filières de dénonciation protégées: confié à des tiers de confiance pour maintenir une ligne de communication sécurisée et enquêter sur les dénonciations, ainsi que pour relayer l'information au ministère compétent tout en protégeant l'identité du lanceur d'alerte.

Commission anti-corruption ministérielle: une commission anti-corruption ministérielle se juge par la transparence dans le traitement des plaintes et des allégations, ainsi que par les résultats. Elle doit être indépendante et transparente et obtenir un mandat pour des enquêtes, des fouilles, et l'accès aux fichiers du ministère.

Recrutement sans corruption: cet outil nécessite la surveillance des départements des ressources humaines, des enquêtes de corruption chez les recrues, et la recherche de l'existence de travailleurs fantômes.

Testeur de pots-de-vin – test de résistance à la corruption: ceci teste l'honnêteté des fonctionnaires publics en leur offrant des pots-de-vin et en punissant ceux qui ne résistent pas à la tentation.

Source: *Investing in Governance – Being a Smart Donor in the Forest Sector*, <http://www.eagle-enforcement.org/>



^

Un bébé chimpanzé sauvé des trafiquants de la faune sauvage au Soudan du Sud

pour suivre de manière rapprochée le cycle judiciaire depuis l'arrestation du contrevenant jusqu'à son jugement. Cela suppose que les autorités responsables de la vie sauvage collaborent étroitement avec toutes les agences en charge de l'application de la loi (forestière, police, douanes, département de la justice, représentants nationaux d'Interpol) pour détecter et traduire en justice les crimes contre la faune sauvage. De tels réseaux d'application de la législation, impliquant plusieurs agences au niveau national, manquent dans la plupart des pays. Le réseau EAGLE (*Eco Activists for Governance and Law Enforcement*) regroupant plusieurs ONG d'application de la loi sur les ressources naturelles en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest rencontre un certain succès dans ses activités d'enquêtes, d'opérations d'application de la loi, d'assistance juridique lors des procès et de médiatisation de leurs décisions. Il a également développé des outils pour les bailleurs de fonds qui désirent améliorer la gouvernance dans le secteur forestier (encadré 2). Dans la plupart des pays, il y a également un sévère manque d'expertise en méthodes de renseignement pour l'application de la loi, en particulier des investigations scientifiques pour déterminer l'origine de l'ivoire saisi.

Dans la plupart des pays, les sanctions prononcées à l'encontre des crimes contre la vie sauvage sont inappropriées et la proportion des arrestations se traduisant en condamnations est très faible, du fait des pratiques de corruption, du dysfonctionnement des systèmes judiciaires et du manque de compréhension de l'importance des délits contre la faune sauvage.

4.5 LES MIGRATIONS DE LA FAUNE SAUVAGE ET LA GESTION DES ÉPIZOOTIES

Les clôtures dressées comme cordon sanitaire en Afrique australe ont été dommageables d'un point de vue environnemental, notamment par leur impact négatif sur les migrations de grande faune sauvage. Cependant, des opportunités existent pour mettre en place des mesures de contrôle des épizooties respectueuses de l'environnement: (a) approche axée sur les marchandises; (b) utilisation des barrières géographiques telles que montagnes, lacs ou habitats inappropriés pour introduire des séparations

naturelles entre le bétail et les vecteurs potentiels d'épizooties dans la faune sauvage; (c) vaccins; et (d) certaines formes de contrôle des mouvements du bétail.

4.6 LE COMMERCE DES PRODUITS DE LA FAUNE SAUVAGE

En Afrique australe et ailleurs sur le continent, la conservation peut être facilitée par une utilisation durable des ressources naturelles et par le commerce légal. À l'exception du Soudan du Sud, tous les pays d'Afrique subsaharienne sont parties à la CITES, et adhèrent au principe que, lorsque permis, le commerce des espèces listées par la CITES doit être légal, durable et traçable. L'utilisation tend à être durable quand le gestionnaire de la terre possède les pleins droits sur les espèces et reçoit des incitations à préserver les ressources; elle peut ne pas être durable quand les produits sont exploités par des structures ou des individus qui n'ont aucun intérêt direct dans la préservation à long terme de la ressource. Cette approche exige un suivi rapproché et une gestion étroite mais peut être très efficace. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, le commerce «réglementé» de produits de la faune tels que le perroquet jaco souffre des faibles capacités de gouvernance. La demande élevée pour certaines espèces dans les pays consommateurs suscite un commerce non durable et illégal des grands singes, petits primates, tortues (Madagascar), ébène africain, cichlidés (pour les aquariums), pour n'en citer que quelques-uns.

Dans les cas particuliers de l'ivoire et de la corne de rhinocéros, la flambée de leur cote sur les marchés asiatiques a balayé les restrictions commerciales et les mesures d'application de la loi pour alimenter une nouvelle vague de braconnage des éléphants et des rhinocéros, qui est hors de contrôle. Il y a une forte divergence d'opinion entre spécialistes de la conservation concernant la pertinence d'interdire complètement ou pas le commerce de l'ivoire. Il est impossible de trancher dans ce débat et il est probable qu'il n'y aura jamais une solution simple et évidente au dilemme du commerce de l'ivoire. Cela met en évidence l'importance d'améliorer la conservation sur le terrain et en même temps, de travailler pour stopper la demande des consommateurs en bout de chaîne.



^
Perroquets gris du Gabon sauvés d'un commerçant illégal par des agents du gouvernement ougandais à la frontière entre l'Ouganda et la RDC

^
Chimpanzé fumé, marché de Lambaréné, Gabon

4.7 LA CRISE DE LA VIANDE DE BROUSSE

Le commerce de viande de brousse est responsable du déclin significatif de la faune sauvage partout en Afrique. En Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, c'est sans conteste la principale cause de la réduction des populations animales, avec une demande excédant largement le niveau de production soutenable des écosystèmes forestiers. L'abandon des systèmes de chasse traditionnelle, avec les cadres juridiques qui ne procurent aucun intérêt aux populations forestières dans la gestion de leurs ressources naturelles, a conduit à une situation de libre accès à la vie sauvage. Les acteurs orientés vers le développement prônent un commerce de viande de brousse réglementé, considérant que la mise sur le marché de certaines espèces forestières peut contribuer au développement économique de zones offrant peu d'options alternatives. Les spécialistes de la conservation déclarent fermement qu'un prélèvement ne peut être soutenable que dans les sites où la densité humaine est inférieure à un habitant/km² et où le gibier est consommé localement (c'est-à-dire non vendu hors de la zone). Ce cas de figure est de plus en plus rare. La réalité est que, du fait du processus d'urbanisation, une grande partie de la viande de brousse est consommée comme produit de luxe dans les zones urbaines.

Le commerce de la viande de brousse demeurera non soutenable aussi longtemps que les populations rurales resteront pauvres et que la demande de gibier sur les marchés urbains restera élevée. Un système soutenable et réglementé de prélèvement de gibier serait dès lors extrêmement complexe et long à mettre en place, étant donné les changements fondamentaux des cadres juridiques requis ainsi que le niveau de renforcement de capacités auprès des collectivités locales que cette stratégie nécessiterait. La crainte légitime des professionnels de la conservation est que, le temps que les cadres réglementaires soient adaptés et que les capacités des acteurs locaux aient été renforcées, la majorité de la faune sauvage hors des aires protégées aura disparu des forêts. L'application de la loi sera une activité indispensable à mettre en œuvre parallèlement au développement des modèles pilotes permettant de tester les systèmes communautaires de gestion de la faune sauvage dans les zones rurales. Dans les centres urbains, où l'approvisionnement en gibier

n'est pas une question de sécurité alimentaire, il conviendra d'en réduire la consommation en travaillant conjointement sur l'application de la loi et par des stratégies pour modifier les habitudes alimentaires.

En Afrique australe, la question du gibier, même si sérieuse, est moins sévère. Les raisons possibles à cela sont une plus grande disponibilité de sources de protéines animales alternatives en zones urbaines et rurales et une meilleure capacité à faire appliquer la loi. Il y a aussi moins de petites espèces de forêt et l'impact du commerce de gibier sur la biodiversité est donc moindre.

4.8 UNE FAIBLE GOUVERNANCE ET UNE ABSENCE DE VOLONTÉ POLITIQUE S'APPELLE TOUT EFFORT DE CONSERVATION

Aucun réel progrès pour la conservation de la vie sauvage ne sera possible **sans engagement politique au plus haut niveau de l'état pour intégrer cette thématique dans les programmes de développement nationaux**. Dans la plupart des pays africains, il y a une grande différence entre le discours politique et les ressources que les gouvernements sont prêts à mobiliser pour la protection de la faune. La plupart des structures étatiques qui gèrent les aires protégées manquent de financement et de ressources humaines de manière permanente, même dans les pays où les recettes substantielles du tourisme nature devraient constituer une forte incitation à protéger les ressources naturelles. Les effectifs en personnel et les budgets de fonctionnement sont sous-évalués, la gestion des ressources humaines inadéquate et le peu d'opportunités de développement de carrière pour le personnel conduit à la démotivation et la corruption. Cependant, le fort soutien politique à la stratégie de conservation transfrontalière en Afrique australe, qui a immédiatement reçu un très grand soutien de la part du Président Mandela, et est maintenant largement pilotée par la SADC, est une exception notable et est porteur d'espoir pour l'avenir de la faune africaine et sa conservation. D'autres exemples d'importants appuis politiques venant du plus haut niveau de l'État comptent le Botswana et la Namibie, le Gabon et le Tchad.



#5

Les actions
de conservation
prioritaires



#5 _ Les actions de conservation prioritaires

En dépit de nombreux programmes des Nations unies, d'ONG et d'agences de conservation internationales, incluant les interventions significatives de l'UE au cours des trente dernières années, (ECOFAAC, PAPE – Programme d'appui aux parcs de l'entente, BIOPAMA, MIKE, MIKES, ICCWC, ECOFAUNE, REDD+ et diverses initiatives de PPP), toutes les analyses montrent une dégradation accélérée des écosystèmes africains et l'allongement des listes d'espèces menacées, affectant également les espèces emblématiques de la faune sauvage africaine telles que l'éléphant, le rhinocéros, le guépard, le gorille et le chimpanzé. La crise récente du commerce illégal de faune sauvage a fait l'objet d'une forte publicité, qui met en évidence la capacité de groupes de braconniers lourdement armés, passant les frontières pour frapper les zones de forte concentration de ces espèces emblématiques se monnayant au plus haut sur les marchés. L'UE s'est récemment engagée auprès d'autres agences pour relever ce nouveau défi.

L'inquiétude de la communauté internationale est relayée par la mise en évidence de liens entre les réseaux braconnant les éléphants et les rhinocéros, ainsi que d'autres ressources naturelles (ex. minerais en RDC, charbon en Somalie) et les sources de financement du terrorisme et de groupes rebelles dans diverses parties d'Afrique. Les crimes contre la faune sauvage alimentent les guerres civiles et la corruption en même temps qu'ils privent les communautés locales de leur part d'héritage naturel dont dépendent étroitement leurs conditions de vie.

L'ivoire et les cornes de rhinocéros tiennent le haut de l'affiche mais cachent d'autres commerces très lucratifs mais moins médiatisés, notamment de viande de brousse, y compris des importations vers Europe. De vastes étendues d'habitats sont vidées de leur vie sauvage, contribuant à l'élimination d'espèces endémiques d'ongulés, de singes rares et de gorilles et de chimpanzés menacés.

La diminution actuelle des populations de faune sauvage n'est rien à côté des dégâts à long terme pour le continent causés par la perte progressive d'écosystèmes fonctionnels et de leurs services environnementaux. Partant du principe que la biodiversité est étroitement liée à la qualité des services écologiques indispensables à la qualité et aux modes de vie humains, un des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) exige que la perte de biodiversité soit contrôlée (objectif 7).

Un engagement politique fort de l'UE pour inverser la dégradation écologique de l'Afrique subsaharienne est indispensable pour des raisons à la fois humanitaires, sécuritaires, environnementales, socio-économiques et écologiques. L'UE est un acteur privilégié pour dispenser ce support essentiel du fait de l'historique de son

engagement dans ce domaine, de ses ressources financières conséquentes, de ses représentations dans chaque pays, d'accords préexistants au niveau du continent et au niveau régional et de sa capacité à encadrer les actions avec un levier politique. En outre, l'UE peut intégrer ces actions aux autres initiatives de développement et, en qualité de plus important partenaire économique de la Chine, influencer les décideurs chinois.

Une réponse plus vigoureuse de l'UE est motivée par son obligation vis-à-vis de plusieurs directives et accords prioritaires, tels que:

- La stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2020 avec un engagement plus significatif de l'UE dans la lutte contre la perte de biodiversité en vertu de la CBD et les autres programmes.
- Le support de l'UE à la Convention de Bonn sur les espèces migratrices (CMS), y compris l'accord sur la conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.
- Le programme thématique de l'UE sur les biens publics d'intérêt général et les défis.
- L'engagement de l'UE dans la lutte contre le crime international organisé, incluant Europol.
- Le plan d'action stratégique conjoint Afrique-UE incluant spécifiquement les questions de paix et sécurité, de gouvernance démocratique, de respect de droits humains, et le changement climatique et l'environnement.
- L'engagement de l'UE pour combattre au niveau international le changement climatique, incluant le programme financier pour l'environnement LIFE.
- L'engagement, sous la Directive oiseaux, de protéger toutes les populations d'oiseaux dans l'UE, y compris les espèces d'oiseaux migrateurs.
- La politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.
- Les engagements de l'UE et de ses États membres, ainsi que leurs obligations en qualité de signataires de la CBD, incluant le transfert de technologie.
- La déclaration de la conférence de Londres en février 2014 sur le commerce illégal de la faune sauvage.

L'annexe B (section 7) résume les liens entre l'agenda actuel de l'UE en termes de biodiversité et les différentes stratégies et visions de développement de l'Afrique mise en œuvre sur le continent.

Vu la forte accélération de la croissance démographique, les projets anticipés de développement et de l'industrie extractive, ainsi que les défis significatifs imposés par le changement climatique, on connaîtra encore une forte détérioration des espèces sauvages avant que la perte de biodiversité soit stoppée. Il n'est pas possible de protéger les plus de 1 000 aires protégées de catégories I-IV ou de mettre en œuvre tous les plans de conservation du continent. Une stratégie prudente pour la conservation de la vie



^

Zèbres, gnous et flamants roses, cratère du Ngorongoro, Tanzanie

sauvage en Afrique subsaharienne consiste à se concentrer sur un nombre limité de paysages prioritaires, intelligemment sélectionnés pour couvrir la plus grande biodiversité et viser les espèces emblématiques de mammifères.

Il est également important de souligner que les interventions de l'UE doivent améliorer leurs approches de planification et de développement pour intégrer les principales causes de la dégradation des écosystèmes (croissance démographique, conflit, faible gouvernance, etc.) Ces aspects ont un impact énorme sur l'efficacité des actions de conservation et doivent être au centre de l'harmonisation des interventions de l'UE et de ses États membres en Afrique. Ils doivent être pris en considération parallèlement aux mesures de conservation et être organisés en cohérence avec les objectifs de conservation. Les délégations nationales de l'UE doivent être sensibilisées pour prévoir une intégration de l'environnement dans leurs programmes d'aide au développement. Également hors de la portée de ce document, mais nécessaires, sont les actions pour soutenir la conservation des écosystèmes insulaires, des écosystèmes marins africains, et d'Afrique du Nord (incluant la question sensible de la capture massive d'oiseaux migrateurs).

Les points d'entrée proposés pour cette approche stratégique de la conservation de la nature en Afrique sont:

1. L'aide à la conservation *in situ* des paysages prioritaires de conservation (PPC), des aires de conservation transfrontalières (ACT) et de sites de valeur exceptionnelle de conservation incluant, sans nécessairement s'y limiter, les sites reconnus dans le cadre de classification internationale (ex. Ramsar, ZICO, etc.).
2. Le renforcement de la gestion sectorielle et de la coordination des actions de conservation.
3. L'aide aux réformes des cadres légaux pour une reconnaissance de la propriété et des droits au niveau local sur la faune sauvage et les ressources naturelles.
4. Le démantèlement des réseaux criminels menaçant la faune sauvage.
5. Des actions contre le commerce non durable des ressources naturelles (gibier, pêche, bois de feu, charbon de bois).
6. La recherche et le monitoring écologique.
7. L'amélioration de la sensibilisation et de la communication.



^

*Le baobab de Grandidier, *Adansonia grandidieri*, Madagascar. Madagascar contient 5 % des espèces végétales et animales du monde, dont environ 80 % sont endémiques à l'île.*

5.1 L'AIDE *IN SITU* AUX PAYSAGES PRIORITAIRES DE CONSERVATION (PPC) ET AUX SITES IMPORTANTS

La conservation *in situ* des plus importants paysages est au cœur de l'approche stratégique proposée. Il s'agit des sites où subsistent les assemblages de faune et de flore les mieux préservés et les plus viables. Il est essentiel d'en sécuriser le patrimoine pour les siècles à venir, et de contrecarrer l'inexorable intensification des menaces. **La justification ici est que le rythme de détérioration de la faune sauvage et des services environnementaux est si rapide qu'il rend impossible dans bien des cas les efforts à un niveau plus global pour s'attaquer aux raisons de ce déclin (ex. croissance démographique, faible gouvernance, conflit et indifférence politique).** Une approche internationale collective pour faire face à ces menaces doit être donc développée en parallèle à cette stratégie locale (section 5.4).

Le niveau d'action varie considérablement d'une région à l'autre. L'approche stratégique priorise des zones vastes, relativement intactes et représentatives, contenant des aires protégées prioritaires ainsi que des espèces emblématiques et assurant la connectivité indispensable aux migrations et à l'adaptation des domaines vitaux des espèces en réponse au changement climatique. Puisque les écosystèmes naturels et les espèces migratrices ignorent les frontières, de nombreux PPC identifiés sont parties intégrantes des aires de conservation transfrontalière (ACT). Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, les écosystèmes sont tellement fragmentés qu'une approche spécifique est proposée

reposant sur quatre principaux écotypes: les déserts, les savanes, les forêts et les zones côtières et mangroves avec des mesures spécifiques permettant de promouvoir une approche paysage. Le manque d'informations à jour, ainsi que la très forte fragmentation et les menaces pesant sur les habitats naturels et les espèces en Afrique de l'Ouest impliquent des analyses particulières qui seront une composante essentielle du travail de conservation *in situ*.

Les PPC prioritaires sont ceux qui réunissent le maximum des critères listés dans l'encadré 3 ci-contre. Le processus de sélection des sites a impliqué des consultations avec des organisations de conservation et des personnes travaillant sur le terrain, et un effort particulier a été fourni pour assurer la meilleure correspondance possible avec les processus de priorisation décrits à la section 1.3.1.

L'approche stratégique proposée reconnaît que même avec une longue liste de paysages à supporter, beaucoup de plus petits sites d'importance ne seront pas pris en considération et qu'elle ne permettra pas de protéger plusieurs espèces menacées. Utilisant les mêmes critères mais avec une attention plus forte sur des espèces ou des habitats spécifiques, plutôt que sur de larges écosystèmes, l'approche stratégique identifie également les aires protégées les plus significatives dans les quatre régions.

La figure 7 ci-dessous et le tableau 5 en annexe A récapitulent les différents PPC et les sites individuels retenus pour lesquels une aide est proposée dans chaque région.



^

*Éléphant dans le parc national du mont Kilimandjaro,
en Tanzanie*

ENCADRÉ 3. CRITÈRES UTILISÉS POUR IDENTIFIER LES PLUS IMPORTANTS PAYSAGES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION (PPC)

- Protection d'un écosystème fonctionnel avec des populations viables face à une isolation croissante causée par l'expansion de la population.
- Reconnu comme un site du patrimoine mondial du fait de son importance écologique (biodiversité/écosystème) mondiale.
- Statut d'ACT établi ou en cours de développement formel.
- Protection d'une importante zone de concentration de faune sauvage pendant les saisons sèches en même temps que des zones de dispersion durant la saison des pluies.
- Protection de zones de longue migration terrestre de faune, ou zones traversées historiquement par de telles migrations animales pour lesquelles il existe une possibilité de réhabilitation après élimination des barrières physiques.
- Protection des populations d'éléphants les plus importantes dans chaque région.
- Protection des plus importantes populations de rhinocéros noir et du rhinocéros blanc du sud.
- Protection d'une population principale (qualifiée comme telle par un groupe spécialisé de l'UICN) d'une ou plusieurs espèces emblématiques de la grande faune africaine, incluant les prédateurs, les primates et les ongulés, qui sont classés comme espèces menacées ou vulnérables selon les critères des listes rouges de l'UICN. Une attention particulière sera accordée aux espèces qui subsistent en faible densité et/ou qui occupent de grands domaines vitaux et qui dès lors nécessitent de grands espaces intacts pour la conservation de leurs populations.
- Rôle important dans la protection des sites d'hivernage pour les oiseaux migrateurs paléarctiques (ex. zones marécageuses reconnues comme zones d'importance pour la conservation des oiseaux).
- Protection d'un site d'endémisme et de diversité régionalement important qui requiert une protection à l'échelle de l'écosystème.
- Des paysages naturels d'un intérêt scénique exceptionnel.
- Protection de bassins versants ou d'aquifères avec un bénéfice direct de conservation par des liens étroits avec des écosystèmes dépendant d'eau en aval qui sont eux-mêmes de grande importance.
- Rôle essentiel dans la préservation d'une ressource naturelle primordiale, telle que la pêche, ou une source d'eau douce d'importance majeure pour une utilisation publique, commerciale, récréative, artisanale ou de subsistance.

Au niveau des sites, les aides fournies seront dictées par les spécificités de chaque région, mais devront inclure au moins ce qui suit:

- *Gestion des aires protégées*

L'aide inclut une planification incluant des investissements en infrastructures et en équipements, l'application de la loi, la surveillance et le renseignement en liaison avec les communautés locales, le monitoring des espèces, des habitats, des menaces et une évaluation des performances du personnel. On inclura également une formation professionnelle continue pour le personnel de terrain. Sur les sites où cette approche est appropriée, des partenariats public-privé (PPP) pour la gestion des AP et l'assistance technique des ONG seront encouragés et appuyés (section 4.1.4).

- *Gestion des paysages pour la conservation*

Cette approche suppose un renforcement des capacités de gestion des parcs pour la planification et la mise en œuvre de la gestion de la faune sauvage au niveau des paysages, en incluant les zones tampons, les corridors et la réhabilitation des migrations animales. Ceci présuppose un engagement de plusieurs parties prenantes, pas seulement les autorités responsables du parc, pour l'aménagement du territoire. Dans les régions où les paysages sont dominés par les industries extractives (forestières et minières), les opportunités de PPP avec le secteur industriel pour renforcer la protection de la faune sauvage dans les concessions doivent être activement poursuivies. De plus, un aspect essentiel sera de s'assurer que le secteur minier respecte les conventions internationales (comme la Convention sur les sites du patrimoine mondial) et les normes d'«intervention» (comme les recommandations de l'OCDE pour les sociétés multinationales).

- *Gestion biologique des populations en danger de disparition*

Dans certains cas, une espèce peut être en si grand danger qu'elle nécessite des interventions spécifiques pour améliorer ses opportunités de reproduction et la sauver de l'extinction. Les pertes d'opportunité de reproduction ne sont pas aussi faciles à discerner que le braconnage mais il est important de les étudier et de les comprendre (une combinaison de «suivi de sécurité» (anti-braconnage) et de «suivi biologique» a permis d'éviter une catastrophe pour le rhinocéros noir au début des années 90).

- *Gestion des paysages pour les moyens de subsistance*

Cet élément, qui est particulièrement pertinent pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, doit permettre d'établir et de superviser la protection de la faune et des ressources naturelles sur des terres privées et communales. Un aspect important de la conservation sur des terres privées est le retrait de barrières entre les propriétés accompagné d'une gestion commune des terres et des ressources naturelles. Sur les propriétés communales, une formation poussée concernant plusieurs aspects de la gestion communautaire

des ressources naturelles inclura la gouvernance des ressources naturelles, la conservation de la faune sauvage, les conflits homme-faune, les conflits dans l'utilisation des sols, les maladies du bétail, l'écotourisme, la chasse sportive, la gestion administrative et financière, la gestion des collectivités locales, et les questions juridiques. Vu le lien entre croissance démographique et espèces et habitats menacés, une attention particulière sera accordée au renforcement du planning familial dans les PPC. En Afrique centrale, où il s'est révélé plus difficile de trouver des solutions viables concernant les moyens de subsistance, des schémas pilotes devront être testés en vue de développer une chasse de viande de brousse et une pêche durables. Le développement d'activités REDD+ et la valorisation des services environnementaux seront également encouragés dans les PPC.

- *Gestion des ATC*

Cela suppose de supporter la coopération entre les États et le développement de politiques pour les structures de gestion des ATC. Cette approche va dans le sens des processus plus généraux de renforcement institutionnel (section 5.2) et contribue à une meilleure coopération dans la gouvernance des ACT et des autres aires protégées.

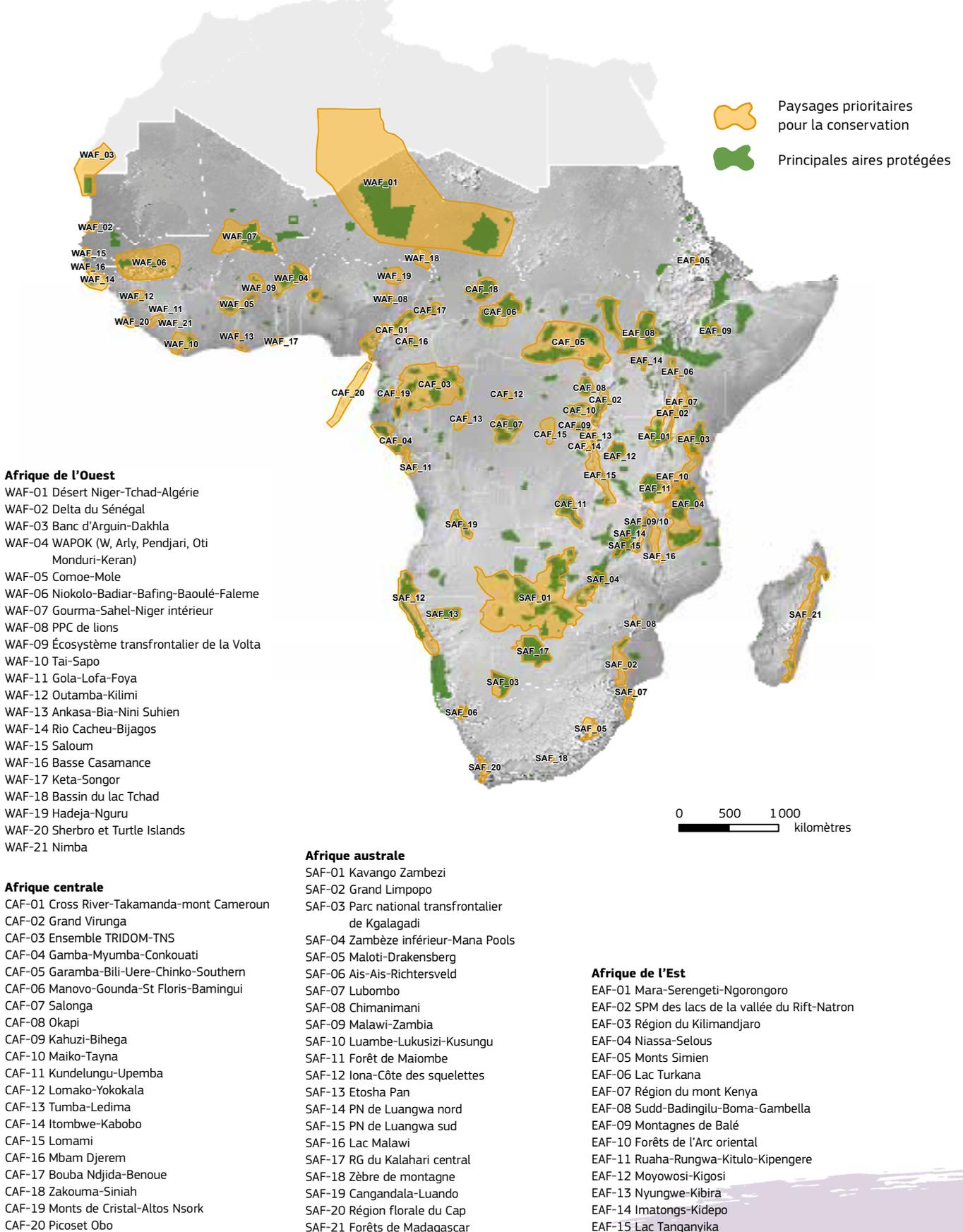
- *Amélioration de la sensibilisation et de la communication*

Il s'agit d'encourager une meilleure sensibilisation auprès des communautés en périphérie des sites protégés et le secteur privé ayant un impact sur les écosystèmes, grâce à des formations, à de l'information, des publications et matériel de communication, des visites dans les sites, etc.

Au niveau national, le support fourni devrait s'adresser premièrement aux administrations et agences nationales responsables de la gestion de la faune sauvage et de leurs liens avec les institutions intervenant dans les secteurs associés (agriculture, exploitation forestière, exploitation minière, éducation, etc.). Cette approche s'intègre dans le support plus général à fournir en termes de renforcement des institutions, de la cohérence des politiques, de la coordination sectorielle et des processus de réforme (section 5.2). Faciliter la participation de la société civile dans ces processus sera un aspect important d'une bonne gouvernance.

Au niveau régional, l'approche des ACT en Afrique australe, et au-delà, requiert des réformes essentielles au niveau des législations nationales afin de donner aux propriétaires fonciers et aux communautés rurales le droit de gérer les ressources naturelles pour leur bénéfice direct. Cependant, plusieurs années peuvent se passer avant que les réformes ne soient mises en œuvre au niveau d'un pays. L'approche la plus efficace serait d'apporter l'expertise nécessaire au niveau régional and inter-régional, à travers le NEPAD par exemple. Dans les régions où le concept d'ACT est moins développé, l'appui devra se focaliser sur la construction d'un support politique aux ACT en utilisant les institutions régionales pertinentes (EAC, CEEAC, ECOWAS, COMIFAC, etc.) et sur le développement des nécessaires cadres légaux et réglementaires (section 5.2).

FIGURE 7. Les PPC proposés et les principales aires prioritaires



5.2 LE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS – GESTION SECTORIELLE ET COORDINATION POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE

Ce document a mis en évidence la faiblesse généralisée des agences gouvernementales pour la gestion des aires protégées et des ressources naturelles. L'appui *in situ* aux PPC devrait dès lors être accompagné d'un renforcement conséquent de ces institutions, à la fois au niveau régional et national.

5.2.1 Au niveau national

Les programmes supportant au niveau national les réformes sectorielles (tant sur le plan des politiques que sur le plan légal), les restructurations institutionnelles et le renforcement des autorités de gestion (incluant la redéfinition ou définition des systèmes d'aires protégées et la formation) sont des investissements très rentables pour la conservation car toutes les ressources naturelles (qu'elles soient dans des aires protégées ou pas) en bénéficient. Des ressources devront donc être mobilisées pour soutenir les réformes au niveau institutionnel et/ou au niveau des systèmes de gestion des aires protégées sur une base *ad hoc*, si et quand sollicité. Dans certains pays, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, une révision fondamentale des capacités de gestion sera nécessaire et peut prendre plusieurs années. Pour cette raison, les PPP pour la gestion des sites (section 5.1) sont un avantage car ils permettent aux sites d'être sécurisés pendant toute la durée de la réforme institutionnelle. De plus les PPP contribuent directement à améliorer la gouvernance dans le secteur de la conservation, avec des retombées positives évidentes pour les structures de gestion. Le renforcement de la coordination entre agences dans les régions, en particulier en Afrique de l'Ouest devrait également être soutenu.

L'amélioration de la formation des personnes employées dans la conservation et les questions associées d'aménagement du territoire et de gouvernance environnementale est également requise à tous les niveaux, y compris les cadres. Dans la plupart des pays d'Afrique, des déficits dans la formation des agents de niveau intermédiaire (conservateurs et officiers supérieurs sur les sites) ont aussi été mis en évidence. Le pourcentage de personnel bénéficiant d'une formation spécialisée en gestion de la faune sauvage varie considérablement d'un pays africain à l'autre. La Tanzanie est particulièrement bien placée avec près de 100% de son personnel formé, suivie par les pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est (ex. Botswana avec 50%), alors que l'Éthiopie, le Burundi et la RDC ont moins de 5% de leur personnel qualifié³⁰. Par ailleurs une aide devrait être fournie pour que les programmes de formation reflètent mieux les approches plus modernes et les systèmes de gouvernance pour la conservation,

avec notamment une plus grande participation communautaire. Ceci est particulièrement pertinent pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Ces approches vont exiger de nouvelles compétences, en particulier pour la planification et la mise en œuvre d'une gestion intersectorielle et participative pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, afin de prendre en compte les questions liées aux moyens de subsistance.

Il existe donc des opportunités réelles pour (i) financer les cadres de niveau intermédiaire pour suivre les formations dispensées par les divers instituts de formation à la gestion de la faune sauvage en Afrique: École de faune de Garoua (Cameroun), Collège de gestion de la faune sauvage africaine (Tanzanie), Collège de la faune sauvage d'Afrique australe (Afrique du Sud), Collège de Kitabi pour la conservation et la gestion environnementale (pour la région du rift Albertin au Rwanda, Burundi et RDC), Institut de formation de KWS (Kenya), Institut de formation pour la faune sauvage du Botswana (Botswana), ainsi que nombre d'autres écoles et départements d'universités dans les différentes régions qui offrent des diplômes dans les différents aspects de gestion de la faune (voir les chapitres régionaux dans la version détaillée) mais aussi pour (ii) moderniser les *curricula* afin d'intégrer les approches plus modernes de la gestion de la faune sauvage. Vu le grand nombre de candidats potentiels (on estime que plus de 5 000 cadres de niveau intermédiaire – conservateurs et conservateurs adjoints – sont nécessaires pour les aires protégées d'Afrique subsaharienne), les capacités des centres de formation existants devraient être augmentées, avec la création de nouvelles structures et un plus grand nombre de bourses disponibles pour répondre à la demande accrue. Un plus fort accent sur la formation hors campus dans le cadre des programmes d'étude offerts par les collèges est considéré comme important. Renforcer les liens avec les universités (tant sur le continent qu'à l'extérieur le cas échéant) permettra aux collèges de se concentrer sur une formation pratique spécifique, en s'appuyant sur les plus grandes structures pour le niveau d'étude et la validation des diplômes, et tout en offrant aux diplômés des collèges plus d'opportunités pour poursuivre leurs études.

À court et moyen terme, le défi va consister à ce que les agents formés regagnent leurs instituts et ne soient pas attirés par de meilleures opportunités de carrière dans le secteur privé ou auprès d'ONG. La seule façon d'éviter ce problème sera d'aider les agences en charge de la gestion des AP à se structurer et se réformer afin de fournir des opportunités de carrières attractives et stables. Si la formation peut être délivrée de manière modulaire et continue, le fait d'acquérir une expertise spécifique et un niveau de compétences élevé peut servir de motivation pour la gestion d'une carrière.

La plus grande partie de la formation de base des gardes est actuellement délivrée sur le terrain par les formateurs des organisations partenaires et cela devrait se poursuivre comme un

⁽³⁰⁾ Scholte, P., F. Manongi, T. Sylvina, M. Batsabang, R. Nasasira, G. Otiang'a-Owiti et F. Tarla (2014). *Fifty years of professional wildlife management education in Africa*, ébauche de rapport.



^

Formation des gardes, parc national de la Garamba, RDC

élément important de l'aide de l'UE (couvert dans la section 5.1 pour les aides *in situ* aux PPC). Les sites spécifiques particulièrement adaptés pour la formation de terrain en termes d'écosystèmes et d'installations et équipement devraient être identifiés et développés. Avec l'augmentation du nombre de réseaux criminels organisés, les techniques paramilitaires et les opérations de renseignement deviennent des composantes essentielles des formations à dispenser.

5.2.2 Au niveau régional

Si on considère l'importance de l'approche paysage et des ACT pour la conservation des écosystèmes africains, il est évident que des efforts concertés au niveau régional sont nécessaires pour poursuivre le développement du concept et assurer la nécessaire planification régionale ainsi que la mise en place des structures de gestion. Alors que le concept de l'ACT est fermement ancré dans l'approche de conservation en Afrique australe, l'intérêt politique et le support demeure bien plus faible dans les trois autres régions. En Afrique de l'Est, la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), son secrétariat ainsi que le protocole sur la gestion des ressources naturelles représentent une plateforme solide à laquelle les ACT pourraient être ancrés, mais une impulsion plus grande pourrait être donnée par la préparation d'un plan spécifique pour le développement des ACT dans la région qui pourrait être approuvé par l'EAC. Cela pourrait être calqué sur les instruments et les institutions développés par la SADC pour les ACT. Une approche similaire pourrait être adoptée pour les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. La RDC, membre de la SADC (comme de la CEEAC) est bien placée pour bénéficier du leadership et de l'expérience de l'Afrique australe dans ce domaine. Pour l'Afrique de l'Ouest, il est proposé de soutenir la création d'un groupe de travail pour le support et la coordination institutionnelle sous l'égide de l'UEMOA. Ce groupe de travail, soutenu par le bureau régional de l'UICN, serait en charge de la formation pour le suivi écologique et la planification, la communication, la recherche et la gestion-gouvernance.

5.3 FACILITER LES RÉFORMES DES CADRES LÉGAUX POUR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET LES DROITS SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET SUR LA FAUNE SAUVAGE

L'approche paysage requiert des réformes importantes des cadres juridiques nationaux pour que les propriétaires terriens et les communautés rurales aient le droit de gérer la faune sauvage et les forêts pour leur bénéfice direct. Des réformes portant sur les stratégies et les législations nationales sont indispensables dans la plupart des pays d'Afrique. Des exemples d'environnements légaux et politiques appropriés pour les communautés, la société civile et le secteur privé sont limités, mais comprennent la Namibie et le Zimbabwe (responsabilisation des communautés) et l'Afrique du Sud (responsabilisation du secteur privé). Ces pays possèdent la législation permettant la décentralisation des droits ou de la propriété sur la vie sauvage aux populations locales et au secteur privé. Entreprises au niveau national, les réformes peuvent mettre des années, voire des décennies avant d'aboutir. Sans ignorer la nécessité d'intervenir à un niveau national, une approche efficace serait de mettre l'expertise nécessaire à disposition au niveau régional et interrégional en utilisant les diverses institutions politiques, économiques et de développement existantes (SADC, NEPAD, EAC, CEEAC, UEMOA, COMIFAC etc.) et leurs organes techniques associés. Ainsi, pour l'Afrique australe, il est proposé qu'un programme commun sur les cadres juridiques des ACT soit initié par la SADC avec l'objectif d'informer les États membres sur la nécessité de réformes sur les droits d'accès aux ressources naturelles et sur les systèmes fonciers. Il fournirait un service de conseil et une assistance pratique pour une harmonisation des législations, des politiques et des approches pour la gestion des ressources naturelles et culturelles qui transcendent les frontières, dans le contexte des ACT. Un programme jumeau pourrait être établi dans le cadre du NEPAD afin que les États africains soient encouragés à adopter le concept d'ACT au niveau national, avec la réforme foncière associée, comme une manière de mettre en œuvre le NEPAD. L'harmonisation des politiques et des cadres juridiques est particulièrement importante pour la lutte contre les crimes contre la faune sauvage afin d'éviter que les réseaux ne



^
*Défrichage pour une plantation d'huile de palme au sud de la Sierra Leone.
L'accaparement des terres impliquant des sociétés étrangères est une menace croissante pesant sur les forêts humides africaines.*

se déplacent d'un pays à un autre où les sanctions seraient moins fortes. En Afrique centrale, l'harmonisation des politiques forestières et fiscales est un des principaux piliers du Plan de convergence de la COMIFAC qu'il faudrait continuer à supporter.

Le renforcement des institutions au niveau national doit être complété par le renforcement des capacités au niveau local. Les capacités institutionnelles locales peuvent être plus favorables dans le long terme pour une gestion efficace des sites, car elles responsabilisent ceux qui ont le plus à gagner d'une bonne gestion des ressources naturelles. Par exemple, au niveau le plus local, BirdLife a suivi une approche de groupe local de conservation pour le bénéfice d'une Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO), ce qui représente une façon efficace et bon marché d'assurer la propriété locale des sites³¹.

5.4 COMBATTRE LES MENACES INDIRECTES À LA CONSERVATION

Faisant le lien entre les menaces directes (section 2.3) et les vecteurs de menaces (section 2.4), deux vecteurs importants de perte d'habitats sont:

- l'expansion de l'agriculture de subsistance (avec la perte correspondante d'arbres dans le paysage) au moins partiellement due à l'expansion des populations;
- le développement de l'agriculture commerciale et des infrastructures énergétiques, y compris les barrages hydro-électriques, qui est le résultat des politiques nationales – de développement, d'aménagement du territoire, d'investissements étrangers – ainsi que des marchés internationaux pour les biens et services fournis par ces développements.

Pour faire face à ces menaces, une stratégie coordonnée de la conservation africaine doit tout d'abord suivre une approche inclusive, en travaillant avec les nations africaines pour s'assurer que les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, les politiques agricoles et forestières, l'aménagement du territoire et la gestion et développement des ressources (dont les politiques relatives aux investissements par des sociétés ou des pays étrangers) reconnaissent les besoins écologiques et sont accompagnées par des stratégies, politiques et des objectifs de conservation de la nature. Cet effort doit soutenir les activités existantes pour intégrer la conservation de la biodiversité dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique. De même, il est essentiel de s'assurer que les interventions européennes en Afrique sont compatibles avec les objectifs de conservation de la nature. L'Europe devrait également s'assurer que les sociétés européennes opèrent en suivant les mêmes normes environnementales en Afrique que celles qu'elles sont dans l'obligation de suivre en Europe. L'UE devrait également collaborer avec les autres investisseurs principaux en Afrique, comme la Chine, l'Inde et les pays du Golfe, pour mettre en place des dispositifs de protection environnementale communs, pour une homogénéisation de l'aide au développement et des investissements financiers.

⁽³¹⁾ BirdLife International (2010). *A Review of Local Conservation Groups in Africa*, www.birdlife.org/news/review-local-conservation-groups-africa



^

Un garde veille sur deux rhinocéros noirs dans le parc de conservation des rhinocéros et de la vie sauvage («Rhino and Wildlife Conservation Park») d'Imire, Zimbabwe.

5.5 LE TRAFIC DE LA FAUNE SAUVAGE: LE DÉMANTÈLEMENT DES RÉSEAUX CRIMINELS CONTRE LA FAUNE SAUVAGE ET L'INVERSION DE LA DEMANDE POUR LES PRODUITS NATURELS ILLÉGAUX

Il est évident qu'infléchir le commerce illégal des produits de la faune sauvage, que ce soit l'ivoire, les primates ou les perroquets, supposera le recours aux mêmes procédures de prévention et d'investigation et mobilisera les mêmes structures en charge de l'application des lois. Toute action permettant de renforcer les capacités des mécanismes de contrôle de la faune bénéficiera à de nombreuses espèces et devrait constituer un investissement rentable.

Avec tant à faire, et avec tant d'acteurs désireux de s'impliquer, ces recommandations s'obligent à des objectifs réalistes proposant une sélection d'interventions qui auront le potentiel de générer un très bon retour sur investissement en termes d'impact final.

Le sort de deux des espèces les plus emblématiques d'Afrique, l'éléphant et le rhinocéros, a concentré l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur du commerce illégal de la faune sauvage et les implications qu'il peut avoir sur la gouvernance et la sécurité nationale (puisque des groupes rebelles en Afrique sont largement impliqués). S'il y a un certain nombre de mesures spécifiques à chacune des deux espèces phares, il y en a d'autres tout aussi pertinentes pour le commerce de la faune en général, sachant que ce qui fonctionne pour les rhinocéros et les éléphants sera probablement aussi bénéfique pour les autres espèces concernées par le commerce illégal. Les mesures de conservation *in situ* proposées pour les rhinocéros et les éléphants sont présentées dans la section 5.1. La question spécifique au commerce de la viande de brousse est traitée dans la section 5.4.

Il convient de souligner que des stratégies pour contrer le trafic et réduire la demande ont été développées par diverses organisations internationales, notamment par l'intermédiaire du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) qui réunit les principales agences internationales impliquées dans cette cause (CITES, Interpol, UNODC, OMD et la banque mondiale). L'UNODC a d'ailleurs développé son propre programme de lutte contre le crime contre la faune et les ressources naturelles. Ces initiatives en cours sont particulièrement pertinentes au regard de l'approche stratégique développée par l'UE dans ce document.

Quatre approches stratégiques doivent être poursuivies simultanément au niveau international, régional et national. Il s'agit de:

- **Renforcer les politiques et les cadres juridiques** – pour faire du trafic de la faune sauvage un crime avec des sanctions adaptées et dissuasives.
- **Stopper le massacre** – en renforçant l'anti-braconnage, le suivi de l'application des lois, les PPP et le développement communautaire.
- **Stopper le trafic** – avec une coordination internationale de la lutte contre le trafic de faune, des agences travaillant en réseaux au niveau national et régional, des réseaux d'application de la législation sur la faune, des systèmes de gestion de l'information et de suivi, des outils spécialisés tels que des programmes de contrôle de containers, la surveillance des expéditions, le contrôle des flux financiers, et des analyses scientifiques pour déterminer la région d'origine des produits de la faune.
- **Stopper la demande** – éduquer et influencer les consommateurs, développer des alternatives, détruire les stocks, appliquer des moratoires, implication de la diplomatie et du lobbying.

5.5.1 Renforcer les politiques et les cadres juridiques

L'UE et ses États membres devraient prendre en compte toutes les nombreuses recommandations pertinentes soumises par sa propre conférence d'experts sur l'approche de l'UE contre le trafic de la faune réunie le 10 avril 2014, qu'elles soient de nature nationale ou internationale. Toutefois, toutes les suggestions émises durant cet événement n'ont pas été retenues. Une de celles qui devrait être considérée est la nécessité pour les pays européens de fermer les marchés domestiques de l'ivoire et de détruire tous les stocks.

Plusieurs des actions recommandées dans le cadre des autres rubriques devraient indirectement soutenir le renforcement des politiques et des lois pertinentes contre le commerce de la faune sauvage, que ce soit au niveau national ou international.

5.5.2 Stopper le massacre

La section 5.1 défend l'idée que l'Europe concentre une partie plus importante de ses efforts de conservation en Afrique sur un nombre de paysages prioritaires pour la conservation (PPC) soigneusement sélectionnés. La contribution la plus efficace de l'UE pour stopper le massacre au niveau local, serait d'en fournir les outils nécessaires (formation, équipement, etc.) comme part de sa contribution aux PPC. Il est important de noter que la formation sera toujours plus efficace quand elle répond à une demande (comme dans le cas des PPP) plutôt que de suivre l'offre (comme dans les projets classiques d'assistance technique des AP). Lorsque les organismes sont tenus pour responsables des résultats, la formation interne et le renforcement des capacités deviennent des éléments normaux du fonctionnement quotidien, plutôt qu'une imposition extérieure.

La pauvreté en milieu rural est un vecteur important du braconnage au niveau local, et les stratégies de conservation – tant générales que locales – doivent en tenir compte et avoir pour objectif de travailler de concert avec les autorités responsables des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et de développement. Les acteurs de la conservation devraient aussi essayer de collaborer avec d'autres acteurs non gouvernementaux dans ce domaine.

5.5.3 Stopper le trafic

5.5.3.1 Un appui poursuivi et renforcé pour la régulation du commerce international

L'UE devrait poursuivre son important soutien financier aux principales fonctions et actions de la CITES et plus spécifiquement, devrait, non seulement poursuivre, mais augmenter son aide à toutes les opérations de l'ICWC, en particulier celles de l'UNODC qui s'impose dans de nombreux domaines, allant des

analyses scientifico-légales, à la surveillance des exportations et aux indicateurs. Cette position vis-à-vis de la CITES et de l'ICWC est parfaitement conforme à celle recommandée par la récente conférence d'experts sur l'approche de l'UE contre le trafic de la faune. Le programme de l'UNODC «programme global pour combattre les crimes contre la faune et les forêts», est considéré comme un support de poids car il épouse toutes ces initiatives, et ses composantes anti-traffic sont particulièrement bien pensées et élaborées. Puisque c'est un programme prêt à démarrer, particulièrement utile dans cette situation de crise, qui s'applique exactement à toutes les actions identifiées comme nécessaires, et qui se déploie régionalement, il est fortement recommandé que l'UE finance la totalité de sa composante africaine.

L'UE devrait également penser à supporter les interventions suivantes, plus ciblées, mais tout aussi compatibles avec le programme global de l'UNODC.

5.5.3.2 Appui à la création de réseaux pour l'application de la loi

L'approche des réseaux pour l'application de la loi ou *wildlife enforcement networks* (WEN), consistant à établir des mécanismes multi-agences, fonctionnels et bien coordonnés, est assez prometteuse dans le contexte de la lutte contre le commerce illégal. Si le besoin de réseaux au niveau national est admis, la création de réseaux régionaux formels fait moins consensus. Il est dès lors recommandé que l'UE donne la priorité à la création de réseaux nationaux, tout d'abord en finançant l'utilisation de la boîte à outils d'analyse du crime contre la faune et les forêts de l'ICWC ainsi que tout autre moyen de capacité d'auto-évaluation dans tout pays qui voudrait en bénéficier, et ensuite en étendant son aide pour faciliter les plans d'actions nationaux qui devraient en résulter.

5.5.3.3 Développer un corps international d'officiers pour la sécurité de la faune

La structure des groupes organisés impliqués dans les crimes liés au trafic de faune se décompose en cinq niveaux différents, du braconnier jusqu'au consommateur final.

- Niveau 1: terrain (aire protégée, propriété privée ou communale): braconniers (individus ou groupes)
- Niveau 2: local: receleurs/passeurs
- Niveau 3: national: passeurs/acheteurs/intermédiaires
- Niveau 4: national: exportateurs
- Niveau 5: international: transitaires/importateurs/commerçants/consommateurs

La complexité des enquêtes diffère de manière significative entre le niveau 1 et le niveau 5. Les activités en cours dans les pays fournisseurs ou sources permettent d'intervenir aux niveaux 1 et 2 avec relativement d'efficacité (même si le succès peut varier). Cependant, les individus neutralisés sont souvent facilement remplacés et la menace continue de s'exercer aussi longtemps que



^
*Trois tonnes d'ivoire brut confisquées par la douane à Bangkok, en Thaïlande, en 2015.
 L'ivoire était caché dans des sacs de feuilles de thé en provenance de Mombasa, au Kenya.*

les activités d'application de la loi ne porteront pas atteinte aux commanditaires aux niveaux 3 à 5. Les membres des réseaux criminels organisés au niveau 5 sont installés dans les pays de transit ou de destination finale et sont hors d'atteinte des autorités dans les pays fournisseurs. C'est la raison pour laquelle une plus grande coordination et coopération au niveau international est essentielle. Dès lors, le plus grand défi pour les institutions nationales chargées de faire appliquer les lois sont les niveaux 3 et 4. C'est parce que l'identification des principaux commanditaires suppose des approches reposant sur une collaboration inter-agences, à la fois proactive et réactive, pour pénétrer les niveaux de corruption et de discrétion qui protègent ce type d'individus et facilitent leurs activités. Malheureusement, cette expertise n'est pas très développée, au moins dans le contexte de la faune sauvage, et c'est la raison pour laquelle les réseaux nationaux pour l'application de la loi ont une forte valeur ajoutée puisque animés par des personnes avec les capacités nécessaires en organisation et méthodes de renseignement, y compris en analyse de réseaux sociaux.

Cependant, le développement de cette expertise n'est pas simple. La manière la plus efficace de créer cette compétence est certainement la formation continue, en travaillant aux côtés d'une personne maîtrisant ces différentes méthodes. Cela peut être mis en œuvre en recrutant et en plaçant – pour deux ou trois ans – une assistance technique qualifiée, ou des conseillers spécialisés en sécurité de la faune, auprès des réseaux nationaux d'application des lois. Il est dès lors recommandé que l'UE mette en place une capacité qui pourrait être mobilisée à la demande, et le partenaire idéal et évident pour conduire cette initiative est sans conteste l'ICCWC. Cette capacité pourrait être composée d'anciens policiers, militaires, douaniers ou agents de renseignement des États membres de l'UE, en particulier, des agents qui ont travaillé

sur des formes de délinquance et de crime organisé similaires (lutte contre la drogue, contre le trafic humain, trafic d'armes etc.).

Cette assistance technique assisterait aussi les opérations de routine des réseaux, et optimiserait les liens avec les agences internationales telles qu'Interpol, L'Office européen de police (Europol), l'Office africain de police (Afropol), actuellement à l'étude, et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Toute amélioration notable dans le contrôle des niveaux 3 et 4 de la hiérarchie criminelle serait un excellent retour sur investissement car aurait des répercussions importantes sur la protection de la faune sauvage. Le déploiement d'un corps de conseillers spécialisés en sécurité de la faune représente une approche prometteuse.



^
 Marché de Lambaréné,
 au Gabon

Le commerce non viable de viande de brousse appauvrit les populations d'animaux sauvages d'Afrique. Les efforts de réduction de la dépendance vis-à-vis de la viande de brousse nécessiteront la découverte de sources alternatives durables de protéines animales et le développement de modes de subsistance durables.

5.5.3.4 Des laboratoires scientifico-légaux en Afrique

Les besoins en capacités scientifiques pour déterminer la provenance des cornes de rhinocéros et d'ivoire sont certainement plus pressants en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ces régions étant celles où l'on trouve la majorité des éléphants et rhinocéros du continent à l'heure actuelle. Toutefois, une partie significative de l'ivoire saisi étant originaire d'Afrique centrale, un établissement serait également nécessaire dans cette région. À l'heure actuelle, il existe deux structures capables de réaliser des analyses génétiques d'ivoire et de corne de rhinocéros, il s'agit du *Veterinary Genetics Laboratory (VGL)* à Pretoria pour l'Afrique australe, et du laboratoire de *Kenya Wildlife Services* à Nairobi pour l'Afrique de l'Est. Pour l'Afrique centrale, un laboratoire prévu au Gabon pourrait servir au niveau régional.

Sous réserve des apports d'autres bailleurs, il est recommandé que l'UE fournisse prioritairement une assistance complémentaire pour le développement et le fonctionnement de ces laboratoires, et ce pour les raisons suivantes. Premièrement, des investissements déjà substantiels ont servi à développer une collaboration effective entre le VGL et le laboratoire de KWS; dès lors, il paraît censé de poursuivre le travail déjà entrepris. Deuxièmement, ces laboratoires ont le potentiel de déterminer l'identité et la provenance d'une grande quantité de produits de la faune, et pas seulement l'ivoire et la corne de rhinocéros, contribuant ainsi à lutter de manière plus générale contre le trafic illégal de la faune.

5.5.4 Stopper la demande

Deux approches sont recommandées:

5.5.4.1 Supporter les efforts de l'UNODC et des ONG pour réduire la demande

Insister davantage sur la principale recommandation déjà faite à la section 5.3.2.1 pour supporter le programme global de l'UNODC se justifie par le fait qu'il va aussi influencer sur la demande du trafic par une meilleure sensibilisation au niveau national et international. L'UNODC va capitaliser sur l'expertise existante de ses massives campagnes de sensibilisation, telle la campagne Cœur Bleu contre la traite des êtres humains et sa très efficace campagne vidéo contre le crime organisé international. Une sensibilisation via des médias spécialisés, à la fois traditionnels et modernes, tels que les réseaux sociaux, sera déployée. Pour maximiser son impact, UNODC s'appuiera sur l'expérience similaire d'autres agences telles que la campagne contre le trafic lancée par l'organisation mondiale du tourisme des Nations unies (OMT), l'UNODC et l'Unesco en mars 2014 intitulée «Votre action compte – Soyez un voyageur responsable». Les ONG possèdent également le potentiel et l'expérience nécessaires pour influencer les consommateurs et changer les comportements d'une manière efficace et novatrice.

5.5.4.2 Mobiliser des personnalités pour défendre la protection de la faune

L'échelle et la nature du trafic illégal nécessitent un effort pour sensibiliser à la fois les gouvernements des pays fournisseurs et consommateurs au plus haut niveau possible, afin d'accroître les chances de les influencer et d'obtenir une réponse volontaire et efficace. Considérant le succès limité d'événements comme le Sommet de l'éléphant d'Afrique (SEA) à interpeller directement les chefs d'État, on soutient l'idée de la Commission européenne d'utiliser les services d'émissaires spéciaux pour leur délivrer le message.



^
*Marché de Yopougon,
Abidjan, Côte d'Ivoire*



^
Bata, Guinée équatoriale

#5

De nombreuses organisations internationales mettent en scène des stars du cinéma, de la musique ou sportives pour donner plus d'impact à leurs actions. Par exemple, au Kenya, l'ONG *Save the Elephant* s'est adressée au basketteur chinois le plus populaire, Yao Ming, ainsi qu'à la très célèbre actrice Li Bingbing pour sensibiliser le public chinois aux problèmes de l'ivoire. L'UE pourrait poursuivre dans ce sens, avec de nombreuses célébrités européennes qui pourraient être mobilisées. Pour accéder au plus haut niveau de l'État (ainsi qu'aux premières dames très influentes), il faudrait que l'émissaire dispose des soutiens et «entrées» nécessaires au niveau diplomatique. Ce problème peut être facilement contourné en utilisant les services de membres de familles royales, dont certains, la famille royale britannique par exemple, sont déjà très impliqués dans la cause de la conservation d'une manière générale et contre le trafic en particulier.

Indépendamment de son identité, un émissaire de l'UE pour la conservation de la nature, ne va pas seulement effectuer un travail de lobbying contre le trafic de la faune sauvage au plus haut niveau de l'État, mais va en même temps promouvoir les nouveaux financements qui, nous espérons, pourront être mobilisés par la Commission européenne suite à la publication de ce document.

5.6 TRAITER LA QUESTION DE L'UTILISATION NON DURABLE DES PROTÉINES ANIMALES

Bien qu'on ait tendance à se focaliser sur la question de l'exploitation non soutenable de la «viande de brousse», la surexploitation des poissons d'eau douce est probablement un problème d'importance égale. Ces deux questions sont étroitement liées avec des utilisateurs passant d'une ressource à l'autre en fonction des saisons et des disponibilités.

Comme souligné à la section 4.9, les protéines animales sauvages sont souvent une question de sécurité alimentaire en secteur rural mais rarement en zones urbaines, là où elles sont le plus consommées. Idéalement, il faudrait pouvoir limiter la chasse à la consommation locale en zone rurale et éradiquer la consommation de gibier comme produit de luxe en zone urbaine. Cela suppose la mise en œuvre simultanée des trois approches suivantes:

- 1. Réduire la demande en protéines animales sauvages** par la combinaison de la proposition de sources de protéines alternatives (y compris des protéines non animales) à un coût similaire à celui de la viande de brousse pour les consommateurs ruraux, d'alternatives en moyens de subsistance les rendant moins dépendants des revenus économiques du commerce de gibier, et une stricte application de la loi sur les espèces protégées à l'égard des revendeurs, des transporteurs, et des consommateurs.
- 2. Améliorer la durabilité de l'approvisionnement par une meilleure gestion de la ressource** en développant des modèles de gestion de la faune sauvage avec les communautés locales, avec l'aide de la recherche, et engager avec l'industrie extractive présente des mesures de conservation intégrées dans leurs plans de gestion et leurs réglementations internes. Dans les zones riches en espèces (hors de la zone forestière humide) qui ne sont pas adéquates pour l'agriculture ou l'élevage de bétail, la production de gibier dans des systèmes d'élevage extensif ou intensif peuvent offrir des possibilités intéressantes (voir encadré 4 page suivante).
- 3. Créer un environnement propice pour une évolution des politiques et des institutions**, afin que les populations locales disposent de droits d'usage et d'un cadre réglementaire clair pour la commercialisation au niveau local de la viande de brousse et des autres produits de la faune (d'espèces dont l'exploitation est autorisée).



^
*Buffles dans le ranch de chasse de Thetford Estate,
au Zimbabwe*

ENCADRÉ 4. ÉLEVAGE DE GIBIER EXTENSIF (*GAME RANCHING*) ET INTENSIF (*GAME FARMING*)

Les populations humaines en constante expansion et la demande élevée en viande de brousse, provoquant le déclin de nombreux espèces, justifie d'explorer des options de gestion durable. Ceci se justifie particulièrement dans les zones riches en biodiversité qui ne sont pas appropriées à l'agriculture ou à l'élevage traditionnel. Des animaux peuvent être produits dans des systèmes d'élevage extensifs (**game ranching**) ou dans des conditions plus intensives (**game farming**).

Le *game ranching* est défini comme la gestion du gibier sur une surface importante, avec une intervention humaine minimale sous forme d'approvisionnement en eau, en nourriture pendant les périodes de sécheresse, d'un contrôle stratégique des parasites et des prédateurs, et de provision de soins vétérinaires. Divers usages peuvent en être faits, dont la chasse sportive, la vente d'animaux vivants, la vente de produits dérivés d'animaux, l'écotourisme et la production de viande. En Afrique subsaharienne et plus particulièrement dans les pays d'Afrique de l'Est et du Sud, une grande variété d'espèces d'ongulés sauvages est élevée dans ces ranchs. Dans les habitats semi-arides, l'utilisation multiple de la faune sauvage est généralement plus profitable que l'élevage de bétail, génère des revenus en devises, est moins susceptible aux sécheresses et au changement climatique, et contribue à la sécurité alimentaire et aux revenus financiers. L'expansion exponentielle de cette option d'utilisation du territoire a aussi ses désavantages au point de vue écologique et social. Les écosystèmes de ces terrains privés sont souvent en déséquilibre et renferment des densités très élevées des espèces les plus rentables, les prédateurs y sont éliminés et des espèces exotiques introduites, ceci au détriment de la conservation des écosystèmes naturels d'Afrique australe. De plus, il faut trouver le moyen d'impliquer les communautés rurales les plus pauvres dans le *game ranching*. Une possibilité qui n'a pas été suffisamment explorée est le développement de ranchs dont les propriétaires sont les communautés locales.

Le *game farming* est le terme utilisé pour définir la production animale dans des conditions plus intensives, et généralement utilisé pour la production d'une espèce ou d'un nombre limité d'espèces. Le succès de la production dépend de certaines contraintes au niveau de l'intensification, de l'émergence de maladies et de disponibilité foncière et d'investissement en capital qui ne sont pas accessibles à des fermiers à petite échelle.

Toutefois, vu le niveau élevé de la pauvreté en milieu rural, les faibles investissements nécessaires pour chasser et vendre le gibier et le poisson, et le problème récurrent de la faible gouvernance, on constate une tendance des populations rurales vivant en économie de subsistance à utiliser la faune sauvage comme une culture de rente³². La surexploitation du gibier sera un problème persistant au cours des années à venir et pour lequel il n'y aura pas de solution miracle. Mettre en place un cadre réglementaire fonctionnel et efficace pour une exploitation durable de la faune dédiée à une consommation locale va prendre des années, en particulier en Afrique centrale et de l'Ouest, et il faut craindre que pendant ce temps, les populations de faune sauvage vont continuer de s'appauvrir de manière irréversible. Il est dès lors recommandé qu'à moyen terme, l'UE concentre son appui à la mise en œuvre d'une série de projets pilotes travaillant avec les communautés locales pour tester les modèles d'exploitation durable pour une consommation au niveau local. Cela ne doit pas occulter l'importance de travailler au niveau des politiques et des cadres juridiques, avec l'idée que l'expérience des opérations tests alimentent et orientent les débats sur les stratégies et les lois.

Idéalement, un projet pilote devrait respecter le plus possible les directives suivantes:

- Être mené dans une zone contiguë à une aire protégée recevant un support financier de l'UE (ou d'une autre agence de coopération) depuis plusieurs années. Cette activité devrait être intégrée à un programme de conservation communautaire de l'aire protégée en question.
- Être conduit en collaboration avec un partenaire du secteur privé qui le considérerait comme une partie de ses obligations de développement communautaire (par exemple, en Afrique centrale, avec une société d'exploitation forestière certifiée FSC).
- Inclure, ou être associé à, une composante visant le développement d'alternatives produisant des protéines animales à un prix compétitif (ex. des unités d'élevage de petite taille comme des élevages de poulets) et la possibilité de produire les aliments localement sans induire de perte d'habitat. Les raisons des échecs successifs de développement d'élevages de faune sauvage comme alternatives aux protéines animales, en particulier les espèces forestières, devraient être mieux comprises avant de lancer d'autres initiatives.
- Inclure, ou être associé à, un modèle pour la pêche en eau douce (en milieu naturel ou élevage).
- Être couplé avec un solide programme de recherche et de suivi écologique, autant que possible en association avec un organisme de recherche avec une expérience préalable de ces problématiques (l'exploitation de la faune sauvage, en particulier en milieu forestier tropical, n'étant pas une science exacte).
- Reposer sur une forte composante de relations communautaires pour l'amélioration de la sensibilisation et les structures de gouvernance locale.

Associer le secteur privé, les aires protégées, et les partenaires de la recherche avec les communautés locales apporterait une valeur ajoutée importante en termes de méthode scientifique, de renforcement des capacités de gouvernance locale, d'application de la loi et d'amélioration de la sensibilisation.

La composante clé pour une meilleure application de la loi dans le cadre du commerce de gibier devrait être couverte dans le cadre d'aide *in situ* aux agences en charge de la gestion des ressources naturelles présentées dans la section 5.1. Rompre les chaînes d'approvisionnement des centres urbains en viande de brousse sera un élément essentiel des activités d'application de la loi, mais il faut être conscient que cela sera socialement et politiquement une question très sensible car concernera directement les intérêts de personnes influentes.

5.7 RECHERCHE ET MONITORING

Les activités de recherche et de monitoring, qui sont la composante centrale des activités de gestion des aires protégées, sont couvertes dans la section 5.1 (soutien *in situ* pour les PPC). La présente section traite d'aspects plus globaux de la recherche et du monitoring au niveau régional et continental pour la conservation de la faune sauvage. Le cas particulier des éléphants est également abordé dans cette section.

Les secteurs ci-dessous sont considérés importants et justifient un soutien de l'UE. Il faut souligner qu'il s'agit de secteurs dans lesquels de nombreuses organisations, y compris l'UE, sont déjà impliquées.

5.7.1 La gestion de l'information

L'UE, en collaboration avec plusieurs autres partenaires internationaux, incluant l'UICN, est déjà fortement impliquée dans des activités de collecte et de traitement d'une large gamme de données en relation avec l'utilisation des sols, les aires protégées, la biodiversité, etc. qu'elle place dans le domaine public. Le programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) propose la création d'observatoires régionaux en Afrique et ainsi de connecter l'information obtenue dans un système plus général, l'observatoire numérique des aires protégées (DOPA, pour *Digital Observatory for Protected Areas*), géré conjointement avec l'UICN. De manière similaire, l'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) contribue à une bonne gouvernance et à une gestion durable des forêts en mettant à disposition des partenaires de la COMIFAC et du Partenariat des forêts du bassin du Congo (PFBC) un outil performant de partage des données. La remarquable série de publications «Les forêts du bassin du Congo – état des forêts» en est un résultat particulièrement important. L'UE devrait poursuivre le financement de ce type d'initiatives.

⁽³²⁾ Abemethy, K.A., L. Coad, G. Taylor, M.E. Lee, et F. Maisels (2013). Extent and ecological consequences of hunting in Central African rainforests in the twenty-first century. *Phil. Trans. R. Soc. B* 368:20130494, <http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2013.0494>



BirdLife International possède un système global de gestion de l'information pour répondre aux besoins de la conservation des oiseaux et de la biodiversité, qui serait la méthode la plus efficace pour gérer l'information aviaire à des fins de recherche et de monitoring dans le cadre de cette approche stratégique.

Lors de la collecte d'informations pour les décisions de gestion, un monitoring régulier est de la plus haute importance. Il est aussi nécessaire de synthétiser les connaissances et l'expérience acquises dans d'autres disciplines que la conservation de la nature «traditionnelle», y compris la géographie sociale, l'écologie, l'économie et la météorologie, ainsi que l'expertise des communautés locales en ce qui concerne les causes de changement d'utilisation des terres dans leur région.

5.7.2 Les éléphants

5.7.2.1 Suivi de l'abattage illégal des éléphants et études des populations clés

Le programme MIKE, géré par le secrétariat de la CITES et mis en œuvre en collaboration avec l'UICN, est supporté dès le début, en 2001, par l'UE. MIKE et son prolongement MIKES ont pour objectif d'informer et d'améliorer la prise de décision concernant les éléphants en mesurant les tendances de l'abattage illégal des éléphants, en identifiant les facteurs associés à ces tendances, et en renforçant les capacités de gestion des populations d'éléphants dans les pays inclus dans leurs domaines vitaux. À ce jour, MIKES intervient dans un large échantillon de sites dans 30 pays africains et 13 pays en Asie. Il y a 60 sites désignés comme MIKES en Afrique qui représentent 30 à 40% de la population d'éléphants du continent. Une assistance à long terme pour cette initiative est absolument essentielle car l'information fournie est cruciale pour les débats au sein de la CITES, notamment la question complexe et controversée du commerce légal de l'ivoire. Il y a également de nombreux sites, en dehors de ceux pris en

charge par MIKES, qui doivent être suivis, particulièrement dans les sites forestiers en Afrique centrale. Il est fondamental de pouvoir quantifier de manière objective et régulière les populations d'éléphants de forêt car sans une connaissance du nombre d'éléphants vivants, la qualité de l'information produite par MIKES serait grandement réduite.

Afin de rentabiliser l'investissement déjà consenti avec l'ensemble du programme MIKE, il est donc recommandé que l'UE sécurise des financements additionnels conséquents dans la lignée de la mesure urgente n°5 édictée lors du Sommet de l'éléphant d'Afrique. L'UE devrait également sécuriser son soutien au programme associé ETIS. Sans un monitoring continu, l'objectif de base permettant de décider quelles actions sont nécessaires contre le commerce illégal, où et avec quelle urgence, sera perdu.

5.7.2.2 Les déplacements de populations d'éléphants

Alors que des arguments de poids militent en faveur d'activités de recherche sur une large gamme d'espèces emblématiques africaines, le cas de l'éléphant est particulièrement ardu en raison des très grandes zones que couvrent leurs domaines vitaux. Leurs déplacements, très souvent en dehors des aires protégées, les mettent en contact non seulement avec les bandes de braconniers mais également avec les agriculteurs. Les conflits homme-éléphant affectent les populations rurales et sont à l'origine d'abattages d'éléphants. Des efforts sont consentis pour tenter de gérer le problème des mouvements d'éléphants hors des aires protégées, y compris avec le concept de corridor sécurisé pour les éléphants. Il faut prendre garde à ce que ces corridors ne soient pas juste dessinés sur une carte sans prendre en compte les mouvements et habitudes de la faune sauvage. Les financements qui seraient investis dans la recherche pour identifier les itinéraires seraient un bon placement avant que des millions ne soient investis dans l'aménagement de corridors mal choisis.



^

Pélicans blancs, parc national des oiseaux du Djoudj, Sénégal.

Les étapes de repos et de réapprovisionnement tout au long des routes de migration, plus particulièrement dans le Sahel, sont d'une importance majeure pour les migrants afro-paléarctiques.

5.7.3 L'utilisation des ressources naturelles dans le secteur informel

Des travaux de recherche récents coordonnés par le Centre international pour la recherche forestière (CIFOR) ont mis en évidence le fait, jusque-là sous-estimé, que le secteur informel exploitait des quantités de bois de feu, de charbon de bois, de bois d'œuvre et d'autres produits forestiers non ligneux (PFNL) (y compris le gibier) excédant largement les quantités du secteur formel, tant en quantité qu'en valeur. Non seulement cette ressource est-elle perdue d'un point de vue économique, mais en plus, le caractère informel du prélèvement masque complètement l'échelle en termes de perte et l'impact qu'il peut avoir sur les moyens de subsistance. Il a été fait allusion à la recherche et au monitoring lié à l'exploitation de la viande de brousse dans la section 5.4. Le CIFOR a identifié un certain nombre de lacunes et des priorités de recherche sur la viande de brousse³³ qui correspondent aux trois axes suivants:

- Pour les moyens de subsistance: une meilleure compréhension des facteurs socio-économiques et culturels qui influencent les schémas de consommation.
- Pour les populations de gibier (espèces composant la «viande de brousse»): une meilleure compréhension de l'écologie de base et de la démographie des espèces chassées; en particulier la compréhension de la différence entre les espèces typiquement forestières et les espèces inféodées aux lisières forestières, ainsi que la capacité des forêts secondaires, des jachères et des autres habitats non primaires à supporter la durabilité des espèces chassées.
- Pour les fonctions des écosystèmes: une compréhension des effets à long terme de la diminution des populations animales sur les fonctions des écosystèmes.

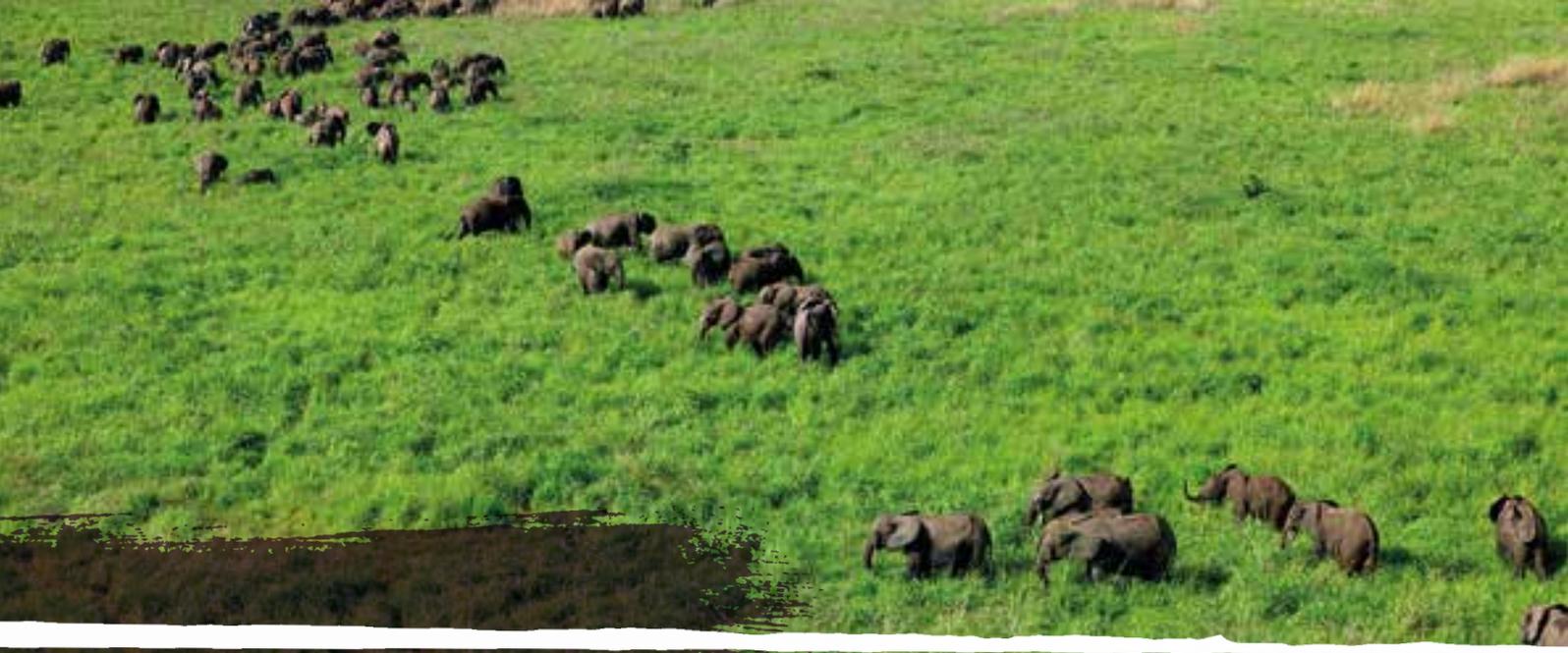
5.7.4 Les oiseaux

De nombreuses espèces d'oiseaux, comme d'autres taxons, sont de plus en plus menacées en raison de la dégradation et de la fragmentation des habitats, mais certaines espèces doivent faire face à des menaces particulières comme l'empoisonnement des vautours, ou la pollution et la perte de zones humides essentielles. Le déclin des populations migrant vers l'Afrique pour l'hivernage suscite l'intérêt particulier du public européen et le long des couloirs de migration. Ces espèces sont dépendantes non seulement de la qualité du site d'hivernage mais aussi des nombreuses étapes de repos et de réapprovisionnement tout au long des routes de migration, plus particulièrement dans le Sahel. De nombreux oiseaux d'eau sont menacés par la raréfaction des zones humides africaines.

Traiter ces questions suppose un considérable travail de recherche et de monitoring. De plus, puisque les oiseaux sont principalement diurnes, et facilement reconnaissables à distance moyenne sans besoin de capture, et qu'il y a un nombre considérable d'ornithologues amateurs prêts à collecter des données, les oiseaux constituent le taxon idéal pour assurer le monitoring de la santé globale des zones humides et des autres écosystèmes naturels.

Cette assistance pourrait être étendue aux initiatives internationales existantes qui soutiennent la conservation des oiseaux en Afrique, comme certaines évaluations des écosystèmes pour le millénaire (EM) (Convention sur la conservation des espèces migratrices/CMS et l'accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie/AEWA, Ramsar) et des ONG internationales (*BirdLife International*, *Wetlands International*, etc.).

⁽³³⁾ Swamy, V. and M. Pinedo-Vasquez (2014). *Bushmeat harvest in tropical forests. Knowledge base, gaps and research priorities*, Occasional paper 114, CIFOR.



^
*Troupeau d'éléphants,
parc national de la Garamba, RDC*

Les activités principales qui devraient être entreprises sous ce programme sont:

- L'amélioration du monitoring et de la localisation des oiseaux migrateurs afro-paléarctiques.
- Identification des causes et facteurs de mortalité.
- Identification et protection des principaux sites d'hivernage et étapes de repos.
- Assurer que les efforts de reforestation dans le cadre de l'initiative «Grande Barrière Verte» pour le Sahara et le Sahel se font de façon respectueuse de la nature et des oiseaux.
- Renforcer la protection des principales zones humides fréquentées par les oiseaux d'eau dans le cadre de la Convention Ramsar, des initiatives africaines de l'AEWA³⁴ et des initiatives du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique- Eurasie (AEMLAP).
- Dans les zones importantes pour les oiseaux migrateurs (à l'exclusion des zones de nidification), promouvoir des politiques et des pratiques d'aménagement du territoire qui favorisent les oiseaux ainsi que les gens, et qui respectent les obligations anti-désertification et anti-changement du climat si possible.

5.8 L'AMÉLIORATION DE LA SENSIBILISATION ET DE LA COMMUNICATION

Il y a un réel besoin de développer une politique de conservation qui corresponde à la société africaine plutôt que d'en imposer une hors du contexte culturel du continent. Une manière d'atteindre cet objectif est de fournir des données exactes et régulièrement mises

à jour sur les questions de conservation, en couvrant la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, les traditions culturelles africaines liées à cet héritage naturel, l'écotourisme, les aires protégées et l'approche de conservation transfrontalière.

L'amélioration de la sensibilisation et la communication seront intégrées aux efforts de conservation *in situ* (voir la section 5.1). Dans la présente section, ce sont les besoins de communication au niveau régional et national qui sont traités. De manière globale, l'UE doit chercher à donner une plus grande valeur ajoutée **aux activités en cours qui ont fait la démonstration de leur efficacité** dans ce domaine. Par exemple, complémentaires au type d'information qui sera rendu disponible dans le cadre des activités décrites à la section 5.5.1 (Gestion de l'information), il est recommandé que l'UE renouvelle son appui aux travaux importants menés par le Groupe des spécialistes des éléphants d'Afrique (GSEAF) et le Groupe de spécialistes des rhinocéros d'Afrique (GSRAF) qui ont pendant des années, avec des budgets limités, fourni des services et résultats largement salués en termes de i) coordination générale; ii) assistance technique et conseil fourni à la CITES, aux gestionnaires des pays hébergeant des populations d'éléphants, aux bailleurs, ainsi qu'au grand public et à toute partie intéressée; iii) gestion et mise à jour de la base de données et publication régulière des informations ainsi que de la revue *Pachyderm*. Le précédent soutien financier de l'UE au GSEAF afficha d'excellents résultats et son évaluation a montré la qualité des produits fournis par rapport aux objectifs. Il est dès lors recommandé que l'UE apporte un appui conséquent non seulement au GSEAF et au GSRAF mais également aux autres groupes spécialistes de l'UICN qui interviennent dans le cadre de leurs attributions en Afrique. Un programme conséquent devrait être négocié avec la Commission de la sauvegarde des espèces (SSC) de l'UICN.

⁽³⁴⁾ Le plan d'action pour l'Afrique de l'AEWA 2012-2017 (http://www.unep-aewa.org/sites/default/files/basic_page_documents/aewa_poa_for_africa_final.pdf) a été développé suite à un processus consultatif impliquant de nombreuses parties intéressées, dont les États africains parties de l'AEWA, la CMS, Ramsar, *BirdLife International* et *Wetlands International*.

Les autres activités régionales et internationales de communication et de sensibilisation doivent être facilitées. L'approche réseau peut être particulièrement adaptée et efficace. Elle est spécifiquement développée pour la conservation de la faune sauvage en Afrique australe, incluant des réseaux tels que le CAPE, le partenariat pour la conservation de la région floristique du Cap, ou NACSO, l'association namibienne des organisations supportant la gestion communautaire des ressources naturelles.

5.9 LE FINANCEMENT

Il n'est pas aisé de fournir un montant précis du niveau de financement nécessaire pour avoir un impact significatif sur la conservation de la biodiversité à grande échelle. Des tentatives d'estimation précédentes montrent que les besoins sont substantiels et bien supérieurs à ce qui est actuellement mobilisé.

Dans la période 1980-1984, Leader-Williams et Albon³⁵ ont montré qu'un montant annuel minimum de 230 dollars américains (USD) par km² était nécessaire dans les aires protégées pour éviter le braconnage et un déclin des populations de rhinocéros, et un montant minimum de 215 USD/km² pour les populations d'éléphants.

En monnaie constante, cela représente à l'heure de la rédaction de ce document un montant de 529 USD/km² (425 EUR/km²) pour le rhinocéros. Les 70 PPC retenues dans ce document couvrent approximativement 2,5 millions de km², dont la moitié en aires protégées; ainsi le montant minimum requis pour protéger ces parcs serait approximativement de l'ordre de **531 millions d'euros par an**.

Martin (2003)³⁶ a utilisé l'information des parcs nationaux du Zimbabwe en 1997 pour mettre en évidence que les besoins en protection et gestion des petites aires protégées requièrent des financements au km² supérieurs à ceux des aires de plus grande taille. Par exemple, 1 000 km² nécessitent 0,3 million d'USD par an en coûts de fonctionnement, 1,07 million d'USD par an pour 10 000 km² et 6,6 millions d'USD par an pour 100 000 km². Les coûts de fonctionnement couvrent les salaires, les indemnités de terrain, l'équipement, le carburant pour le transport, l'entretien ainsi que des montants pour les cadres sur le terrain et pour les équipes de chercheurs. Considérant les variations de salaire d'un pays à l'autre et les coûts de carburant dans la région Afrique australe, les coûts de fonctionnement ont été estimés avec la formule suivante:

Dépenses récurrentes annuelles/km² en USD, $C_r = 50 \left(1 + \frac{2}{A} + \frac{3}{\sqrt{A}} \right)$

Pour les nouveaux parcs, un coût additionnel substantiel pour des investissements est estimé avec la formule suivante:

Dépenses annuelles totales d'investissement/km² pour créer un nouveau parc en USD, $C_c = 500 \left(1 + \frac{1}{A} + \frac{1}{\sqrt{A}} \right)$

(où la superficie A est exprimée en milliers de km² pour chaque formule).

Les 70 PPC identifiées dans le présent document couvrent approximativement 2,5 millions de km² et regroupent environ 300 aires protégées. Considérant que les AP représentent seulement 50 % de leur superficie, leur superficie moyenne est estimée à 4 200 km². En utilisant la méthode de Martin, en monnaie constante, le coût de fonctionnement pour une AP de 4 200 km² est de 136 EUR/km², soit pour 300 AP de même taille, un total de 171 millions d'euros par an.

Si toutes les aires protégées devaient reconstruire la totalité de leurs infrastructures sur une période de 10 ans, un montant additionnel pour investissement de 1 080 millions d'euros, ou de 108 millions d'euros par an, serait nécessaire **portant le budget total, pour fonctionnement et investissement, à 279 millions d'euros par an**.

En 2004, Blom³⁷ a calculé que les besoins des aires protégées (coûts d'investissement et de fonctionnement) pour le bassin du Congo et le delta du Niger étaient de l'ordre de 1,3 milliard de dollars américains pour 10 ans, soit 130 millions de dollars américains (104 millions d'euros) par an pour une superficie équivalente à la région d'Afrique centrale. Une extrapolation de ce résultat à toute l'Afrique subsaharienne donne un montant estimé total de **416 millions d'euros par an**.

Une synthèse de ces trois méthodes de calcul permet d'estimer les besoins pour le réseau de PPC entre **279 et 531 millions d'euros par an** pour une gestion efficace (valeur 2015), partant du principe que les interventions seraient limitées à une gestion conventionnelle des aires protégées et aux techniques d'application de la loi. Les programmes de gestion communautaires en dehors des AP devraient augmenter cette estimation de coûts d'au moins 50%, ce qui monte la fourchette à 418-796 millions d'euros. En adoptant une valeur médiane de 607 millions d'euros par an, on obtient **un montant estimé de 6 milliards d'euros qui serait nécessaire pour une période de dix ans**.

Si l'on considère le niveau de dépenses actuel des AP, on constate qu'il est considérablement en deçà de ce qui est nécessaire. En 2002, Cummings estimait que les pays d'Afrique australe (à l'exception du KwaZulu-Natal) allouaient moins de 50USD par km²

⁽³⁵⁾ Leader-Williams, N. and S.D. Albon (1988). Allocation of resources for conservation, *Nature* 336, 1988, pp. 533-535.

⁽³⁶⁾ Martin, R.B. 2003. *Conditions for effective, stable and equitable conservation at the national level in southern Africa*. Une publication préparée pour le thème 4 d'une conférence intitulée «Local Communities, equity and protected areas», en tant que préparation pour le Ve congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, Afrique du Sud, 8 – 17 septembre 2003.

⁽³⁷⁾ Blom, A. (2004). An estimate of the costs of an effective system of protected areas in the Niger Delta – Congo Basin Forest Region, *Biodiversity and Conservation* 13 pp. 2661-2678.



^
*Des élèves touchent un bébé éléphant orphelin à l'orphelinat pour éléphants
David Sheldrick dans le parc national de Nairobi, au Kenya*

et par an à leurs aires protégées, ce qui ne représente pas plus de 25 % des dépenses estimées nécessaires par Martin (2003) si on se base sur son estimation d'environ 194 EUR par km² et par an comme besoin total (136 EUR/km² pour les coûts de fonctionnement et approximativement 58 EUR/km² pour les investissements, avec un réinvestissement complet dans les infrastructures tous les dix ans).

En 2005, *BirdLife International* rapportait qu'environ 300 millions d'USD étaient dépensés chaque année pour à peu près 1 250 aires protégées (couvrant approximativement 9% du continent), ce qui était considérablement inférieur aux 800 millions de dollars par an considérés nécessaires pour un système de gestion efficace des aires protégées³⁸.

Tout en reconnaissant le caractère approximatif de ces estimations et les différences significatives dans les coûts en fonction des régions, pays et types d'habitats, ces chiffres montrent cependant que les financements nécessaires pour l'approche stratégique proposée se concentrant sur 70 PPC devraient se situer **au moins entre 400 et 500 millions d'euros par an**. À un tel niveau, les apports de l'UE auraient un impact majeur sur les sites et les espèces les plus significatifs du continent, plus que doublant les investissements pour la conservation dans les aires protégées, tout en n'atteignant que 60% de l'estimation des besoins pour conserver un système d'aires protégées au niveau du continent.

Le tableau 4 ci-contre fournit un aperçu global des coûts pour l'approche stratégique proposée. Des estimations plus précises nécessiteraient des analyses plus longues et plus détaillées, site par site, prenant en compte les spécificités de chacun telles que les niveaux de salaires, les contributions des différents bailleurs, le niveau de développement du site, etc. Ce niveau de détail est bien au-delà de la portée du présent document.

Le Groupe de haut niveau de la CBD a récemment estimé les coûts d'implémentation du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Un premier rapport en anglais publié en 2012 intitulé «*Resourcing the Aichi biodiversity targets, a first assessment of the resources required for implementing the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020*» évalue une dépense annuelle moyenne entre 9 200 et 85 000 millions de dollars américains pour les aires protégées (objectif 11) pour la période 2013-2020³⁹. Cependant, les politiques concernant les aires protégées ne sont pas les seules à financer. Une évaluation globale des coûts pour atteindre les objectifs de biodiversité d'Aichi en 2020 a estimé qu'entre 150 milliards et 440 milliards de dollars seraient nécessaires. Un deuxième rapport publié en 2014 fournit des arguments complémentaires pour la mobilisation des ressources⁴⁰. La part de l'Afrique dans ces montants n'est pas spécifiée dans ces rapports, mais on peut supposer qu'elle est importante.

⁽³⁸⁾ BirdLife (2008). State of the World's Birds. Indicators for our changing world.

⁽³⁹⁾ <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-11/information/cop-11-inf-20-en.pdf>, en particulier p. 67-70.

⁽⁴⁰⁾ <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-12/information/cop-12-inf-04-en.pdf>

TABLE 4. Estimation indicative des besoins de financement pour la mise en œuvre de l'approche stratégique
(en millions d'euros sur une période de 10 ans)

Composante stratégique	Où	Type d'intervention	Estimation des besoins (million €)
1. Aide in situ aux ACT et aux sites d'importance			
	Toutes régions	<ul style="list-style-type: none"> • Accords de collaboration long terme pour la gestion des PPC étroitement coordonnés avec d'autres agences, partenaires et communautés locales, couvrant: <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des AP - Gestion des paysages pour la conservation - Gestion des paysages pour les moyens de subsistance • Accords de collaboration pour les PPP • Accords de collaboration avec les agences en charge des AP • Subventions pour des actions en faveur des espèces par des ONG locales ou internationales • Aide pour la mise en œuvre de plans d'action des groupes spécialistes de la SSC de l'UICN • Actions spécifiques aux sites avec des éléphants et des rhinocéros. (études, monitoring, application de la loi) 	6000
2. Appui sectoriel, réforme et coordination			
	Toutes régions	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme des agences en charge des AP • Formation (aide aux écoles de formation, bourses aux étudiants, formation continue) • Structure de gouvernance pour les ACT • Intégration des questions de conservation dans les processus de planification nationaux • Coordination régionale des actions de conservation en Afrique de l'Ouest 	300
3. Facilitation des réformes des cadres juridiques pour l'accès à la propriété et aux droits sur les ressources naturelles			
		<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux réformes nationales des politiques et des cadres réglementaires • Aide au niveau régional et interrégional pour les politiques de réforme 	100
4. Démantèlement des réseaux de crime contre la faune sauvage			
	Toutes régions	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux principales fonctions de la CITES • Aide aux actions de l'ICCWC et de l'UNODC • Création de réseaux nationaux pour l'application de la loi • Laboratoires d'analyses scientifiques • Corps d'officiers de sécurité pour la faune sauvage • Actions sur sites (couvertes par 1 ci-dessus) • Réforme de politique et des cadres juridiques (couvert par 3 ci-dessus) 	400
5. S'attaquer à la surexploitation des protéines animales			
	Toutes régions	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de la demande – application de la loi, sources de protéines et moyens de subsistance alternatifs (couvert par 1 ci-dessus) • Projets pilotes pour développer des modèles durables d'exploitation des protéines animales sauvages pour une consommation locale • Créer un environnement favorable (couvert par 3 ci-dessus) 	200
6. Recherche et monitoring écologiques			
	Toutes régions, Europe, Asie	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de l'information (BIOPAMA, Observatoire des forêts, télédétection, TRAFFIC, ETIS, etc.) • Aide au programme MIKES • Compréhension des impacts écologiques de l'exploitation des ressources naturelles par le secteur informel (viande de brousse, pêche, bois énergie, etc.) • Compréhension du commerce dans le secteur informel • Recherches sur d'autres sujets spécifiques (oiseaux, migrations, espèces invasives, épizooties, etc.) 	300
7. Amélioration de la sensibilisation et de la communication			
	Toutes régions, Europe, Asie	<ul style="list-style-type: none"> • Aide aux initiatives de réduction de la demande en Afrique et en Asie • Émissaires pour la conservation de la faune sauvage • Actions au niveau diplomatique et dialogue avec les partenaires africains et asiatiques • Actions de l'UNODC pour la réduction de la demande • Groupes spécialistes de la SSC de l'UICN • Éducation et sensibilisation à la conservation sur les sites (couvert par 1 ci-dessus) 	400
TOTAL			7700

A close-up photograph of a crocodile's head, showing its textured, scaly skin and a large, yellowish eye. The image is overlaid with a torn paper effect, creating a layered, collage-like appearance. The text is centered on this overlay.

Annexe A

Liste des PPC proposés ▶

.....

TABLEAU 5. LISTE DES PPC PROPOSÉS

Principaux paysages pour la conservation (PPC) identifiés comme priorités dans ce document

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
AFRIQUE AUSTRALE					
ACT Kavango Zambezi	AO, NA, BW, ZM, ZW	400 000	<ul style="list-style-type: none"> Forêts claires de type Miombo Plaines inondables du Zambèze Savanes 	<ul style="list-style-type: none"> PN des plaines de Liuwa (ZM) PN Kafue (ZM) PN Matusadona (ZM) PN Chizarira (ZM) PN Hwange (ZM) PN Naxai Pan (BW) PN Chobe (BW) RG de Moremi (BW) Site du patrimoine mondial du delta de l'Okavango (BW) 30 réserves additionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Zones humides uniques du delta de l'Okavango Migrations de faune sauvage Importantes populations d'éléphants Autres grands mammifères Parcs de la Paix
PT Grand Limpopo	MZ, ZA, ZW	87 000	Forêts claires de type Miombo	<ul style="list-style-type: none"> PN de Limpopo (MZ) PN Kruger (ZA) PN Gonarezhou (ZW) + 2 sanctuaires additionnels et d'autres AP 	<ul style="list-style-type: none"> Forêts riveraines Endémisme régional
PNT Kgalagadi	BW, ZA	37 256	Désert	<ul style="list-style-type: none"> PN Gemsbok (BW) PN Kalahari Gemsbok (ZA) + 1 réserve additionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Unique désert du Kalahari Gemsbok, etc.
ACT Lower Zambezi – Mana Pools	ZM, ZW	25 000	Forêts claires de type Miombo	<ul style="list-style-type: none"> PN Mana Pools (site du patrimoine mondial) Zones de safari Sapi et Chewore (ZW) PN du bas Zambèze (ZM) 6 réserves additionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière Zambèze Plaines inondables Escarpelements Grandes populations de mammifères
ACT Maloti-Drakensberg	L-S, ZA	13 000	Montagne	<ul style="list-style-type: none"> Site du patrimoine mondial transfrontalier du Maloti Drakensberg qui comprend le PN de Sehlabathebe et le parc de Khahlamba Drakensberg (ZA) 	<ul style="list-style-type: none"> Montagnes australes Escarpelements Riche flore endémique Zones humides Patrimoine culturel San
PT Ais-Ais – Richtersveld	NA, ZA	6 681	Désert	<ul style="list-style-type: none"> Zone de chasse des sources chaudes Ais-Ais (NA) PN Richtersveld 	<ul style="list-style-type: none"> Fish River canyon
ACT Lubombo	MZ, ZA, SZ	4 195	Plaines côtières	<ul style="list-style-type: none"> Relle 5 projets d'ACT PN Hlana Royal (SZ) Parc d'éléphant Tembe (ZA) Réserve spéciale Maputo (MZ) + 12 autres PN et autres réserves privées 	<ul style="list-style-type: none"> Forte biodiversité 5 sites Ramsar Zones humides, savanes boisées
Chimanimani	MZ, ZW	2 056	Montagne et forêts claires de type Miombo	<ul style="list-style-type: none"> PN Chimanimani (ZW) RN Chimanimani (MZ) 	<ul style="list-style-type: none"> Forêt, magnifiques paysages, faune sauvage et culture

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
ACT Malawi / Zambia	MW, ZM	4 134	Zones herbeuses de montagne et zones humides	<ul style="list-style-type: none"> 3 AP incluant PN Nyika Vwaza et réserve de faune Marsh 	<ul style="list-style-type: none"> Zones herbeuses de montagne et flore Zones humides Programme de réintroduction de la faune
ACT Luambe-Lukusizi-Kusungu	MW, ZM	5 430	Forêts claires de type Miombo, Zambèze et Mopane Forêts riveraines	<ul style="list-style-type: none"> PN Luambe PN Lukusizi Pn Kusungu 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière Luangwa et plaine inondable Forêts, escarpement Populations importantes de mammifères (éléphant, hippo, buffle, hippotrague noir, lycaon). D'importance accrue pour l'éléphant dans le contexte du changement climatique
ACT Forêt du Mayombe (se recouvre avec la région Afrique centrale)	AO, CG, CD	À définir	Forêt tropicale humide	<ul style="list-style-type: none"> Réserve de biosphère de Dimonika (CG) Réserve de biosphère de la forêt de Luki (CD) + 6 autres réserves avec peu de protection en pratique 	<ul style="list-style-type: none"> Limite Sud-Ouest du Bassin du Congo Forêt tropicale humide de basse altitude Chimpanzés et gorilles de plaine
ACT Niassa – Selous	MZ, TZ	Voir Afrique de l'Est	Forêt sèche	<ul style="list-style-type: none"> Voir Afrique de l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> Habitats Variés Populations de grands mammifères Corridor de migration
PN Etosha Pan	NA	22 750	Désert, marais salants	<ul style="list-style-type: none"> PN Etosha Pan 	<ul style="list-style-type: none"> Marais salants uniques, sources, rhino, éléphant, springbok, gemsbok, etc.
PN Luangwa Nord	ZM	4 636	Forêts claires de type Miombo et Mopane Forêts riveraines	<ul style="list-style-type: none"> PN Luangwa Nord 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière Luangwa et plaines inondables Zones boisées, escarpement Populations de grands mammifères incluant le rhinocéros
PN Luangwa Sud	ZM	9 050	Forêts claires de type Miombo et Mopane Forêts riveraines	<ul style="list-style-type: none"> PN Luangwa Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Rivière Luangwa et plaines inondables Zones boisées, escarpement Populations de grands mammifères
Zones humides Banweulu	ZM	8 000	Forêts claires de type Miombo Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Site Ramsar 	<ul style="list-style-type: none"> Vastes zones humides (lacs, plaines inondables, marais) Cobe de Lechwe Bec-en-sabot Pêcheries importantes pour les communautés locales
Nsumbu-Mweru Wantipa	ZM	5 154	Buisson d'Itingi Sumbu Forêts claires de type Miombo Zone humide	<ul style="list-style-type: none"> PN Nsumbu Mwenu PN Wantipa 	<ul style="list-style-type: none"> Buisson Itingi Sumbu menacé Forêts, escarpement Paysage, faune – de plus en plus important pour l'éléphant dans le contexte du changement climatique Lac Tanganyika – le 2^e lac d'eau douce du monde en volume, le 2^e en profondeur

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Réserve de chasse du Kalahari central	BW	52800	Savanes, savanes arbustives	<ul style="list-style-type: none"> RG du Kalahari central 	<ul style="list-style-type: none"> Savanes sur les sables du Kalahari Populations de grands mammifères Région traditionnelle des Bushmen, ou San
PN Cape Mountain Zebra	ZA	284	Savanes, savanes arbustives sèches	<ul style="list-style-type: none"> PN Cape Mountain Zebra 	<ul style="list-style-type: none"> Zèbre de la montagne du Cap (menacé) Autres grands mammifères
Cangandala-Luando	AO	9366	Forêts claires de type Miombo	<ul style="list-style-type: none"> PN Cangandala Réserve de nature Luando 	<ul style="list-style-type: none"> Dernier refuge de l'hippopotame noir Autres grands mammifères du Miombo
Aires protégées de la région florale du Cap	ZA	environ 2000	Fynbos	8+ Processus en cours pour inscription des AP de la région florale du Cap comme sites du patrimoine mondial	<ul style="list-style-type: none"> La région florale du Cap est un des 18 hotspots de biodiversité au monde 69% des 9000 espèces de plantes de la région sont endémiques 1435 espèces identifiées comme menacées
Forêts de Madagascar	MG	environ 2000	Forêts humides à sèches	16 (2 sites du patrimoine mondial)	<ul style="list-style-type: none"> Lémuriens et autres espèces endémiques de faune et flore, site du patrimoine mondial
Sous-total Afrique australe		environ 673810		121 (6)	
AFRIQUE DE L'EST					
Mara-Serengeti-Ngorongoro	KE, TZ	25000	Savanes	<ul style="list-style-type: none"> RN Maasai Mara (KE) PN Serengeti site du patrimoine mondial (TZ) RG Maswa (TZ) RG Grumeti (TZ) GCA Ikorongo (TZ) GCA Loliondo (TZ) Zone de conservation du Ngorongoro site du patrimoine mondial (TZ) + zones de conservation + tout le bassin versant de Mara (principalement KE) 	<ul style="list-style-type: none"> Plaines des grandes migrations Grands carnivores Éléphants, rhinos Unique cratère
Grand Virunga (se recouvre avec la région Afrique centrale)	CD, RW, UG	15000	Forêt de montagne et de moyenne altitude de la vallée du Rift Savanes est-soudanaises; Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> PN des Virunga site du patrimoine mondial (CD) PN des Volcans (RW) PN Mgahinga (UG) PN Reine Elizabeth (UG) PN de Bwindi site du patrimoine mondial (UG) PN Semuliki (UG) PN du Ruwenzori site du patrimoine mondial (UG) PN de Kibale (UG) Réserve de faune Kasyoha-Kitomi (UG) Réserve de faune Kalinzu-Maramgambo (UG) Kayumbura WR (UG) 	<ul style="list-style-type: none"> Écorégion du rift Albertin 3 sites du patrimoine mondial Totalité de la population de gorilles de montagne et très importantes populations de chimpanzés Majorités des espèces endémiques du rift Albertin Potentiel touristique exceptionnel Protection de réserves de poissons d'eaux douces essentielles Protection des bassins versants

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Lacs de la vallée du Rift Natron site du patrimoine mondial	KE, TZ	environ 320	Lacs alcalins	<ul style="list-style-type: none"> • Réserve naturelle du lac Bogoria (KE) • PN du lac Nakuru (KE) • SNF lac Elementeita (KE) • Zone de conservation de Soysambu (KE) • Lac Natron (TZ) • + bassins versants 	<ul style="list-style-type: none"> • Série de sites regroupés en site du patrimoine mondial • Flamants roses, oiseaux d'eau • Rhinocéros
Grand Kilimanjaro	KE, TZ	environ 40 000	Forêt de montagne, forêts, savanes	<ul style="list-style-type: none"> • PN du Kilimanjaro site du patrimoine mondial (TZ) • PN Chyulu (KE) • PN Amboseli (KE) • PN Tsavo Ouest (KE) • PN Tsavo Est (KE) • Réserve naturelle Kitui Sud (KE) • Réserve de faune Taita Hills (KE) • PN Mkomazi (TZ) • + zones de conservation et WMAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Glaciers • Espèces forestières endémiques • Carnivores • Zone très importante pour les éléphants et les rhinocéros
Selous-Niassa (se recouvre avec la région Afrique australe)	TZ, MZ	96200	Forêts claires de type Miombo Zones humides, savanes	<ul style="list-style-type: none"> • RG Selous site du patrimoine mondial (TZ) • RN Niassa (MZ) • PN Mikumi (TZ) • PN Udzungwa (TZ) • Kilombero GCA (TZ) • + Zones de gestion de la faune ZGF, blocs de conservation et de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> • Corridor de migration • Zone très importante pour les éléphants • Buffalo, hippo, possiblement rhinocéros et beaucoup d'autres espèces
Montagnes Simien	ET	environ 5000	Montagne	<ul style="list-style-type: none"> • PN Simien 	<ul style="list-style-type: none"> • Endémiques de zone de montagne, babouin gelada, loup d'Éthiopie, bouquetin d'Abyssinie
PN lac Turkana site du patrimoine mondial	KE	1615	Lac, désert	<ul style="list-style-type: none"> • PN Sibilo • PN Central Island • PN South Island • RG Turkana 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites fossiles • Espèces du désert
Grand Mt Kenya	KE	environ 25000	Forêt de montagne, forêt, savane	<ul style="list-style-type: none"> • PN Mt Kenya-Réserve de faune Lewa Downs site du patrimoine mondial • Réserve naturelle Samburu • Réserve naturelle Buffalo Springs • Réserve naturelle Shaba • PN Aberdare • + zones de conservation du NRT 	<ul style="list-style-type: none"> • Glaciers • Flore alpine • Forêts à savanes arides • Zone très importante pour les éléphants, rhino, zèbre de Grevy et autres animaux

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Sudd-Badingjilu-Boma-Gambella	ET, SS	250000	Savanes, zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • RG Zeraf (SS) • PN Shambe (SS) • PN Badingjilu (SS) • PN Boma (SS) • PN Gambella (ET) • + autres AP satellites 	<ul style="list-style-type: none"> • Plaines d'importance pour les migrations de grands mammifères
Montagnes Bale	ET	environ 5000	Montagne, forêt	<ul style="list-style-type: none"> • PN Bale Mts • Réserve de faune Mena-Angetu • + autres AP 	<ul style="list-style-type: none"> • Flore alpine, espèces de montagne endémiques
Lacs Tanganyika et Malawi (se recouvre avec la région Afrique australe)	TZ, BI, CD, TZ, ZM, MW, MZ	63000	Lacs d'eau douce, forêts	<ul style="list-style-type: none"> • PN Mahale Mountains (TZ) • PN Gombe Stream (TZ) • PN Sumbu (ZM) • PN Lac Malawi site du patrimoine mondial (MW) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ichthyofaune endémique • Chimpanzés
Forêts de l'Arc de l'Est	KE, TZ	environ 10000	Forêt d'altitude	<ul style="list-style-type: none"> • PN Udzungwa (TZ) • RF Usambara Mts (TZ) • RF Pare Mts (TZ) • RF Taita Hills (KE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces endémiques. • Primates •
Ruaha-Rungwa-Kitulo-Kipengere	TZ	environ 25000	Forêts claires de type Miombo, forêt d'altitude australe	<ul style="list-style-type: none"> • PN Ruaha • RG Muhezi • RG Kizigo • RG Rungwa • ZGF Mborompa • ZGF Umemarua • PN Kitulo • RG Mpanga Kipengere • RN Mt Rungwe 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone très importante pour les éléphants et d'autres mammifères; pâturages et espèces endémiques
Moyowosi-Kigosi-Burigi-Akagera	TZ	environ 41000	Forêts claires de type Miombo, zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • RGMoyowosi • RG Kigosi • RG Burigi • PN Akagera 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone très importante pour les éléphants et d'autres mammifères • Rivières Malagarasi et Akagera et vastes marécages, lacs
Nyungwe-Kibira	RW, BI	1 400	Forêts de moyenne altitude	<ul style="list-style-type: none"> • PN Nyungwa (RW) • Kibira (BI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts de moyenne altitude et espèces endémiques
Imatongs-Kidepo	SS, UG		Forêts d'altitude et savanes	<ul style="list-style-type: none"> • RF Imatong Central (SS) • RF Agora (UG) • RG Kidepo (SS) • PN Kidepo (UG) 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts d'altitude et espèces endémiques, savanes

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Lantoto-Garamba (se recouvre avec la région Afrique de l'Est)	SS, CD	15000	Forêts congolaises du Nord Mosaïque savanes	<ul style="list-style-type: none"> • PN Garamba site du patrimoine mondial (CD) • PN Lantoto (SS) • + Domaines de Chasse contigus 	<ul style="list-style-type: none"> • Zone très importante pour les éléphants, buffles, hippopotames et beaucoup d'autres espèces importantes
Sous-total Afrique de l'Est		environ 677000		54 (excluant Grand Virunga – compté dans la région Afrique centrale)	
AFRIQUE DE L'OUEST					
Désert Niger-Chad-Algérie	NE, TD, DZ	environ 700000	Déserts et zones xérophytes, zones herbeuses tropicales et subtropicales, savanes, savanes arbustives	<ul style="list-style-type: none"> • RN Termit & Tin Toumma • PN Air and Ténéré • RN Addax Sanctuary • PN Ouadi Rimé-Ouad • PN Fada Archei • PN Tassili-n-Ajjer • PN Ahaggar 	<ul style="list-style-type: none"> • Rares grands mammifères du Sahara: Oryx algazelle, Gazelle Dama, Addax, Gazelle Dorcas et guépard du Sahara
Delta du Sénégal (SN Delta/Diawling – Djoudj)	SN, MR	environ 2465	Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> • PN Diawling • PN Djoudj – Delta du Sénégal (WL1) • AMP Saint-Louis • RF Ndjael • Réserve forestière Keur Momar Sarr 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones humides côtières migration et oiseaux d'eau
PN Banc d'Arguin; Réserve Intégrale de Cap Blanc et PN Dakhla NP	MR, EH	environ 33850	Zones humides côtières, littoral, eaux côtières et désert	<ul style="list-style-type: none"> • PN Banc d'Arguin • Réserve Intégrale de Cap Blanc • PN Dakhla 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones humides côtières, migration et oiseaux d'eau • Littoral et eaux côtières pour le phoque menacé • Désert
WAPOK (W, Arly, Pendjari, Oti Monduri-Keran)	BJ, BF, NE, TG	35000	Sahel et zones herbeuses subtropicales, savanes, et savanes arbustives	22 AP, dont les plus importantes sont: <ul style="list-style-type: none"> • Parc transfrontalier du W • PN de la Pendjari • RF d'Arly • RF Oti Monduri • PN Keran 	<ul style="list-style-type: none"> • Lion, lycaon, guépard, léopard, éléphant, girafe, lamantin, antilope rouanne, buffle
Comoé – Mole	CI, GH	16500	Zones herbeuses tropicales et subtropicales, savanes, et savanes arbustives	<ul style="list-style-type: none"> • PN de Comoé • PN Mole 	<ul style="list-style-type: none"> • Léopard, éléphant, antilope rouanne, buffle

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Niokolo-Badiar-Bafing-Boucle du Baoulé – Falémé et région du Fouta Djallon	GN, ML, SN	environ 25000	Zones herbeuses tropicales et subtropicales, savanes, et savanes arbustives	9 AP, dont les plus importantes sont: <ul style="list-style-type: none"> PN du Niokolo Koba PN Badiar PN Bafing PN Boucle du Baoulé Zone du Falémé Zone du Fouta Djallon 	<ul style="list-style-type: none"> Lion, éland de Derby, antilope rouanne, buffle, chimpanzé, éléphant
PN Gourma Elefant- Réserve de faune du Sahel et ZICO du Delta du Niger intérieur	BF, ML	23900	Zones herbeuses subtropicales, savanes, et savanes arbustives	<ul style="list-style-type: none"> PN Gourma Elefant RF Sahel Delta du Niger Intérieur (WL2) 	<ul style="list-style-type: none"> Éléphants et zones humides d'importance critique pour les oiseaux d'eau migrateurs
PPC Lion	NG	8200	Zones herbeuses tropicales et subtropicales, savanes, et savanes arbustives – Savanes soudanaises de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> PN lac Kainii PN Yankari 	<ul style="list-style-type: none"> Lion, éléphant
Corridor transfrontalier Volta	BF, GH	environ 3000	Zones herbeuses tropicales et subtropicales, savanes, et savanes arbustives	<ul style="list-style-type: none"> Ranch de Gibier et Forêt classée de Nazinga Zones de chasse autour de Nazinga 	<ul style="list-style-type: none"> Éléphant, antilope rouanne, buffle
PN Cross River; PN Korup; Mont Cameroun; PN Tamakanda; PN Gashaka-Gumti; Réserve de faune Tchabel Mbabo et PN Faro (se recouvre avec la région Afrique centrale)	CM, NG	environ 19100	Végétation afro-alpine du Mont Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> PN Cross River PN Korup Mont Cameroun PN Tamakanda PN Gashaka-Gumti RF Tchabel Mbabo PN Faro 	<ul style="list-style-type: none"> Endémiques des écosystèmes afro-alpins Sous-espèces de gorille de la rivière Cross
PN Tai; RF Nzo; Forêt nationale Grebo; PN Sapao	LR, CI	16500	Forêts tropicales et subtropicales humides	10 AP, dont les plus importantes sont: <ul style="list-style-type: none"> PN Tai RF Nzo Forêt nationale Grebo PN Sapao 	<ul style="list-style-type: none"> Espèces endémiques (hippopotame nain, hippo, chimpanzé, céphalophe de Jentinck et céphalophe-zèbre) Plus de 1300 espèces de plantes vasculaires 12 espèces d'oiseaux endémiques
Nimba / Nimba Nature Site du patrimoine mondial	GN, CI, LR	3800	Forêts tropicales et subtropicales humides	3 AP incluant: <ul style="list-style-type: none"> RN des monts Nimba en Guinée et Côte d'Ivoire RN Est et Ouest Nimba au Liberia 	<ul style="list-style-type: none"> Château d'eau et unique biodiversité Riche flore, 317 espèces de vertébrés (céphalophes, félins, civettes, chimpanzés, et plusieurs espèces de grenouilles vivipares) Plusieurs invertébrés

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Réserves forestières Gola- Lofa – Parc transfrontalier Foya; réserve forestière Mano, RF Wologizi; RF Wonegizi et réserve homme et biosphère de Ziama	SL, LR, GN	6 700	Forêts tropicales et subtropicales humides	9 AP dont: <ul style="list-style-type: none"> • Réserve forestière Gola-Lofa – Parc transfrontalier Foya • RF Mano • RF Wologizi • RF Wonegizi • Réserve homme et biosphère Ziama 	<ul style="list-style-type: none"> • Éléphant de forêt, hippopotame nain, céphalophe de Jentink, chevreton aquatique, léopard et 13 espèces de primates, une des densités les plus élevées de chimpanzés en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (monts Loma) • Plus de 300 espèces d'oiseaux forestiers dont plus de 25 sont menacées ou avec un domaine vital limité
PN Outamba-Kilimi et réserves forestières de Kuru Hill (Sierra Leone) et Pinselli et Soya	SL, GN	7 500	Forêts tropicales et subtropicales humides	6 AP, dont les plus importantes sont: <ul style="list-style-type: none"> • PN Outamba-Kilimi • Réserves forestières Kuru Hill • Zone de conservation (ZC) Pinselli et Soya 	<ul style="list-style-type: none"> • Éléphant de forêt, hippopotame nain, léopard, • 9 espèces de primates • Plus de 250 espèces d'oiseaux
PPC de forêt: Zone de Conservation Ankasa-Bia	GH	1 800	Forêts tropicales et subtropicales humides	5 AP, dont les plus importantes sont: <ul style="list-style-type: none"> • PN Ankasa • PN Bia 	<ul style="list-style-type: none"> • Espèces menacées de singes, amphibiens et oiseaux • Lamantin
Zone de conservation Rio Cacheu / Bijagos; ZC Lagoas de Cufada; ZC Rio Grande de Buba; ZC de la forêt de Cantanhez et la ZC des Iles Tristao	GW, GN	4 800	Mangroves	<ul style="list-style-type: none"> • ZC des mangroves Rio Cacheu • ZC Lagoas de Cufada • ZC Rio Grande de Buba • ZC de la forêt de Cantanhez • ZC des Iles Tristao • Réserve de Biosphère de l'Archipel des Bijagos 	<ul style="list-style-type: none"> • Les plus grandes mangroves en Afrique de l'Ouest avec des espèces d'oiseaux d'eau et migratrices, ainsi que des espèces menacées (lamantin et hippopotame nain). • Succès en gouvernance forestière
ACT Mangroves	SL, SN, GH	environ 3 100	Mangroves et littoral	<ul style="list-style-type: none"> • ZC des îles Sherbro et Turtles Islands – Sierra Leone • PN du Delta du Saloum – Sénégal • PN de Basse Casamance – Sénégal • Site Ramsar du lagon Keta – Ghana • ZC du lagon Songor – Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> • Mosaïques de delta de rivières, de rivières, de côtes sablonneuses et d'îles et îlots avec mangroves, savanes, forêts et zones marines • Zones de reproduction des tortues et zones humides de grande importance pour les oiseaux d'eau migrateurs
Sous-total Afrique de l'Ouest		environ 832 940		115	

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
AFRIQUE CENTRALE					
Cross River-Takamanda-Mt Cameroun-Korup (se recouvre avec la région Afrique de l'Ouest)	CM, NG	Voir Afrique de l'Ouest	Mont Cameroun écosystème afro-alpin	<ul style="list-style-type: none"> PN Cross River PN Korup Mont Cameroun PN Tamakanda PN Gashaka-Gumti Réserve de faune Tchabel Mbabo PN Faro 	<ul style="list-style-type: none"> Endémiques d'écosystèmes afro-alpins Sous-espèces de gorilles du Cross River
Grand Virunga (se recouvre avec la région Afrique de l'Est)	CD, RW, UG	15000	<ul style="list-style-type: none"> Forêt de montagne et de moyenne altitude du rift Albertin Savanes est-soudanaises Zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> PN Virunga (CD) site du patrimoine mondial PN des Volcans (RW) PN Mhahinga (UG) PN Reine Elizabeth (UG) PN Bwindi (UG) PN Semiliki (UG) PN Ruwenzori (UG) PN Kibale (UG) Réserve forestière Kasoyoha-Kitomi (UG) Réserve forestière Kalinzu-Maramgambo (UG) Réserve de Faune Kyumbura (UG) 	<ul style="list-style-type: none"> 3 sites du patrimoine mondial Totalité de la population de gorilles de montagne et importantes populations de chimpanzés Majorité des endémiques du rift Albertin Potentiel touristique exceptionnel Protection de populations importantes de poissons d'eau douce Protection des bassins versants
Grand TRIDOM Tri-National Sangha	CM, CF, GA, CG, CF	250000	<ul style="list-style-type: none"> Forêts congolaises du Nord-Ouest Forêts congolaises du Nord-Est Écorégion aquatique de la Sangha Forêts du littoral atlantique équatorial 	<ul style="list-style-type: none"> PN Minkébé (GA) PN Ivindo (GA) PN Mwagne (GA) PN Lopé (GA) Réserve de faune du Dja (CM) PN Nki (CM) PN Boumba Bek (CM) PN Lac Lobéke (CM) PN Odzala-Kokoua (CG) PN Nouabalé-Ndoki (CG) PN Plikounda-Ntokou (CG) PN Dzanga-Ndoki (CF) Dzanga SR (CF) Réserve communautaire du lac Tele (CG) 	<ul style="list-style-type: none"> Vastes blocs contigus de forêts humides quasi intacts 4 sites du patrimoine mondial (3 naturels, 1 culturel et naturel) Majorité de la population d'éléphants de forêt Majorité de la population de gorilles de plaine et de chimpanzés Cercopithèque à queue de soleil endémique (Lopé) Sites de gravures rupestres (Lopé) Grande partie de la flore du bassin du Congo Bon potentiel pour des PPP avec le secteur de l'exploitation forestière et le secteur minier avec les gestionnaires des AP

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Gamba-Mayumba-Conkouati	GA, CG	12600	<ul style="list-style-type: none"> Forêt équatoriale atlantique Mosaïques savanes-forêts congoliennes du sud Ecorégion littoral équatorial aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> PN Loango (GA) PN Moukalaba-Doudou (GA) PN Mayumba (GA) PN Conkouati (CG) 	<ul style="list-style-type: none"> Zones humides intérieures Populations menacées de lamantins Éléphant de forêt et grands singes Globalement important pour les tortues marines (4 sous espèces), baleines et dauphins (17 sous-espèces) Haut potentiel touristique Protection d'importants stocks régionaux de poissons de mer Potentiel pour PPP avec les secteurs de l'exploitation forestière et minière
Garamba-Bili Uere-Chiriko-Zemongo-Sud (se recouvre avec la région Afrique de l'Est)	CD, SS, CF	150000	<ul style="list-style-type: none"> Mosaïques savanes - forêts congoliennes du nord Savanes soudanaises 	<ul style="list-style-type: none"> PN Garamba site du patrimoine mondial Domaine de chasse de Bili-Uere RF Zemongo NP Southern 	<ul style="list-style-type: none"> Plus grandes populations d'éléphants de RDC, hippopotames, girafes, lions, ongulés de savanes, bongo, éland de Derby, hylochères
Gounda-St Floris-Bamingui-Bangoran et zones de chasse environnantes	CF	50000	<ul style="list-style-type: none"> Savanes soudanaises 	<ul style="list-style-type: none"> PN Gounda-St Floris (site du patrimoine mondial en péril) PN Bamingui-Bangoran Zone Pilote de Sangba 	<ul style="list-style-type: none"> Site du patrimoine mondial en péril Jusqu'au récent conflit, bons résultats en gestion communautaire des ressources naturelles, dans la zone cynégétique de Sangba en zone tampon
Salonga	CD	33350	<ul style="list-style-type: none"> Forêts marécageuses congoliennes de l'Est, Forêts congoliennes de plaine du centre 	<ul style="list-style-type: none"> PN Salonga site du patrimoine mondial 	<ul style="list-style-type: none"> Site du patrimoine mondial en péril Bonobos, petits primates endémiques
Okapi	CD	13750	<ul style="list-style-type: none"> Forêts congoliennes de plaine du Nord-Est 	<ul style="list-style-type: none"> Réserve de faune Okapi site du patrimoine mondial 	<ul style="list-style-type: none"> Okapi, éléphant de forêt, chimpanzé, buffle de forêt, paon du Congo, genette aquatique
Kahuzi Biega	CD	6000	<ul style="list-style-type: none"> Forêts congoliennes de plaine du Nord-Est, Forêts afro-alpines du rift Albertin 	<ul style="list-style-type: none"> PN Kahuzi Biega site du patrimoine mondial 	<ul style="list-style-type: none"> Gorille de plaine de l'est, éléphant de forêt, petits primates, buffle de forêt
Maïko-Tayna	CD	11000	<ul style="list-style-type: none"> Forêts congoliennes de plaine du Nord-Est 	<ul style="list-style-type: none"> PN Maïko Réserves communautaires Tayina 	<ul style="list-style-type: none"> Gorille de plaine de l'Est (important site pour cette espèce considérant la distribution hétérogène dans l'Est de la RDC) et autres espèces endémiques incluant l'okapi, la genette aquatique, le paon du Congo

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Kundelungu-Upemba	CD	34000	<ul style="list-style-type: none"> Forêts claires de type Miombo Zones humides (lac Upemba, Zone annexe) 	<ul style="list-style-type: none"> PN Upemba PN Kundelungu Zones annexes (zone tampon) 	<ul style="list-style-type: none"> Zèbre du Congo endémique et d'autres mammifères Paysages spectaculaires Potentiel touristique Protection très importante des bassins versants
Lomako-Yokokala	CD	3625	<ul style="list-style-type: none"> Forêts des plaines congoliennes du centre Forêts marécageuses congoliennes de l'Est 	<ul style="list-style-type: none"> Réserve de faune Lomako-Yokokala 	<ul style="list-style-type: none"> Bonobo, éléphant, sitatunga, etc.
Tumba-Lediima	CD	7500	<ul style="list-style-type: none"> Forêts des plaines congoliennes du centre Forêts marécageuses congoliennes 	<ul style="list-style-type: none"> RN Tumba-Lediima 	<ul style="list-style-type: none"> Bonobo Avec le lac Tete au Congo, c'est la plus grande zone protégée de forêts marécageuses africaines Protection d'importants stocks de poissons d'eau douce
Itombwe-Kabobo	CD	10000	<ul style="list-style-type: none"> Forêt de moyenne altitude du rift Albertin Transition savane-forêt 	<ul style="list-style-type: none"> AP proposée d'Itombwe AP proposée de Mitsotshi-Kabobo Domaine de chasse Luama 	<ul style="list-style-type: none"> Chimpanzés, unes des populations les plus viables dans le rift Albertin Sous-espèces endémiques du colobe d'Angola et du colobe bai Oiseaux endémiques du rift Albertin
Lomami	CD	10000	<ul style="list-style-type: none"> Forêts des plaines congoliennes du centre 	<ul style="list-style-type: none"> Lomami (en cours de classement en PN) 	<ul style="list-style-type: none"> Bonobo, okapi, paon du Congo, 2 espèces de petits primates nouvellement décrites
Mbam and Djerem	CM	4500	<ul style="list-style-type: none"> Transition savane-forêt 	<ul style="list-style-type: none"> PN Mbam et Djerem 	<ul style="list-style-type: none"> Une des plus grandes populations restantes d'éléphants de savane en Afrique centrale Gorilles, chimpanzés, espèces des écotones forêt-savane
Buba Ndjida-Benoue	CM	4000	<ul style="list-style-type: none"> Mosaïque savanes-forêts congoliennes du Nord, Savanes Est Soudaniennes 	<ul style="list-style-type: none"> PN Buba Ndjida PN Benoue 	<ul style="list-style-type: none"> Éléphant de savane, ongulés de savane, (23 espèces d'antilopes), incluant l'éland de Derby

Nom du PPC proposé	Pays (ISO2 code)	Superficie (km ²)	Écotype/biome	Aires protégées	Caractéristiques particulières
Mt Oku-Ijim Ridge	CM	200	<ul style="list-style-type: none"> Forêt afro-alpine 	<ul style="list-style-type: none"> Sanctuaire floral Oku 	<ul style="list-style-type: none"> La plus grande et la plus en altitude forêt afro-alpine d'Afrique de l'Ouest; la seule forêt de bambous et la seule forêt de podocarpus en Afrique de l'Ouest Flore exceptionnelle, espèces d'oiseaux et de serpents endémiques
Zakouma-Siniaka Minia	TD	23600	<ul style="list-style-type: none"> Savane sahélienne à acacia 	<ul style="list-style-type: none"> PN de Zakouma RG Siniaka Minia 	<ul style="list-style-type: none"> Éléphant de savane, ongulés de savane Fort potentiel touristique
Monts de Cristal-Altos Nsork	EG, GA	2500	<ul style="list-style-type: none"> Forêts de la côte atlantique 	<ul style="list-style-type: none"> PN des monts de Cristal PN Altos-Nsork 	<ul style="list-style-type: none"> Refuge du Pléistocène, avec les plus fortes richesses et diversités d'espèces de tout l'Ouest de l'Afrique Mandrills Essentiel pour la protection des bassins versants Sur la liste pour classement des sites du patrimoine mondial
Pico Grande et Pico Basile	EG	850	<ul style="list-style-type: none"> Forêts humides des plaines du Golfe de Guinée et forêts d'altitude 	<ul style="list-style-type: none"> PN Pico Grande PN Pico Basile 	<ul style="list-style-type: none"> Forêt spectaculaire avec des paysages volcaniques et un très grand dénivelé (0 – 3000m) 5 sous-espèces endémiques de primates Plages importantes pour la reproduction des tortues marines Sur la liste pour classement des sites du patrimoine mondial
PN Obo-Zone écologique Principe	ST	300	<ul style="list-style-type: none"> Forêts humides des plaines du Golfe de Guinée et forêts d'altitude 	<ul style="list-style-type: none"> PN Obo (São Tomé) Zone écologique (Principe) 	<ul style="list-style-type: none"> Espèces de plantes et d'oiseaux endémiques Essentiel pour la protection des bassins versants Paysages grandioses avec un fort potentiel touristique Sur la liste pour classement des sites du patrimoine mondial
Sous-total Afrique centrale		environ 650000			62
GRAND TOTAL (km²)		environ 2 800 000			350

Annexe B

**Liens entre l'agenda
biodiversité de l'UE et
les stratégies prioritaires
mises en œuvre en Afrique**

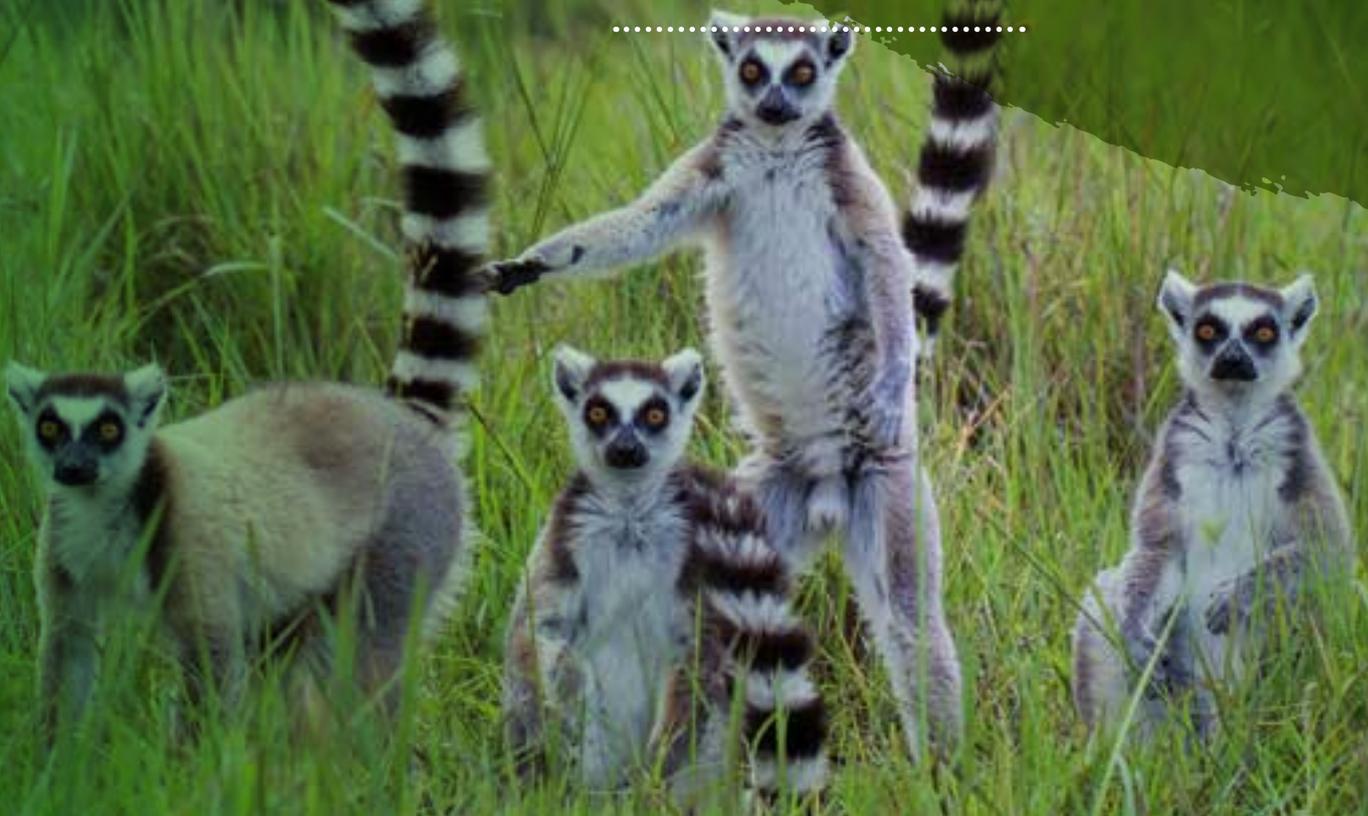


TABLEAU 6. Liens entre l'agenda biodiversité de l'UE et les stratégies prioritaires mises en œuvre en Afrique

Document stratégique	Liens avec le programme de conservation de la biodiversité de l'Union européenne
<p>Agenda 2063 de l'UA</p>	<p>Les priorités et les investissements décrits dans le <i>B4Life</i> devraient être intégrés dans la vision et l'agenda de l'UA pour une <i>stratégie globale pour l'optimisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains</i>. L'Agenda 2063 est supporté par un mécanisme d'implémentation qui garantit une recherche, une innovation et une promotion modernes et effectives des meilleures pratiques et expériences africaines. Dans ce cadre, l'agenda décrit le rôle des parties prenantes telles que les communautés économiques régionales, les États membres, la société civile et le secteur privé dans sa formulation et sa mise en œuvre. Centrale à l'Agenda 2063 est une vision où l'Afrique favorise une prospérité fondée sur une croissance inclusive et un développement durable, qui maintiennent les écosystèmes en bonne santé. Selon cette vision, en 2063 l'Afrique aura été transformé de telle façon que les ressources naturelles seront gérées, et les sociétés africaines pourront consommer et produire des biens et services, d'une manière durable. La comptabilité du revenu national sera réformée pour refléter pleinement les changements dans la richesse des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.</p> <p>Les étapes clés que l'agenda de la biodiversité de l'UE contribue à inclure sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • en 2063, la biodiversité de l'Afrique, y compris ses forêts, ses rivières et ses lacs, les ressources génétiques, les sols, ainsi que les stocks halieutiques dégradés et des écosystèmes côtiers et marins, serait entièrement conservée et utilisée de manière durable; • l'extension forestière et de la végétation serait rétablie aux niveaux de 1963; la dégradation des sols et la désertification aurait été d'abord arrêtée, puis inversée; • les pays africains auraient réduit et maintenu la perte de biodiversité et de tous les habitats naturels par au moins 90%; • d'ici 2030, l'Afrique aurait garanti la sécurité de ses ressources en eau. Les pratiques et les nouvelles technologies seraient mises en place pour assurer une utilisation efficace des ressources en eau et développer de nouvelles sources; • environ 90% des eaux usées domestiques seraient recyclées comme eau à usage agricole et industriel; • en 2063, on aurait mis en place des systèmes de production à faibles émissions de carbone et résilients au changement climatique, ceci minimiserait ainsi considérablement la vulnérabilité aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles qui en découlent. Ceci contribuerait, entre autres, à réduire le nombre de décès par habitant lors de catastrophes naturelles induites par le changement climatique d'au moins 75%; • toutes les activités agricoles et industrielles seraient soucieuses du climat et leur durabilité serait certifiée; • on mettrait pleinement en fonction un Fonds pour les changements climatiques en Afrique (FCCA) pour aborder les questions de l'adaptation au climat et de l'atténuation du changement climatique du continent, y compris le développement de la technologie, et on établira des régimes régionaux / continentaux de certification de la durabilité; • la part des sources d'énergie renouvelables dans la production totale d'énergie aurait dépassé le seuil des 50%. Les réserves électriques régionales auraient été mises en place quelques décennies plus tôt, tandis que les réserves électriques continentales (par exemple le barrage d'Inga) seraient mises pleinement en fonction avant 2063, rendant ainsi le continent bien éclairé et entièrement alimenté; • on constituerait des institutions, des règlements, des systèmes et des processus fiables pour régir la gestion et l'exploitation des ressources naturelles transfrontalières, y compris l'eau, les forêts, la pêche, la biodiversité, les ressources génétiques, l'énergie et les ressources renouvelables et non renouvelables.
<p>UA, BAD et CEA Vision africaine de l'eau 2025</p>	<p>L'eau est de plus en plus reconnue dans le monde entier comme un facteur essentiel du développement économique et social et les questions la concernant ont été adressée en Afrique par plusieurs déclarations politiques clés qui visent à créer une conscience politique et à obtenir l'engagement de tous en ce qui concerne les problèmes de gestion de l'eau. Les cadres de gouvernance de l'eau devraient inclure des provisions sur la faune sauvage. Les efforts déployés pour gérer les captages d'eau devraient également investir dans des plans de conservation et de restauration des écosystèmes qui soutiennent la faune et les terres sauvages.</p> <p>La Vision africaine de l'eau 2025 appelle à <i>une Afrique où la gestion et l'utilisation équitable et durable de l'eau contribue à la réduction de la pauvreté, au développement socio-économique, à la coopération régionale et à l'environnement</i>. La Vision africaine de l'eau 2015 s'appuie sur sept piliers (y compris le pilier 3: disponibilité des ressources en eau pour l'environnement et les écosystèmes) qui reconnaissent que l'eau est devenue un facteur essentiel pour le développement socio-économique durable, l'éradication de la pauvreté et la protection optimale des écosystèmes. Il est également essentiel de reconnaître que toutes les parties prenantes peuvent contribuer à la coopération et à la paix à travers l'eau grâce à l'«hydro-diplomatie».</p> <p>Les partisans de la vision identifient plusieurs défis à la réalisation de la vision, y compris la sous-utilisation de l'eau pour la croissance et le développement, le manque d'accès des gens à l'eau potable et à l'assainissement, la couverture inégale de l'irrigation, l'hydroélectricité et les infrastructures de l'eau, et le manque de financement pour les initiatives concernant l'eau. Les initiatives de la biodiversité de l'UE devront considérer la provision de ressources en eau pour la faune et pour la gestion des écosystèmes qui soutiennent les services d'approvisionnement en eau dans le cadre de la Vision africaine de l'eau 2025.</p>

Document stratégique	Liens avec le programme de conservation de la biodiversité de l'Union européenne
<p>UA/NEPAD Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)</p>	<p>Le développement de l'agriculture devrait intégrer les principes et pratiques de l'aménagement paysager pour assurer que l'agriculture est encouragée en dehors des habitats principaux de la faune, des zones de dispersion et des couloirs de migration, et que les investissements doivent être faits dans un cadre de gestion de l'écosystème qui vise à maintenir les fonctions écologiques importantes pour la faune et les gens. La décision de l'UA en 2003 sur le PDDAA (Maputo, 2003) reste l'expression la plus résolue de l'engagement de l'Afrique au développement déterminé par l'agriculture. La décision démontre une volonté claire et la détermination de mettre l'agriculture au centre des efforts visant à lutter contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté et la stagnation de la croissance socio-économique. La décision du PDDAA a souligné le fait que l'Afrique doit engager ses propres ressources, et renforcer et harmoniser sa capacité systémique pour pouvoir atteindre et maintenir cette vision.</p> <p>À l'heure où l'UA / NEPAD se concentre sur les dix prochaines années du PDDAA (2013 a été son dixième anniversaire) sous l'égide du mot d'ordre <i>maintenir l'élan du PDDAA</i>, on fera des investissements dans une réflexion et une mise en œuvre novatrices dans le but de mettre en évidence les principaux thèmes, stratégies audacieuses et domaines d'action sur les possibilités à catalyser la transformation et accroître les investissements, ainsi que de renforcer et d'harmoniser la capacité propre de l'Afrique d'accroître la performance de l'agriculture durable et compétitive. Comme il va de l'avant, le PDDAA a été mis au défi de démontrer la valeur claire et l'impact sur la création de richesses, d'emploi et de revenus, la réduction de la pauvreté, le développement durable et la sécurité alimentaire.</p> <p>Selon le PDDAA, les politiques nationales et régionales doivent être informées par une compréhension plus complète des valeurs multiples des zones arides et du pastoralisme, au-delà de la focalisation étroite sur les produits commerciaux. Ces politiques doivent aussi apprécier les transformations socio-économiques et culturelles profondes, subies par beaucoup de communautés pastorales, avec un degré de succès variable. Le caractère régional de nombreux écosystèmes pastoraux en Afrique exige également que les politiques et le soutien soient harmonisés entre les pays et les régions. Tous les plans d'investissement du PDDAA ont soulevé et souligné le caractère prioritaire de la nécessité croissante d'améliorer l'utilisation durable des sols, de l'eau, des écosystèmes marins et les stocks halieutiques, des forêts et de la biodiversité.</p> <p>Le consensus croissant est que le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes ne feront qu'augmenter à l'avenir.</p>
<p>L'Accord de Lusaka</p>	<p>L'Accord de Lusaka sur l'application coopérative des opérations visant le commerce illicite de la faune et de flore sauvages a émergé des déclarations par les agents chargés de la lutte contre la fraude concernant les espèces sauvages de huit pays d'Afrique orientale et australe réunis à Lusaka, en Zambie, en décembre 1992. Cela a été suivi par des réunions de groupes de travail impliquant la CITES, Interpol et des agents spéciaux de l'<i>US Fish & Wildlife Service</i>, ainsi que les avocats de l'Université de Londres membres de la Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement (FIELD).</p> <p>L'accord est entré en vigueur le 10 décembre 1996 avec la ratification par quatre signataires. Actuellement, il y a sept parties à l'accord: Les républiques de: Congo (Brazzaville), Kenya, Liberia, Tanzanie, Ouganda et Zambie et le Royaume du Lesotho. Les républiques de l'Afrique du Sud et de l'Éthiopie et le Royaume du Swaziland sont signataires. L'accord prévoit la création d'une équipe spéciale permanente qui mettrait en œuvre ses objectifs. Par conséquent, l'Équipe spéciale de l'Accord de Lusaka (LATF) a été inaugurée le 1er Juin 1999, avec son siège social situé à Nairobi, au Kenya.</p> <p>La LATF est une organisation intergouvernementale dont la fonction principale est de faciliter les activités de coopération dans / entre les États parties à l'accord de Lusaka, pour mener des investigations sur les violations des lois nationales relatives au commerce illégal de la faune et de la flore sauvages. Depuis sa création, la LATF, avec l'appui de ses partenaires, a mené avec succès les activités d'application de la loi et des programmes de renforcement des capacités qui incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la collecte et le partage d'informations / alertes sur le crime contre la faune et la foresterie avec les parties et les partenaires concernés pour la prise de décision et l'application de la loi nécessaires; • la facilitation des opérations de répression coopératives qui ont conduit à la prévention du crime, à l'arrestation de plus de 700 suspects de crimes contre la faune, y compris les barons locaux et internationaux, à la perturbation des organisations criminelles contre la faune sauvage et à la saisie d'un assortiment de faune de contrebande, y compris l'ivoire d'éléphant, les cornes de rhinocéros, des pangolins, des primates vivants, les dents de lion, l'ivoire d'hippopotame, les tortues et serpents, entre autres, ainsi que des armes à feu et les véhicules à moteur utilisés dans la perpétration du crime; • des opérations interrégionales de maintien de l'ordre synchronisées et coordonnées telles que l'opération COBRA I et II qui ont donné d'excellents résultats, y compris l'arrestation des suspects, la saisie d'un assortiment de faune de contrebande et l'adoption des meilleures pratiques dans l'application collaborative des lois;

Document stratégique	Liens avec le programme de conservation de la biodiversité de l'Union européenne
L'Accord de Lusaka	<ul style="list-style-type: none"> • la LATF a reçu des certificats de louanges décernés par la CITES pour son rôle essentiel dans ces deux opérations interrégionales d'application de la loi; • appui aux pays pour l'application de la loi, y compris la formation au cours de laquelle plus de 600 agents de la force publique ont acquis des compétences en techniques de renseignement et d'enquêtes; • fourniture de matériel et d'outils ainsi que des programmes de sensibilisation sur la mise en œuvre nationale et régionale des objectifs environnementaux spécialisés; • soutenir la poursuite des crimes contre la faune; développement et gestion d'une base de données criminelles pour surveiller les crimes contre la faune et les forêts, et veiller pratiquement sur la mise en œuvre du Système de suivi de l'application des lois relatives à la faune sauvage (WEMS) en Afrique; • coordonner les efforts et promouvoir la coopération entre les organismes d'application de la loi et entre les États membres et les pays voisins pour faire reculer la criminalité transfrontalière liée à la faune et forestière; travaillant en étroite collaboration avec les autorités nationales de faune et les organismes d'application, et en partenariat avec le PNUE, d'autres organes des Nations unies, et organismes pour l'application de la loi et la conservation; • collaborer avec les laboratoires scientifiques dans le profilage de l'acide désoxyribonucléique (ADN) de l'ivoire pour établir les zones d'éléphants affectées ou les zones principales de braconnage pour des mesures d'application de la loi informées; • développer la coopération avec le Réseau pour l'application des lois relatives aux espèces sauvages de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE-WEN), le NICECG-Chine et l'Office indien pour la prévention des crimes contre la vie animale (WCCB) dans le cadre de la coopération Sud-Sud pour relier l'Afrique et l'Asie, qui sont la source et la destination principales de la faune de contrebande, respectivement; • le développement de partenariats avec d'autres organisations multilatérales et internationales compétentes pour renforcer la coopération environnementale mondiale et régionale. La LATF met actuellement en œuvre des protocoles d'entente ou des accords signés avec des partenaires tels que la CITES, Interpol, l'OMD, la COMIFAC, l'OCSA, l'Université des Nations unies (Japon), l'Université de Twente (Pays-Bas), ainsi que l'IFAW (Fonds international pour la protection des animaux).
UA CEA Vision africaine des mines (AMV)	<p>Les plans de la Vision africaine des mines (AMV) pour conduire le développement de l'Afrique devraient inclure le respect des engagements pour la conservation du patrimoine naturel de l'Afrique en assurant que l'exploitation minière n'ait pas lieu dans les régions protégées et les lieux d'importance pour la biodiversité. Là où des impacts résiduels de l'exploitation minière sur la biodiversité persistent (après que les mesures d'atténuation aient été pleinement mises en œuvre, y compris l'évitement de l'impact), on devrait utiliser le mécanisme des compensations pour que des ressources provenant des activités minières soient investies dans la restauration et la conservation de la faune et de l'habitat naturel.</p>
Programme de l'UA / BAD pour le développement des infrastructures en Afrique	<p>La vision <i>d'exploiter toutes les ressources énergétiques de l'Afrique pour assurer l'accès à l'énergie moderne pour tous les ménages, les entreprises et les industries africains en développant des infrastructures efficaces, fiables, rentables et respectueuses de l'environnement et de cette façon éradiquer la pauvreté et renforcer le développement durable du continent</i> devrait intégrer des mesures pour préserver les paysages et les priorités de la faune sauvage décrites dans <i>B4Life</i> en veillant à ce que les développements et les investissements prévus dans les infrastructures d'énergie soient soumis à une évaluation rigoureuse et au processus régulier avant approbation, aient un impact minimal sur la faune sauvage et que les impacts résiduels soient compensés.</p>
<p>Les visions et plans de la Communauté économique régionale comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan régional indicatif de développement stratégique de la SADC • Stratégie de développement de l'EAC • Vision 2020 de la CEDEAO • Vision stratégique de la COMIFAC 	<p>Les visions pour la création d'une harmonisation régionale afin d'assurer le bien-être et une amélioration du niveau et de la qualité de la vie, de la justice sociale et de la paix devraient inclure des mesures pour soutenir les systèmes de biodiversité et écologiques dont les gens dépendent. Les feuilles de route pour implémenter les Visions devraient intégrer les investissements dans la biodiversité et la création de politiques favorables qui assurent la protection de la faune et des terres sauvages à perpétuité pour le bénéfice de la population de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain.</p>
Position commune africaine (objectifs de développement durable) sous l'égide du NEPAD	<p>Le Programme de développement post-2015 offre une occasion unique pour l'Afrique de parvenir à un consensus sur les défis, les priorités et les aspirations communes, de participer activement au débat mondial sur la façon de donner un nouvel élan à la réalisation des OMD, et d'étudier et de concevoir des stratégies pour répondre aux nouveaux enjeux clé du développement sur le continent dans les années à venir. Le Programme de développement post-2015 devrait également réaffirmer les principes de Rio, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées, le droit au développement et à l'équité, et la responsabilité et transparence mutuelles, ainsi que garantir un espace politique pour des politiques et des programmes adaptés à l'échelle nationale sur le continent.</p>

Document stratégique	Liens avec le programme de conservation de la biodiversité de l'Union européenne
Position commune africaine (objectifs de développement durable) sous l'égide du NEPAD	<p>La Position africaine commune (PAC) reconnaît les tendances à la hausse comme la croissance de la population, l'explosion de la jeunesse, l'urbanisation, le changement climatique et les inégalités, et donc réitère l'importance de prioriser la transformation structurelle pour un développement inclusif et centré sur les personnes en Afrique.</p> <p>Les priorités comprennent: le développement de l'espace politique adéquat et des capacités de production, notamment par le développement des infrastructures; la science, le développement de la technologie, le transfert et l'innovation; l'ajout de valeur aux produits primaires; le développement de la jeunesse; l'émancipation des femmes. Cela exige également de relever les défis posés par le changement climatique, la désertification et la dégradation des sols, la sécheresse, la perte de biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles; la promotion d'une gouvernance mondiale réceptive et responsable, y compris</p>
Les plans nationaux de développement	<p>Actuellement, la plupart des pays africains ont mis en place des processus d'ajustement, et beaucoup de nations africaines développent ou pensent à développer leurs propres plans de développement durable. Par exemple, le Kenya a une Vision 2030. Ces plans doivent adopter et mettre en œuvre des plans d'action de développement durable qui répondent à TOUS les défis du développement durable.</p> <p>Les principaux sujets comprennent: la gestion intégrée des ressources en eau; la gestion intégrée des zones côtières; l'évaluation d'impact environnemental; les programmes de gestion participatives des ressources naturelles; la promotion de la gestion durable des ressources forestières et de la biodiversité.</p> <p>Beaucoup d'entre eux sont des dérivés du plan de l'UA 2063 et la plupart reflètent les plans économiques régionaux, à savoir l'EAC, la COMESA, etc.</p> <p>Il est impératif que ces plans aux niveaux national et régional soient l'objet d'un suivi, et qu'une assistance technique soit proposée pour assurer leur réalisation / mise en œuvre.</p>
Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2020	<p>En mai 2011, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie à l'horizon 2020, pour enrayer la perte de biodiversité dans l'UE, restaurer les écosystèmes, si possible, et intensifier les efforts visant à éviter la perte de la biodiversité mondiale. La stratégie est en ligne avec les engagements pris par les dirigeants de l'UE en mars 2010 et les engagements internationaux adoptés par 193 pays, y compris l'UE et tous ses États membres, à la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya, au Japon, en 2010.</p> <p>La stratégie de la biodiversité de l'UE à l'horizon 2020[1] contient six objectifs interdépendants qui se renforcent mutuellement et qui portent sur les principaux facteurs de perte de la biodiversité, en visant à réduire les pressions les plus importantes sur les services environnementaux et écosystémiques dans l'UE. Chaque cible est en outre traduite en un ensemble d'actions assorties de délais et d'autres mesures d'accompagnement. La stratégie sera réalisée à travers un cadre de mise en œuvre commun impliquant la Commission européenne et les États membres, en partenariat avec les principales parties prenantes et la société civile. Il est soutenu par une base solide de l'UE sur l'état de la biodiversité et des écosystèmes en Europe qui sera utilisé comme base pour le suivi des progrès.</p> <p>La cible 6 de la Stratégie, en particulier, a pour but d'éviter la perte de la biodiversité mondiale, et exige que d'ici 2020, l'UE intensifie sa contribution à la prévention de la perte de la biodiversité mondiale. La perte continue de la biodiversité dans le monde exige une action internationale concertée. Fervente partisane de la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'UE est pleinement engagée à aider à combattre la perte de biodiversité dans le monde et à la réalisation de ses engagements internationaux en vertu de la Convention. En tant que premier opérateur commercial du monde, l'Europe doit aussi tenir compte de l'impact que ses modèles de plus en plus élevés de consommation ont sur le reste de la planète. Les européens comptent beaucoup sur l'importation d'un large éventail de biens et de ressources provenant de l'extérieur de l'UE: café, thé, bananes, huiles végétales, bois et poissons, etc. Cette demande croissante pour les importations peut cependant encourager les pays exportateurs de surexploiter leurs ressources et épuiser leur biodiversité.</p> <p>La cible 6 de la stratégie de l'UE pour la biodiversité, comme les autres cibles, est accompagnée d'une série d'actions ciblées visant à assurer que ses ambitions soient pleinement réalisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action 17 met l'accent sur la réduction des facteurs indirects de la perte de biodiversité. Dans le cadre de l'initiative de l'UE sur l'efficacité des ressources, l'UE prendra des mesures pour réduire les impacts des modes de consommation de l'UE sur la biodiversité. La Commission européenne (CE) renforcera la contribution de la politique commerciale à la conservation de la biodiversité et luttera contre les effets potentiellement négatifs en incluant systématiquement dans le cadre des négociations commerciales

Document stratégique	Liens avec le programme de conservation de la biodiversité de l'Union européenne
<p>Stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon 2020</p>	<p>et des dialogues avec les pays tiers et en essayant d'inclure un chapitre sur le développement durable dans tous les nouveaux accords commerciaux. En outre, la CE va travailler avec les États membres et les parties prenantes pour fournir les signaux économiques appropriés pour la conservation de la biodiversité et supprimera les subventions néfastes pour fournir des mesures incitatives positives pour la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action 18 se concentre sur la mobilisation de ressources additionnelles pour la conservation de la biodiversité mondiale. • L'action 19 vise à «préserver la biodiversité» dans la coopération de l'UE au développement afin de minimiser tout impact négatif sur la biodiversité, et à entreprendre des évaluations environnementales stratégiques et / ou des évaluations d'impact environnemental pour les actions susceptibles d'avoir des effets significatifs sur la biodiversité. • L'action 20 cible la réglementation de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en proposant un projet de loi pour mettre en œuvre le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation dans l'UE afin de ratifier le protocole au plus tard en 2015.
<p>Initiative phare UE sur la dépendance direct de la biodiversité (<i>B4Life</i>)</p> 	<p>L'initiative phare <i>B4Life</i>, qui a été annoncée lors de la Journée internationale de la biodiversité, le 22 mai 2014, est un cadre qui chapeaute l'ensemble des activités de coopération de l'UE, à l'aide d'instruments de financement thématiques et géographiques, qui ciblent la biodiversité comme objectif principal, dans le but d'assurer une meilleure cohérence, la coordination et l'efficacité dans ce domaine.</p> <p>Le but de <i>B4Life</i> est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité et de réagir promptement à la crise de la biodiversité et des écosystèmes, comme la déforestation, le braconnage et l'effondrement actuel des écosystèmes, en intégrant pleinement la conservation de la biodiversité et des écosystèmes, le développement socio-économique et l'éradication de la pauvreté grâce à une approche globale et transversale. En particulier, <i>B4Life</i> mettra l'accent sur la contribution des fonctions et services écosystémiques à la subsistance des populations et à l'éradication de la pauvreté. Ceci sera possible grâce à des actions dans le cadre du programme thématique de l'UE «biens publics mondiaux et défis», mais aussi des programmes bilatéraux et régionaux.</p> <p><i>B4Life</i> va augmenter la visibilité de l'aide de l'UE à la biodiversité dans les pays en développement en fournissant une identité facile à reconnaître et en créant des synergies entre les projets en cours et futurs mis en œuvre au niveau mondial, régional et national.</p> <p>En ligne avec l'Agenda pour le changement, <i>B4Life</i> concentrera ses activités dans trois domaines prioritaires:</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) la bonne gouvernance pour une gestion durable du capital naturel; (2) la conservation des écosystèmes pour la sécurité alimentaire et le développement rural durable; (3) des solutions basées sur l'écosystème pour une économie verte. <p><i>B4Life</i> offrira également une «fenêtre» d'action spéciale pour résoudre la crise de la faune sauvage causée par l'augmentation dramatique du braconnage et du trafic illégal de ces dernières années, en particulier en Afrique, qui mérite une attention particulière.</p> <p>Géographiquement, <i>B4Life</i> mettra l'accent sur les pays qui ont le plus besoin de développement, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays qui contiennent ou qui sont situés dans les «points chauds de la biodiversité», où les écosystèmes et leurs services sont les plus riches, mais souvent aussi les plus menacés.</p> <p>Outre la mobilisation de fonds, une dimension importante de <i>B4Life</i> est de fournir une plate-forme d'interconnexion, de fertilisation croisée et d'échange d'expériences entre les différents partenaires et secteurs (public, privé, environnement, développement rural et gouvernance). <i>B4Life</i> cherchera également à contribuer à une intégration plus affirmée de la biodiversité dans les dialogues sur les politiques de l'UE avec ses pays partenaires.</p>

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

Publications gratuites:

- un seul exemplaire:
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:
auprès des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_fr.htm), des délégations dans les pays hors UE (http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm), en contactant le réseau Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm) ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (*).

(*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

CRÉDITS PHOTOS

P. 4: © Shutterstock/Peter Wollinga | p. 15: © Shutterstock/Jonathan Pledger | p. 17: © CNRS/Sylvain Gatti & Florence Levréro (left), © Conrad Aveling (middle); © Reuters/Noor Khamis (right) | p. 18: © T.Rabeil/SCF | p. 19: © Shutterstock/Grant Clow | p. 21: © Daniel Cornelis | p. 28: © Shutterstock/Grobler du Preez | p. 29: © Peter Howard (left); © Shutterstock/Andre Anita (right) | p. 30: © Conrad Aveling (left); © Shutterstock/Sergey Uryadnikov (right) | p. 31: © James Mackinnon | p. 33: © Shutterstock/Marius Meyer | p. 35: © Nuria Ortega (left); © John and Terese Hart (right) | p. 37: © Shutterstock/Peter Hatch | p. 39: © Reuters/Goran Tomasevic | p. 40: © Véronique Dubus | p. 41: © Shutterstock/Watchtheworld | p. 42: © Magdalena Bermejo | p. 43: © PANOS/JB Russell | p. 45: © Shutterstock/Gil.K | p. 48: © Reuters/Noor Khamis | p. 50: © Reuters/Mike Hutchings | p. 53: © Shutterstock/Fotogenix | p. 55: © Tom Aveling | p. 58: © Nuria Ortega | p. 60: © Reuters/Thomas Mukoya | p. 62: © Reuters/Antony Njuguna | p. 63: © Reuters/James Akena (left); © Stephane Louembe (right) | p. 65: © Grégoire Dubois | p. 67: © Shutterstock/Pal Teravagimov | p. 68: © Shutterstock/Pierre-Yves Babelon | p. 69: © Shutterstock | p. 73: © Maisha Consulting Ltd. | p. 74: © Reuters/Simon Akam | p. 75: © Reuters/Philimon Bulawayo | p. 77: © Reuters/Chaiwat Subprasom | p. 78: © Conrad Aveling (left); © Reuters/Thierry Gouegnon (right) | p. 79: © Reuters/Thierry Gouegnon (left); © Reuters/Mike Hutchings (right) | p. 80: © Daniel Cornélis – Cirad | pp. 82-83: © Véronique Dubus | p. 84: © Nuria Ortega | p. 86: © Reuters/Goran Tomasevic | p. 89: © Shutterstock | p. 103: © Grégoire Dubois

